

# droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

la loi  
contre le racisme  
COMMENT S'EN SERVIR

## CE MONDE



## QUE L'ON DIT TIERS

21 MARS 1973 • N° 319 • 3,50 FRANCS



# SOMMAIRE

- DÉMYSTIFIER  
par Albert Lévy..... 3
- UTILITÉ ET... IMPRÉCISION DE QUELQUES TERMES  
par Jacques Varin..... 4

## LE TIERS MONDE

- L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE ET LE TIERS MONDE  
par Fred Hermantin..... 5 à 8
- LE PILLAGE DU TIERS MONDE  
par Pierre Jalée..... 9 à 11
- MOYEN-ORIENT : MAIN-BASSE SUR LE PÉTROLE  
par Gérard Destanne de Bernis..... 12 à 14
- CES COLONIES, DEVENUES « D.O.M. »  
par G. Dorwling-Carter..... 15 et 16
- LA COOPÉRATION A L'ORDRE DU JOUR  
par Anne-Marie Goguel..... 17 à 19
- NÉO-COLONIALISME ET ÉMIGRATION EN AFRIQUE TROPICALE  
par Jean Suret-Canale..... 19 et 20
- L'AFRIQUE AUSTRALE : DERNIER BASTION DE LA « SUPRÉMATIE BLANCHE »  
par Pierre Crépel..... 21 à 23
- « RACES », MONDE « INDUSTRIEL » ET « TIERS » MONDE  
par Colette Guillaumin..... 24 à 26
- CE MOIS-CI (mars) EN FRANCE ET DANS LE MONDE..... 27 à 34

## TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

- LA « BIDONVILLISATION » DE PARIS  
Une enquête de Dominique Delhoume..... 35 à 38
- CINQ EXILÉS RACONTENT..... 39 et 40
- LA LOI CONTRE LE RACISME : COMMENT S'EN SERVIR  
par Manfred Imerglik..... 43 à 47
- ENFANTS DE NULLE PART  
par Olga Wormser-Migot..... 48 à 51
- « L'HOMME DE TOUTES LES COULEURS »  
Le nouveau livre de Pierre Paraf..... 52 et 53
- LIONEL ROCHEMAN : FOLK-SONG ET ANTIRACISME..... 54

## Editorial

# DEMYSTIFIER...

Le présent numéro spécial est, cette année, la contribution de « Droit & Liberté » à la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**, instituée par l'O.N.U., et dont il porte la date : 21 mars.

Réunissant les concours d'éminents spécialistes, dans une pagination accrue et une présentation inhabituelle, il constitue un document fondamental sur le **Tiers monde** et les travailleurs immigrés.

Une telle étude répond à un indéniable besoin. Car les problèmes traités tiennent une place grandissante dans l'actualité et dans les préoccupations de l'opinion publique. C'est le **sous-développement**

affectant la moitié de la terre qui entraîne aujourd'hui les plus graves inégalités, les discriminations les plus profondes entre les hommes. Un enfant qui naît dans le **Tiers monde** a cinq ou six fois moins de chances de s'instruire, de manger à sa faim, et même de vivre que s'il était né dans le monde dit **occidental**. Cette infériorisation qui s'attache à sa peau — car les peuples concernés sont en majorité « **de couleur** » —, nous en voyons d'ailleurs les effets près de nous, parmi les travailleurs immigrés, dont les taudis et la misère reflètent au plan de notre pays, ces bidonvilles à l'échelle planétaire que sont les pays **sous-développés**.

DANS ses formes modernes, le racisme se trouve étroitement lié à cette situation.

Il consiste essentiellement à justifier les différences actuelles entre les deux « mondes », entre les hommes qui les habitent, en les interprétant comme le résultat des différences ethniques : plus ou moins explicitement, on suggère que c'est l'incapacité native des peuples eux-mêmes qui cause et perpétue leur malheur, en dépit de l'aide généreuse qui leur est apportée ; ainsi se figent pour l'éternité la supériorité des uns, l'infériorité des

autres, acceptées avec bonne conscience comme un phénomène inéluctable par ceux qui se considèrent à jamais privilégiés par leur seule appartenance raciale.

Adaptés au goût du jour, les préjugés de l'ère coloniale servent de base à ces conceptions, savamment entretenues par les forces économiques et politiques intéressées au maintien des inégalités, habiles à jouer à la fois du mépris et de la peur pour assurer leur domination.

FACE à cette idéologie, dans laquelle nous baignons quotidiennement, la lutte contre le racisme implique un énorme effort de **démystification**. Aux rédacteurs des articles qui suivent, s'est posée d'abord la question du vocabulaire : en raison de l'usage tendancieux qui en est fait couramment, les mots **Tiers monde**, **Occident**, et même **sous-développement** présentent d'indiscutables ambiguïtés ; chacun a dû pourtant les utiliser, faute de mieux, avec ou sans guillemets : l'essentiel est qu'apparaisse clairement la réalité qu'ils couvrent.

Cette réalité se définissant par des données économiques et politiques, la démystification nécessaire doit se placer sur ce terrain. C'est en précisant

les causes véritables du sous-développement et de son aggravation, en démontant scientifiquement les mécanismes des relations entre le Tiers monde et ceux qui l'exploitent, que l'on pourra ôter aux interprétations racistes toute apparence de véracité.

Ces analyses, globales ou particulières, sembleront peut-être à certains trop abruptes ou trop « politiques ». Il convient d'y voir, non pas l'affirmation de dogmes, mais le point de départ d'une réflexion, d'un débat ouvert à tous. Ce numéro de « Droit & Liberté », en tout cas, est une arme efficace que le M.R.A.P. met à la disposition des antiracistes. Nul doute qu'ils seront nombreux à le lire et à le diffuser.

Albert LEVY.



# UTILITE ET... IMPRECISION DE QUELQUES TERMES

TIERS MONDE LES PAYS...  
DEVELOPPEMENT  
Une...  
« dépolitisée »  
CIV  
Les accords de coopération  
TIERS MONDE

« **T** IERS MONDE », pays « sous-développés » ou en « voie de développement », autant de termes que nous employons dans le langage courant, dans des articles.

Ils sont bien utiles comme termes génériques pour aborder un certain nombre de problèmes communs à un certain nombre de pays. Bien utiles, mais imprécis. Tout d'abord, qu'entend-on par « Tiers Monde » ? Est-ce par analogie avec le « Tiers Etat » ? Mais alors, qui seraient la Noblesse et le Clergé ? L'Albanie, la République démocratique du Vietnam feraient-elles partie du « Tiers Monde » avec le Brésil et l'Arabie Saoudite ?

« Tiers Monde » peut être aussi compris par rapport aux deux types de société, la socialiste et la capitaliste. Mais alors, tel Diogène prenant sa lanterne, nous pourrions chercher dans les sables sahariens entre l'Algérie construisant une société socialiste et le Tchad, sinon capitaliste, tout du moins soumis à l'exploitation néo-colonialiste, le mirage d'une troisième forme de société !

On parle aussi d'« Occident » et d'« Orient », de « pays pauvres » ou « prolétaires », et de pays « nantis », voire de « Nord » et de « Sud ».

L'examen des réalités économiques, sociales et politiques font justice des oppositions géographiques : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, et à d'autres niveaux l'Afrique du Sud, Israël et certains pays d'Amérique latine infirment l'idée d'un fatalisme géographique.

Les comparaisons classiques entre Grèce et Bulgarie, Afghanistan et Ouzbékistan soviétique appuient la démonstration en mettant en évidence l'importance des choix socio-économiques et politiques dans la situation d'un pays sur l'échelle du développement.

Avant de nous attarder sur cette notion de développement, les expressions pays « pauvres » et pays « nantis » amalgamant U.R.S.S. et Etats-Unis, Chine et Inde, Algérie et Maroc, Arabie Saoudite et Sud-Yémen, c'est dire que non seulement ils tendent à masquer les différences profondes, souvent antagonistes, qui les séparent les uns des autres, à confondre la nature, ô combien diversifiée, de leurs rapports mutuels, de l'« aide » qu'ils peuvent donner ou recevoir.

Serons-nous plus heureux dans le maniement des concepts de « sous-développement », ou de l'expression « en voie de développement » ?

Apparemment oui. Le profil du « sous-développement » a été assez bien défini : infrastructure administrative et voies de communication faibles, bas taux de scolarisation, sous-médicalisation, sous-nutrition ou malnutrition, économie agricole, etc.

Pour des raisons (officiellement) de courtoisie, on affecta de remplacer le terme « sous-développement » par l'expression « en voie de développement ». Par courtoisie, et pour des raisons politiques : les pays capitalistes hautement industrialisés affirmant « aider » au développement des pays « en voie »...

Et pourtant ! Dans une récente déclaration au *Monde*, le président nigérien Hamani Diori affirmait : « ...Si, comme le veut la thèse officielle, le but de la coopération est d'amener un jour nos Etats à se passer du soutien économique de l'étranger, force est d'admettre honnêtement que cet objectif sera très difficile à atteindre dans le cadre du système actuel de l'aide au développement. Celle-ci nous permet, bien entendu, de nous maintenir la tête hors de l'eau, mais ne peut nous donner l'énergie nécessaire pour atteindre le rivage... »

Plusieurs articles de *Droit & Liberté* ont déjà mis en évidence le caractère réel de l'aide des pays capitalistes hautement industrialisés. Et non seulement, de nombreux pays ne sont pas « en voie de développement », mais souvent s'appauvrissent : l'exemple de Haïti est à cet égard significatif et bien connu.

Les pays en voie de développement sont ceux qui, comme l'Algérie, Cuba, la République démocratique du Vietnam, le Congo, la République populaire de Corée, et d'autres, ont entrepris d'édifier des économies indépendantes en s'affranchissant de la domination politique et économique étrangère, par le recouvrement des richesses naturelles de leur pays, et avec le concours des pays socialistes qui les aident sans aliéner leur économie, fondement de leur indépendance.

C'est pourquoi, il serait plus juste de parler d'exploiteurs s'appuyant sur la politique de certains pays et des pays qu'ils exploitent, des pays qui se libèrent et des pays déjà libérés qui les aident à le faire. Et ces divisions traversent aussi bien les pays « développés » que les « sous-développés ».

C'est ce qu'il convient de garder à l'esprit lorsque nous écrivons — ou lisons — sur les pays « en voie de développement » ou du « Tiers Monde ».

Jacques VARIN.

# L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE ET



**L** n'est pas exagéré de dire qu'en France, ex-puissance coloniale, les problèmes posés par le Tiers Monde occupent une place importante.

**Qu'il s'agisse des séquelles de la guerre d'Algérie, des problèmes des rapatriés, de l'aide économique accordée aux anciennes colonies, de la situation des travailleurs émigrés, l'opinion publique française est depuis longtemps confrontée à ces problèmes.**

La présentation habituelle et classique des relations Occident-Tiers Monde conduit cette opinion à se renforcer dans ses habitudes de supériorité et de condescendance, tout en laissant subsister un certain malaise.

L'analyse doit être en effet nuancée, en ce sens que telle catastrophe naturelle, frappant un pays du Tiers Monde, suscite aussitôt d'étonnants mouvements populaires de solidarité. Les dons affluent. L'opinion se mobilise. Agissant sous le coup de pulsions émotionnelles, on tente de se déculpabiliser. On accepte de donner et on le fait charitablement.

Mais lorsqu'il s'agit d'une démarche rationnelle visant à dépasser ces attitudes émotionnelles, lorsqu'il s'agit de faire admettre la nécessité d'une modification des rapports de domination, il y a blocage, refus de comprendre et de participer.

Ce refus laisse pourtant subsister des sentiments d'inquiétude mal exprimés, mal formulés, mais qui apparaissent lors de l'évocation de certaines échéances. **Quid** de l'équilibre des ressources mondiales dans vingt ou trente ans ? Comment le monde pourrait-il subsister si un quart de la population détient les quatre cinquièmes des richesses, laissant aux trois quarts de l'humanité un

situation dérisoire ? Comment éviter ces situations catastrophiques prévisibles ?

## Motivations historiques

Historiquement, l'Occident se perçoit comme un vieux champ de batailles où les anciens affrontements créaient des vainqueurs alternatifs sans suprématie perpétuée dans le temps. Il n'y eut jamais de vainqueur constant et définitif entre Occidentaux.

Or, dans les relations de l'Occident et du Tiers Monde, l'Occident a toujours été seul et constant vainqueur ; les peuples du Tiers Monde ont toujours été vaincus. La première victoire d'un peuple non-occidental sur un Etat européen a eu pour conséquence immédiate de déclarer le Japon occidental. Bien que jaune, il était vainqueur. Par contre, la Chine, jaune elle aussi, mais colonisée, restait en dehors du camp occidental.

Lorsque, à travers les péripéties des guerres coloniales, les représentants des pays conquis remportaient quelque escarmouche, ou une dérisoire victoire, l'Occident expliquait alors ce revers, toujours momentané, par la sauvagerie ou par la barbarie de l'Indien, de l'Arabe, de l'Africain.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à une récente

période, l'idée s'est perpétuée dans l'opinion publique d'une supériorité militaire de l'Occident en face d'une infériorité générale des non-Occidentaux. La puissance découlant de cette supériorité militaire, jointe aux besoins des marchés, a créé les empires coloniaux reposant sur la force. En même temps, apparaissait cette mentalité, encore aujourd'hui présente dans l'opinion, de l'homme blanc supérieur « investi d'une mission de civilisation », seul à porter « son lourd fardeau ».

Les séquelles de cette mentalité sont loin d'être absentes des motivations actuelles de l'opinion publique qui, dans sa mythologie, privilégie le couple « force-supérieur » en face du couple « faible-inférieur ». Les images d'Epinal de l'Arabe en fuite devant l'armée française ou des territoires africains méthodiquement pacifiés par l'infanterie coloniale, sont ancrées dans cette opinion, qui ne peut oublier ces références lorsqu'elle doit témoigner ou porter un jugement.

Les récents développements des relations historiques entre l'Occident et le Tiers Monde ont connu des étapes singulièrement différentes, qui ont pour noms Dien-Bien-Phu, la guerre d'Algérie, la guerre du Viet-Nam, la guérilla, la décolonisation. Sur le terrain des rapports de force, les défaites militaires subies par les puissances coloniales auraient dû entraîner pour conséquence une modification fondamentale des vieux schémas de la période impérialiste. Il n'en est rien.

A l'ancienne domination fondée sur





Femmes en Inde.

D.R.

plus puissantes que la plupart des Etats du Tiers Monde.

L'opinion publique occidentale perçoit actuellement les rapports Occident-Tiers Monde à travers ces relations économiques de pays « riches » à pays « pauvres », de groupes dominants en face de groupes dominés. Elle se borne le plus souvent à constater, sans rechercher les causes et les mécanismes profonds de cette situation. Et cette perpétuation d'une supériorité occidentale historique, militaire, puis politique, et aujourd'hui économique, l'amène à se demander si un certain fatalisme des populations des pays « pauvres » n'explique pas cette constante infériorité.

### Qui aide qui ?

Ces préjugés atteignent leur paroxysme, lorsque doivent être examinés les problèmes de l'aide au Tiers Monde.

S'il s'agissait de s'en tenir aux seuls chiffres, le bilan serait impressionnant. Entre 1967 et 1969, les habitants de l'Inde et du Pakistan ont reçu chacun en moyenne trois dollars environ, les Libériens 21,5 dollars, les Jordaniens 22,5 dollars, les Egyptiens 0,5 dollar, les habitants de la République dominicaine 13,2 dollars et ceux du Viet-Nam sud, 26 dollars... Et il ne s'agit que de quelques exemples. C'est en apparence une vraie pluie d'or.

Avant d'interroger les bénéficiaires de cette aide, qu'en pensent les responsables des pays donateurs ?

« Certains pays ont indiqué clairement qu'ils ne considèrent le financement du développement que comme une subvention déguisée à leur exportation », déclare G. Woods, ancien président de la Banque mondiale.

« Les deux tiers de notre aide sont en fait dépensés en Grande-Bretagne, fournissant ainsi des commandes et des emplois à l'industrie britannique. Il est déjà évident que les pays satisfaits par des produits britanniques continueront à nous adresser des commandes indépendantes des programmes d'aide. » (« Qu'est-ce que l'aide anglaise ? », H.M.S.O., Londres 1970).

« La plus grande erreur entretenue au sujet des programmes de l'aide à l'étranger est de croire que nous envoyons de l'argent à l'étranger. Nous ne le faisons pas. L'aide à l'étranger consiste en matériel, matières premières, services et produits alimentaires américains. 93 % du fonds de l'Agence pour le développement international (A.I.D.) sont dépensés directement aux Etats-Unis pour payer ce genre de choses. L'année dernière quelque 4 000 firmes américaines, dans cinquante Etats, ont reçu 1 milliard

300 millions de dollars du fonds de l'Aide, pour des produits fournis par nous dans le cadre du programme d'aide à l'étranger. » (William S. Gaud. L'Aide étrangère. Bulletin du Département d'Etat, vol. LIX, n° 1537.)

Le problème est ainsi clairement posé d'une aide, qui à travers les statistiques publiées par les organismes officiels, apparaît gigantesque, et donne à croire aux contribuables du pays donateur que leur participation personnelle est de plus en plus substantielle. Or, en même temps, de l'avis des responsables occidentaux, cette aide sert, en réalité et en grande partie à subventionner les exportations des pays donateurs ; en un mot à aider autant, sinon davantage, le donateur que le bénéficiaire de l'aide.

Une précision doit être apportée à propos de l'utilisation de l'aide par les pays pauvres. Rien ne serait plus faux d'imaginer que les pays bénéficiaires disposent comme ils l'entendent des sommes ou des crédits résultant de l'aide. Les dons consistant en routes, ports, barrages, ne se traduisent pas par une remise automatique des sommes correspondant à la valeur de ces ouvrages. En premier lieu, ceux-ci sont toujours réalisés, non par des sociétés indigènes, mais par des sociétés occidentales bénéficiaires d'un important profit qui retourne à leur siège social. Par ailleurs, ces crédits ne sont pas attribués en considération exclusive des seuls besoins du pays destinataire.

Telle route sera d'autant plus facilement financée qu'elle desservira des plantations, des mines ou des exploitations appartenant à des sociétés occidentales. Tel appointement, tel port ne sera pas financé là où l'exigeraient les besoins des habitants, mais là où l'exigent les besoins des sociétés européennes (sociétés de frêt, d'import-export, courtage, etc.) fixées dans le pays. La finalité de l'aide passe essentiellement par une protection des intérêts économiques occidentaux qui priment ceux des pays destinataires.

Enfin, il faut également s'interroger sur les bénéficiaires indigènes de cette aide. Le paysan africain ou indien ne perçoit que des miettes de cette aide dont l'essentiel — nous l'avons vu — ne parvient pas en totalité à son pays, mais est capté par les sociétés européennes. Si l'indigène ne bénéficie que des retombées parcimonieuses, seuls les potentats, les élites affairistes bénéficient de cette aide qui, loin de combler les disparités sociales, les accentue, enrichissant ceux des indigènes déjà nantis, alors que se poursuit l'appauvrissement des masses populaires.

L'opinion publique est-elle véritablement informée ? Indiquer que l'aide au Tiers Monde représente tel pourcentage du produit national brut de tel pays

occidental, sans préciser les modalités de l'aide (subventions, achats préférentiels, utilisation exclusive des lignes maritimes de pays donateurs, exclusivité pour la fourniture des pièces de rechange, etc.) aboutit à masquer la vérité à cette opinion. Le Français moyen croit que l'aide se traduit purement et simplement par des sommes énormes mises à la disposition des responsables des pays du Tiers Monde, qui les utilisent comme ils l'entendent. Comme on vient de le montrer par les simples témoignages des propres responsables occidentaux de l'aide, rien n'est plus faux... Mais, dès lors, comment s'étonner des réactions xénophobes des contribuables français persuadés de l'importance de leur participation personnelle aux frais somptuaires des républiques africaines ? Comment éviter le racisme des marginaux de la population française, convaincus que les sommes énormes mises à la disposition des populations africaines recevraient meilleure utilisation si elles étaient employées à l'équipement de certaines régions françaises défavorisées ?

Lors des réunions des pays « sous-développés » à Alger, puis à New-Delhi faut-il rappeler que leurs trois revendications essentielles consistaient à :

— faire cesser le pillage des pays en voie de développement par le monopole responsable au moyen de l'inégalité de l'échange ;

— priver les monopoles de leurs surprofits provenant de l'exploitation des richesses naturelles ;

— exiger des Etats impérialistes qu'ils renoncent aux taux usuraires de leurs prêts ou crédits.

Enfin, ils indiquaient que les pays colonisés avaient droit à une compensation importante du fait du pillage qu'ils ont subi pendant des siècles.

Compte tenu de l'héritage colonialiste et des séquelles de la guerre d'Algérie, comment faire comprendre à l'opinion française que la nationalisation par l'Algérie des ressources du sous-sol tendait à faire cesser le pillage de ce pays et à lui restituer ses richesses naturelles ? Comment faire admettre que le maintien de la prééminence économique française sur les marchés des ex-pays colonisés vise, par l'intermédiaire des sociétés capitalistes, à la recherche d'un surprofit, et ne correspond pas à un geste philanthropique ? Enfin, comment inciter cette opinion à prendre conscience des conditions de cette aide, dont les règlements des seuls intérêts sont une charge insupportable pour des économies jeunes ayant, par ailleurs, hérité des séquelles du colonialisme qui a brutalement pillé leur pays ?

Poser publiquement ces questions,

par les moyens actuels de l'information placerait ce débat sur des bases nouvelles, et permettrait un réaménagement à la fois favorable aux Français et aux populations d'outre-mer. La perpétuation des rapports inégaux n'est finalement, jamais éternellement profitable à qui que ce soit. Elle entretient l'illusion. Il faut que l'opinion soit objectivement informée au lieu de la laisser comme maintenant alimenter sa xénophobie ou son racisme.

### Progrès techniques et coopérations

Il est superflu de s'étendre sur l'héritage culturel de l'Occident qui a permis la réalisation de la révolution industrielle et son extraordinaire développement économique. Ce qui frappe aujourd'hui l'observateur, c'est à travers la survivance de certains traits nationalistes, une communauté de techniques et de moyens admis et utilisés par l'ensemble des Occidentaux. Telle technique agricole française peut du jour au lendemain être utilisée avec succès par le paysan allemand. Le spécialiste néerlandais peut rapidement se familiariser avec telle méthode italienne. Ce qui réussit aux uns peut servir les autres : le vieux fond commun d'héritage technique y est pour quelque chose.

La tentation a dès lors été grande pour l'Occident de vouloir imposer au Tiers Monde les techniques et les moyens qui avaient permis son indiscutable réussite.

Or, les techniques et les moyens sont l'expression fondamentale d'une civilisation. Vouloir insérer du jour au lendemain aux vieilles civilisations patriarcales les méthodes modernes d'un monde urbain et individualiste, a abouti à certains échecs retentissants tant au plan agricole qu'au plan industriel. Dès lors, la tentation a été grande pour l'opinion publique de rendre responsables les populations du Tiers Monde, incapables, selon l'Occident, de s'adapter aux méthodes seules capables d'assurer sa survie.

Les difficultés de l'ouvrier indien ou du paysan africain à se servir avec la même efficacité que leurs collègues européens des outils les plus modernes n'ont guère été interprétées par l'opinion comme une nécessaire et indispensable réadaptation. L'opinion publique n'a pas compris que l'on ne pouvait en quelques années inculquer aux populations du Tiers Monde des techniques d'avant-garde, qui supposent un apprentissage séculaire. Il résulte aujourd'hui que des spécialistes pensent qu'il faut laisser à ces peuples la possibilité d'effectuer

Georges Azenstarck



Au bout du voyage...

cet apprentissage qui ne peut aller sans erreurs ou lacunes...

Pour y remédier, les pays occidentaux ont alors eu recours à la « coopération intellectuelle » qui devait, dans leur esprit, permettre le décollage culturel, conditionnant le décollage économique.

Dans ce domaine les mêmes équivoques et les mêmes erreurs ont été commises. Sur des références culturelles qui ont permis son succès, l'Occidental, et singulièrement le Français, a conservé cet esprit « quarante-huitard » qui l'incite à croire que les principes qui régissent sa propre société, doivent également satisfaire d'autres groupes humains.

Il est peut-être pittoresque d'enseigner Shakespeare ou Racine aux petits Africains ; on peut, en toute bonne foi, leur faire connaître mieux que leurs propres pays celui du coopérant intellectuel, mais en définitive quel en est le profit véritable pour les populations du pays assisté ? Transporter outre-mer les méthodes d'enseignement qui, déjà en Europe, posent les problèmes que l'on sait, ne peut qu'aboutir à d'incalculables conséquences.





Oublier les éléments essentiels d'une culture locale, que le coopérant ignore, pour calquer les éléments d'une culture occidentale fondamentalement étrangère, aboutit à cette aberration que connaissent tous les intellectuels des pays d'outre-mer. Coupés de leurs sources culturelles, parvenant difficilement à intégrer la culture occidentale, ils sont, par le fait de la coopération, des batards intellectuels, inutiles à l'Occident et inutiles à leurs propres peuples, dont ils ignorent les motivations profondes.

Encore qu'il y ait d'indiscutables compétences parmi les coopérants, encore que l'on doive noter de trop exceptionnels résultats positifs, combien de coopérants connaissent les pays où ils séjournent, combien tentent l'étude des civilisations qu'ils détruisent inconsciemment, combien sont capables d'insérer leur effort personnel dans la tâche plus grande de l'essor intellectuel du pays aidé, combien enfin sont capables de voir dans un séjour autre chose qu'une période matériellement profitable ?

L'opinion ignore ces détails, s'en tenant au nombre important de coopérants, à l'esprit de sacrifice de ces hommes qui ont à affronter des climats difficiles et vivent au sein de ces populations. Pour elle, la coopération a remplacé la mission civilisatrice d'autrefois. Quant aux résultats négatifs, ne serait-ce pas, selon elle, plutôt le fait de l'incapacité intellectuelle des populations assistées ?

### Les droits de l'homme

Depuis quelques années, l'opinion publique occidentale s'est sensibilisée sur le problème du respect des droits de l'homme. Dès qu'un groupe d'hommes fait l'objet d'une répression policière, judiciaire, dès qu'il apparaît que les garanties minimales ne sont pas accordées lors d'un procès, ou que des peines irréversibles peuvent être prononcées, l'homme de la rue proteste et parfois manifeste. Il faut préciser que la protestation n'est jamais unanime.

Façonnée par les idéologies, cette opinion choisit, selon ses orientations, les victimes pour lesquelles elle intervient. Mais il est patent qu'une partie de l'opinion se mobilise chaque fois qu'en Europe ou en Amérique, il lui semble apparaître une menace à l'encontre des droits de l'homme.

Or, en même temps, on assiste à une singulière indifférence de cette même opinion, ou des différentes fractions qui la composent lorsque ces atteintes visent des populations ou des hommes du

Tiers Monde. Fin 1970, début 1971, trois procès importants se déroulèrent en même temps à Leningrad, à Burgos et au Cameroun. Des fractions de l'opinion se passionnèrent pour les juifs de l'U.R.S.S. ou pour les Basques. Il n'est pas exagéré de dire que les mesures de grâce qui intervinrent, furent, dans une certaine mesure, le résultat de ces campagnes de l'opinion publique occidentale.

Or, bien que le déroulement du procès du Cameroun eût lieu à la même période et que l'arbitraire y apparût également, aucun secteur populaire notable ne se sentit concerné par cette question. La lecture de la presse de cette période est particulièrement instructive par ses silences sur le sort des Camerounais prévenus, puis jugés.

Des exemples de cette nature pourraient être multipliés, qu'il s'agisse des communistes indonésiens, des tortures d'Amérique latine, des catholiques du Soudan.

Il en ressort que si notre époque a érigé en un dogme aujourd'hui admis qu'aucun pays civilisé n'est à l'abri de son code pénal, qu'il ne peut pas traiter ses propres citoyens comme il l'entend, ce dogme est comme oublié dès qu'il s'agit de se préoccuper du sort des citoyens du Tiers Monde. Il apparaît que les civilisés, c'est-à-dire les Occidentaux se doivent d'être vigilants, et le sont, lorsqu'un des Etats de l'hémisphère nord commet un manquement aux droits de l'homme. Mais cette vigilance s'atténue ou disparaît lorsqu'il s'agit de citoyens d'ex-pays colonisés, de pays ayant récemment acquis leur indépendance politique.

Cette discrimination, ce choix qu'effectue inconsciemment l'opinion publique occidentale et française est significative de l'idée que l'on se fait de l'homme, suivant qu'il est ou non occidental.

Ce jugement mérite, bien entendu, d'être nuancé. Personne ne peut nier le rôle qu'a joué l'opinion dans la guerre d'Algérie ou la guerre du Viet-Nam. Encore faut-il préciser qu'il s'agit de pays occidentaux engagés dans des guerres coloniales atroces. L'Occident dénonçait alors les manquements commis outre-mer par l'un des siens.

Mais lorsqu'il s'agit de ces affrontements également atroces entre pays du Tiers Monde ou de répressions particulièrement odieuses commises par un Etat du Tiers Monde, l'opinion publique française ou occidentale entre en léthargie. Son intransigeance disparaît pour faire place à une indifférence, ou à une singulière carence ou à un sentiment d'impuissance (?) lorsqu'il faut dénoncer ces mêmes manquements apparus hors

du champ occidental. Seulement on parle d'une sauvagerie, critiquée ici et pudiquement oubliée là. Devant les mêmes jeux interdits l'opinion se courrouce lorsqu'ils sont le fait des adultes occidentaux, mais les ignore lorsque les responsables du Tiers Monde (infantiles) les pratiquent.

### Informer...

C'est une donnée constante des gouvernements d'être amenés à présenter leur action sous les meilleurs auspices. Les pouvoirs publics français ne s'en privent pas lorsqu'il s'agit de dresser le bilan de leurs relations avec les pays du Tiers Monde. Pêle-mêle sont alors évoqués l'héritage culturel français dispensé outre-mer, les efforts financiers généreusement consentis, le milliard abandonné aux Etats africains, l'esprit de sacrifice des coopérants. En même temps sont pudiquement passés sous silence l'existence des civilisations tropicales, les prélèvements et les mécanismes de l'aide, les taux usuraires de prêt et les avantages qui font de la coopération une tentation permanente pour certains fonctionnaires désireux d'améliorer leur situation matérielle.

Il est évident que cette situation ne pourrait pas brutalement être modifiée. Il sera difficile de changer une mentalité qui fait de tout Arabe un paresseux, éventuel délinquant, habitué des hôpitaux, et, de surcroît, personnellement responsable de l'augmentation du prix de l'essence. Or, accepter cette situation comme une inévitable fatalité peut être catastrophique tant pour l'Occident que pour le Tiers Monde.

Les propositions suivantes constituent un catalogue non exhaustif des mesures qui pourraient être prises :

— des débats publics audio-visuels qui informeraient l'opinion des différentes positions que l'on peut avoir sur les relations Occident-Tiers Monde ;

— une information qui présente enfin le Tiers Monde avec, certes, ses effrayants problèmes, mais avec également son potentiel considérable ;

— une information scolaire qui évite de présenter les populations du Tiers Monde avec leurs seuls oripeaux de misère et de dénuement, mais également avec leurs vieilles civilisations ;

— des rencontres culturelles qui permettraient, non plus aux seuls étudiants, mais à des jeunes ouvriers, agriculteurs, de comprendre l'apport qui peut être celui du Tiers Monde, et l'apport qui doit être le leur.

Ces réclamations sont-elles utopiques, irréalisables ? Nous ne le pensons pas.

Fred HERMANTIN



# LE PILLAGE DU TIERS MONDE

**P**OURQUOI tant de travailleurs immigrés des pays « pauvres » dans les pays « riches » ?

**Pourquoi d'ailleurs certains pays sont-ils appelés pauvres et d'autres riches ? Quelle est la nature de l'intérêt que portent aux premiers pays les monopoles et les Etats des seconds pays ?**

**Pourquoi, à l'approche de l'an 2000, tant de racisme encore dans de larges fractions des populations des pays « riches » à l'égard des populations des pays « pauvres » ? Quelles en sont les racines ? Qui l'entretient ?**

Voilà bien des questions qui s'interpénètrent fortement et auxquelles l'analyse objective des rapports entre l'impérialisme et les pays du « Tiers Monde » qu'il domine apportera au moins un commencement de réponse.

Et d'abord, qu'est-ce que le « Tiers Monde » ?

En dépit d'une appellation mystificatrice laissant entendre que les pays du prétendu « Tiers Monde » n'appartiendraient ni au monde capitaliste ni au monde socialiste, le « Tiers Monde » englobe près d'une centaine de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine qui relèvent bel et bien du système capitaliste mondial. La loi du profit les régit, le talon de fer impérialiste les opprime, et même leurs zones les plus arriérées sont aujourd'hui à peu près totalement intégrées au marché mondial capitaliste.

Le « Tiers Monde », c'est, pour beaucoup, un ensemble de pays « sous-développés » (il faudrait aussi s'arrêter sur ce terme), avec lesquels les pays capitalistes industrialisés pratiquent des échanges complémentaires. Lorsque le « Tiers Monde » exporte vers les métropoles pour 100 dollars de marchandises, celles-ci consistent, à concurrence de 90 dollars, en produits bruts ou semi-bruts du sol ou du sous-sol : notre café, notre cacao, nos bananes, nos ananas, etc., et surtout le pétrole, des minerais et métaux dont notre économie et nos usines sont de plus en plus voraces. Sur les 100 dollars de marchandises qu'en retour les pays industrialisés exportent vers le « Tiers Monde », 80 consistent en produits manufacturés et matériels industriels.

Ce commerce obéit à la loi de l'échange inégal. La valeur de la force de travail des travailleurs du « Tiers

« détérioration des termes de l'échange » qui est de l'ordre de 15% environ pour les 15 dernières années, ce qui signifie que pour importer aujourd'hui la même quantité de biens industriels qu'il y a 15 ans, le « Tiers Monde » pris comme une entité globale doit exporter une quantité de ses propres productions supérieure de 15%. A concurrence de ces 15%, il a travaillé non pour améliorer son niveau de vie, mais pour accroître les surprofits de ses « clients ».

### Une hypothèque insupportable

Ce pillage à travers les échanges commerciaux, considérable à l'échelle du « Tiers Monde », l'est-il également à l'échelle du monde capitaliste industrialisé et constitue-t-il une des clefs du maintien du système ? Je ne le pense pas. Le « Tiers Monde » tout entier n'absorbe que moins de 5% de la production industrielle de tous les pays capitalistes développés, et ses exportations sur ces





→ pays ne s'élèvent qu'à quelque 2,25 % du produit intérieur brut global de ceux-ci. Quelle que soit l'ampleur d'un surprofit d'échange inégal statistiquement immesurable, on ne saurait avancer qu'en termes quantitatifs les échanges avec le « Tiers Monde » et leurs surprofits constituent une soupape de sûreté du système.

Mais ce pillage n'en est pas moins une hypothèque insupportable pour le développement de ceux au détriment desquels il s'opère, étant donné l'énorme disproportion de poids économique entre les deux groupes de pays : le « Tiers Monde » (50 % des habitants du globe) n'intervient qu'à concurrence de 16 à 17 % dans le produit intérieur brut du monde capitaliste ; les pays capitalistes industrialisés y concourent pour 83 à 84 % !

### Une source de matières premières

Allons droit au but. Le « Tiers Monde », c'est par contre un ensemble de pays qui constitue sans contestation possible la soupape de sûreté pour l'approvisionnement des usines de pays impérialistes en la plupart des grandes matières premières énergétiques et industrielles. Car il n'utilise dans presque tous les cas qu'une part infime de ses productions. En 1970, il produit 70 % du pétrole du monde capitaliste, mais il n'utilise que 13 % de l'énergie consommée dans ce même monde. Il produit 40 % du minerai de fer et 65 % de la bauxite du monde capitaliste, mais seulement 6,5 % de l'acier et 6,5 % de l'aluminium de ce même monde.

Le « Tiers Monde » produit en outre 68 % du coton, 48 % du cuivre, 89 % du manganèse, 95 % du chrome, 92 % de l'antimoine, environ 75 % du cobalt, la totalité du caoutchouc naturel et la quasi-totalité de l'étain extraits dans l'ensemble du monde capitaliste... et l'on pourrait allonger la liste.

Mais ces richesses sont presque entièrement exportées vers les pays industrialisés pour leur permettre de se sur-industrialiser. Il en résulte, pour le secteur industriel de ces pays, une dépendance considérable et dans l'ensemble croissante à l'égard des fournitures du « Tiers Monde ». Exprimée en pourcentage des besoins, cette dépendance du groupe des pays capitalistes développés est en 1970 mesurée par les chiffres approchés ci-après :

- 55 % pour le pétrole
- 35 % pour le fer
- 64 % pour la bauxite
- 85 % pour le chrome, le manganèse, l'antimoine

- 70 % pour le cobalt
- 82 % pour l'étain
- 40 % pour le cuivre

Nous reviendrons plus loin sur les conséquences politiques qui en découlent.

En attendant, quelques remarques de portée générale s'imposent.

### « Riches » et « pauvres »

Les chiffres ci-dessus conduisent d'abord à s'interroger sur la notion même de pays « riches » et pays « pauvres ». Ils montrent — et un examen du secteur agricole déboucherait sur la même conclusion — que les pays du « Tiers Monde » pris dans leur ensemble (car il y a bien entendu quelques exceptions) ne sont pas pauvres du fait d'une malédiction originelle qui les priverait de ressources, mais par l'impossibilité de tirer parti de celles-ci au maximum dans les conditions déterminées plus haut. Si l'on ajoute aux données précédentes le fait que pour les principales matières premières les réserves du « Tiers Monde » sont énormes, que de nombreux gisements sont gardés « en attente » — en Afrique surtout — qu'en Afrique également de nombreuses prospections restent à entreprendre, on mesure que le « Tiers Monde », pris globalement, a des possibilités actuelles et des potentialités dans l'ensemble supérieures à celles des pays « riches ». Mais les possibilités actuelles sont exploitées par d'autres et pour d'autres.

En 1970 toujours, le « Tiers Monde » n'intervient que pour 10,5 % (dont près de la moitié pour l'Amérique Latine) dans la production manufacturière du monde capitaliste. Que ses matières premières ne pèsent que d'un très faible poids, exprimées en dollars dans les statistiques du commerce mondial, est un fait hélas inattaquable. Mais le dollar ne saurait être la mesure de toutes choses, et les statistiques des échanges peuvent masquer mais non effacer le fait que ces matières premières sont la condition de la survie du **secteur industriel impérialiste et donc du système impérialiste** lui-même.

Les monopoles impérialistes le savent si bien qu'ils se sont empressés de s'assurer la propriété ou au moins le contrôle de la quasi-totalité de ces ressources et qu'ils s'accrochent désespérément à cette mainmise. Les démêlés actuels du président Allende et de la Société Kennecott quant au cuivre chilien en sont une remarquable illustration. Les négociations à répétition au sujet du pétrole en sont une autre.

Mais malgré tout, le monde bouge, et parfois il faut lâcher du lest. Ce serait

pendant une erreur grossière de croire que toute nationalisation d'un gisement est une défaite des monopoles. Nicolas Sarkis l'a très bien démontré au sujet du pétrole du Moyen-Orient dans un récent article (1). D'une manière générale, on peut dire que celui qui détient la technique et les débouchés reste maître du jeu.

Il n'en reste pas moins que les monopoles préfèrent s'assurer la mainmise sur les matières premières du « Tiers Monde » par des voies directes qu'indirectes, et que leurs investissements à cette fin demeurent primordiaux. Dans un ensemble d'investissements privés directs d'origine impérialiste dans le « Tiers Monde », estimé grossièrement à 40 milliards de dollars en 1970 (source OCDE), le pétrole et les mines interviennent ensemble pour 45 %. Si l'on ajoute à cela les investissements de plantations productrices de matières premières (ceux des Unilever, Michelin, etc.), on peut estimer à quelque 50 % du total la part des capitaux des monopoles investis dans la production de matières premières de toutes sortes, proportion relativement considérable si l'on rappelle que les investissements sont, à chiffre d'affaires égal, plus faibles dans ce secteur que dans celui de l'industrie de transformation.

### Des voies souterraines

C'est ici le moment d'ajouter que les capitaux en question ne s'implantent pas dans le « Tiers Monde » seulement pour y pomper des matières premières. En 1970-1971, les profits réalisés dans le « Tiers Monde » et officiellement transférés dans les métropoles impérialistes se sont élevés à 8,8 milliards de dollars. Ce sont ceux des 40 milliards de dollars d'investissements directs visés plus haut, plus ceux de quelques autres milliards de dollars d'investissements dit de portefeuille. Mais ce ne sont que les profits transférés par voie légale.

Il s'y ajoute une masse importante de profits transférés par voies souterraines, et l'on peut estimer que, dans l'ensemble, les investissements de toutes natures dans le « Tiers Monde » y rapportent entre 20 et 25 % de profits. La part réinvestie sur place est très faible : en moyenne de l'ordre de 12-13 %, ce qui confirme le fait que le capital monopoliste étranger ne s'investit pas dans le « Tiers Monde » pour y participer au développement, mais seulement pour y servir les intérêts sectoriels et la stratégie des monopoles.

On assiste donc sous cette forme au pillage d'un surplus économique produit par le travail local, qui devrait s'ajouter

à l'épargne nationale locale et à l'accumulation pour la croissance, et qui, au contraire, s'en va participer à la surcroissance monopoliste dans les métropoles.

### L'aide « publique »

Quant à l'aide publique, elle ne fait que boucher péniblement le trou creusé par les profits privés rapatriés, puisqu'en 1971, elle n'a pas atteint 8 milliards de dollars pour tout le « Tiers Monde ». Encore cette aide publique doit-elle elle-même être remboursée en grande partie avec majoration des intérêts, car elle consiste de plus en plus en prêts et de moins en moins en dons. Aussi, la dette publique extérieure du « Tiers Monde » croît-elle à grande vitesse ; elle atteignait, fin 1970, le chiffre énorme de 60 milliards de dollars, pour le service de laquelle il fallait déboursier 5,2 milliards de dollars. L'aide nouvelle, à concurrence d'au moins les deux-tiers de son montant, ne sert plus à autre chose qu'à payer les annuités des aides anciennes.

Le pillage est cohérent et multiforme : pillage physique des matières premières et grands produits alimentaires, pillage à travers l'échange inégal, pillage des profits réalisés par la surexploitation du travail, pillage même sous le couvert d'une aide de plus en plus coûteuse et dont la finalité est d'ouvrir la voie aux capitaux privés.

Il en résulte pour le « Tiers Monde » l'impossibilité d'un véritable développement. Alors que, d'après un document des Nations-Unies, « l'épargne natio-



Un spectacle courant dans les pays encore soumis à la domination coloniale ou néo-coloniale. Ici, au Maroc.

nale » était, en 1966-1968, de 22 % du produit intérieur brut pour le monde capitaliste développé, elle n'atteignait en moyenne que 15 % du produit intérieur brut des pays sous-développés. Comment leur retard pourrait-il être rattrapé ?

Mais le plus grave est que les économies des pays du « Tiers Monde » sont devenues des économies structurellement déformées, présentant de considérables distorsions sectorielles, en raison du fait que l'impérialisme et les gouvernements du « Tiers Monde » ne s'intéressent qu'aux secteurs dont la croissance sert les intérêts des monopoles et des bourgeoisies nationales ou couches privilégiées qui leur sont associées, les autres secteurs demeurant plus ou moins en friche.

Les structures déséquilibrées font qu'une croissance parfois vive dans un secteur n'a pas d'effet d'entraînement sur les autres, la croissance ne se répercute pas sur le développement global, elle ne profite qu'à une infime fraction de la population (Amérique Latine notamment).

On ne saurait s'attendre à ce que ces conditions se modifient dans le cadre du système capitaliste parvenu au stade impérialiste. L'impérialisme est soumis à des lois objectives, il ne saurait se développer et même seulement survivre qu'en pérennisant et aggravant sa domination et son exploitation du « Tiers Monde ». Il lui faut en particulier, par n'importe quels moyens, maintenir sa mainmise sur les matières premières : c'est pour lui une question de vie ou de mort.

Certes, le monde n'est pas immobile, les moyens pourront se modifier, mais seulement afin de mieux masquer la persistance et le renforcement des structures fondamentales d'oppression, l'inaltérabilité de l'essence même du système.

### L'importation de travailleurs

L'importation massive de travailleurs des pays sous-développés dans les pays industrialisés est l'un de ces moyens nouveaux. Mais il s'inscrit totalement dans le cadre des impératifs de domination et d'exploitation. Il faut aller plus loin : il est le produit de la domination et de l'exploitation antérieures, qui ont fait surgir dans les pays sous-développés des masses de plus en plus considérables de sans-emploi. Ce n'est que la reproduction de l'exploitation sous des formes partiellement nouvelles. L'impérialisme utilise ainsi jusqu'aux sous-produits de son propre pillage.

Mais il s'agit là directement, si j'ose dire, de sous-produits humains. Dans tous les cas, du reste, directement ou

indirectement, il s'agit toujours en fin de compte de l'homme africain, de l'homme asiatique, de l'homme latino-américain. Au bout de toutes les analyses économiques, on débouche sur l'homme sous-développé, être infra-humain au plan de la satisfaction des besoins élémentaires, au plan de l'espérance de vie elle-même, qui en Afrique par exemple est inférieure de quelque 30 ans à ce qu'elle est en Europe.

Il est bien évident que ce qu'on appelle la « conscience universelle », devant cette sorte de génocide feutré, se révoltera moins si elle croit que les hommes qui en sont victimes ne sont pas des hommes comme nous, bref, si nous sommes racistes.

La traite recevait l'absolution parce qu'il s'agissait de « sauvages » et au besoin de cannibales, la conquête coloniale parce qu'elle se soumettait des « races inférieures » afin d'ailleurs de les civiliser. Le néo-colonialisme d'aujourd'hui n'étant rien d'autre en essence que le colonialisme d'hier revêtu simplement d'un manteau nouveau, le racisme ne cesse pas de se présenter comme une justification ou au moins une circonstance atténuante.

Il est en tout cas un obstacle de premier ordre à la prise de conscience, à la motivation de l'intérêt et à plus forte raison à la solidarité militante de la part des populations des pays « riches ». Il faut s'y attaquer de front. Tout doit être entrepris pour l'extirper partout.

Mais n'oublions jamais que le racisme à l'égard des populations du « Tiers Monde » est indissociable du pillage sous toutes ses formes. Car les pillards savent que le racisme les protège et ils font tout, insidieusement et savamment, pour l'entretenir, forts de détenir pour cela les moyens d'action et les supports de propagande nécessaires.

Une des racines principales du racisme — sans doute la principale — sera coupée lorsque les peuples du « Tiers Monde » se seront libérés de la domination et prendront en main leurs propres destinées et il en ira de même si ce sont les travailleurs des pays développés qui abattent les premiers le pouvoir des monopoles.

Mais elle peut l'être avant ce terme, et dans la lutte elle-même qui le hâtera, lorsque populations des pays « pauvres » et travailleurs des pays « riches » comprendront qu'au-delà des divisions artificiellement entretenues par les manipulateurs des consciences, une solidarité objective et fondamentale les réunit, l'adversaire de l'homme étant ici et là le même.

Pierre JALEE.

(1) « Le Monde », du 23 janvier 1973.



# MAIN-BASSE SUR LE PETROLE

**A**UX yeux des pays de capitalisme avancé, les sous-développés ne doivent pas seulement être des débouchés pour marchandises et capitaux, mais aussi des fournisseurs de matières premières et de sources d'énergie.

Il ne faut pas se laisser prendre aux chiffres : les exportations de matières premières ne représentent que 18 % des exportations totales de 1970 ; la moitié seulement, du reste, proviennent des pays sous-développés, ce qui témoigne de la faiblesse croissante de la part des sous-développés dans les échanges mondiaux.

**Le pétrole représente 4 à 5 % des exportations mondiales.**

Mais, un certain nombre de pays, surtout de petites dimensions, dépendent étroitement, dans le cadre des structures que leur a imposées l'impérialisme, de l'exportation d'une matière première ou d'une source d'énergie (Libye, pays du Moyen-Orient et pétrole, Sénégal et arachide, Chili et cuivre, etc.), et, malgré substituts et recyclages, le fonctionnement des industries des pays industriels dépend de ces importations : c'est le cas des Etats-Unis qui, d'exportateur net de matières premières au début du XX<sup>e</sup> siècle, en sont devenus un importateur important, non seulement de celles qu'ils ne produisent pas chez eux, mais même, dans le souci de conserver leurs propres réserves, de celles dont ils sont des producteurs très importants, voire le premier producteur mondial (ils importent 21 % de leur consommation de cuivre, 28 % de celle du plomb, 14 % de celle du pétrole), le second (34 % de leur consommation de fer), ou le troisième (44 % de leur consommation de zinc).

Ils importent en particulier pour plus de 80 % de leur consommation de 38

des 62 fameux matériaux qu'ils considèrent comme « stratégiques ». Les dirigeants américains n'en font pas mystère, qui n'ont cessé d'organiser leur politique mondiale (aide, pactes militaires, soutien aux gouvernements locaux) en fonction de cet impératif stratégique. Mais c'est aussi le cas de l'Europe occidentale, dont l'industrie est encore plus conditionnée que celle des Etats-Unis par cet approvisionnement, puisque ses propres ressources naturelles sont faibles et alors qu'elle n'a pas la capacité d'organiser l'ensemble de l'économie mondiale sous sa domination, comme ont pu le faire les Etats-Unis. Les classes au pouvoir de part et d'autre de l'Atlantique peuvent bien alors parler de solidarité, et permettre aux Etats-Unis de se présenter comme les gardiens des intérêts du « monde libre », mais elles ne peuvent masquer qu'il s'agit de domination : ce sont les firmes plurinationales d'origine américaine qui contrôlent les principaux gisements de matières premières et par là peuvent établir leur domination à la fois sur les pays sous-développés et sur les pays développés. Nous devons caractériser cette domination sur les pays sous-développés et voir comment elle s'insère dans le fonctionnement général de l'ensemble de l'économie capitaliste.

## La domination des monopoles mondiaux

Elle présente trois aspects essentiels que nous étudierons plus spécialement du point de vue du pétrole mais on pourrait sans difficulté étendre l'analyse à l'ensemble des matières premières.

Elle s'inscrit d'abord dans la stratégie concurrentielle qui se pratique à l'intérieur du groupe des monopoles

mondiaux : le rôle de leader que joue l'U.S. Steel dans l'oligopole sidérurgique américain est dû à ce que cette compagnie détient les gisements de minerais les plus importants hors des Etats-Unis. De même dans les récents accords conclus avec l'Arabie Séoudite, il est clair que le grand gagnant à long terme est ESSO qui va pouvoir à l'avenir, exercer une influence déterminante au sein du cartel pétrolier.

Les fameuses fluctuations de prix des matières premières, qui sont catastrophiques pour les pays sous-développés, ne sont nullement le fait de quelque nécessité naturelle, mais le reflet de ces luttes oligopolistiques : la preuve en est que le marché de l'étain, sur lequel n'intervient aucun grand monopole, a pu se stabiliser avec une hausse régulière du prix, ou que les prix du nickel et de l'aluminium sont remarquablement stables du fait de la domination absolue d'une grande compagnie pour le premier et de la très forte concentration des producteurs, au nombre de 6 groupes importants seulement pour le second. Le cartel pétrolier, depuis sa constitution en 1928, a réussi à tenir le prix du pétrole hors de toute fluctuation.

La domination des firmes américaines leur permet de se constituer en écran entre les pays dits « producteurs » et les pays consommateurs. Dans l'état actuel des choses, c'est essentiellement l'Europe qui consomme le pétrole provenant du Moyen-Orient (615 millions de tonnes de brut importées en 1971 contre 15,3 produites en Europe, soit nettement plus de 50 % de l'énergie consommée par l'Europe), même si le Japon se présente comme un importateur d'importance croissante et si l'on sait que les Etats-Unis seront conduits à recourir aussi au Moyen-Orient si les ressources du Canada

ne leur sont pas largement ouvertes — le Canada se montre hostile à une mise en commun continentale des ressources énergétiques américaines — et si les découvertes de l'Alaska ne dépassent pas les prévisions, pourtant considérables.

Ce pétrole est extrait pour un quart de la Libye puis essentiellement de l'Arabie Séoudite, du Koweït, de l'Irak, de l'Algérie (et de plus en plus du Nigéria), dans le cadre d'accords de concession **encore en vigueur partout, sauf en Algérie** : le pays « producteur » reste étranger à toute décision concernant la production, décidée souverainement par la Compagnie qui se considère comme propriétaire des puits ; il perçoit seulement des royalties qui, le plus souvent, entretiennent des dépenses publiques sans aucun lien avec l'amorce d'une politique de développement. Ces compagnies sont américaines pour la plus grande partie des gisements. Depuis 1928, elles constituent, en tous cas, un cartel dans lequel les firmes américaines sont incontestablement dominantes, imposent leur stratégie et leur prix : **le seul échec qu'elles aient connu fut en Irak.**

On peut alors mieux comprendre la nature des accords de Téhéran, Tripoli et New York : au moment où l'industrie américaine se plaint d'être concurrencée par l'industrie européenne, il ne lui déplaît pas de faire en sorte que cette dernière ait à subir une hausse du prix de l'énergie qui ne se répercute pas aux Etats-Unis. Et comme le relèvement des royalties sert de prétexte au relèvement du profit, il en résulte aussi un nouveau transfert de l'Europe et du Moyen-Orient vers les Etats-Unis. Pour que ces dollars ne soient pas tous rapatriés, ils alimentent la masse des capitaux flottants à la recherche de « primes de change ». Les mêmes com-

panies ne font pas de difficultés à accepter une participation à leur capital des pays producteurs tant qu'elles assurent elles-mêmes la commercialisation du pétrole : **c'est là que réside la source de leur pouvoir.**

La France (ELF-ERAP) et l'Italie (ENI) auraient bien voulu pouvoir élaborer une politique indépendante, et elles l'ont timidement tenté. Elles ne pouvaient cependant échapper au contrôle des grandes compagnies, tout en pratiquant une politique capitaliste et en restant insérées dans son réseau mondial.

Ainsi le contrôle des gisements est-il essentiel à la stratégie des grands monopoles, et le sous-développement ne peut-il que se renforcer.

La pratique de l'écrémage des gisements et le maintien des salaires de misère pour la main-d'œuvre qui y travaille permettent aux grandes compagnies de maintenir ou d'élever leurs taux de profit.

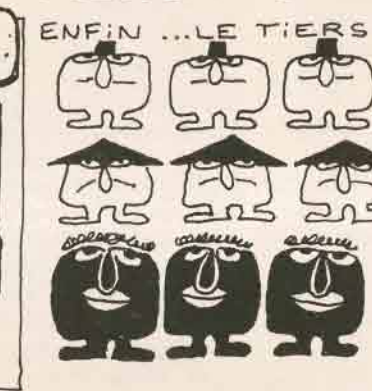
On comprend alors leur hargne à briser dans l'œuf toute tentative de nationalisation ou de politique d'indépendance : Mossadegh, le premier Ministre qui voulait nationaliser l'AIOC se retrouve en prison ; Mamadou Dia, un autre Premier ministre est encore en prison après 10 ans et dans d'atroces conditions, pour avoir tenté d'arracher l'arachide au groupe Lesieur ; le prix du cacao s'effondre curieusement le jour où K. N'Krumah prend le pouvoir jusqu'au lendemain du jour où un complot impérialiste le renverse ; parce que M. Allende nationalise le cuivre chilien, le prix du cuivre est ramené de 750 £/tonne aux environs de 400. Les Nations Unies ne cessent pourtant d'affirmer le droit d'un pays à nationaliser ses gisements de matières premières.

Il est donc facile de « découvrir » de nouvelles sources de matières pre-

mières, lorsque c'est nécessaire... même s'il faut les payer un peu plus cher en allant les chercher plus loin ou plus profond. On comprend alors que, quoi qu'en dise le fameux modèle du **Club de Rome**, on n'est pas à la veille de l'épuisement des ressources naturelles. Toutefois, ce modèle qui constate combien les capitalistes ont détruit les richesses des sous-développés, met le doigt sur l'une des contradictions fondamentales du système : à chercher plus profond ces mêmes ressources, il en coûtera plus cher, et les taux de profit seront réduits. Il n'en restera pas moins que, quand les sous-développés réussiront à se libérer de l'impérialisme, ils devront constater à quel point cet écrémage les aura appauvris.

Mais la domination va beaucoup plus loin. Ce n'est pas le fait de percevoir des royalties, ou même de vendre des hydrocarbures qui peut assurer le développement d'un pays. Tout développement passe par un processus d'industrialisation (sans s'y réduire bien sûr), et l'Algérie a fort bien compris que celui-ci pouvait se réaliser à partir de la transformation de ses hydrocarbures. Mais les monopoles mondiaux détiennent plusieurs moyens de s'y opposer, et ce n'est pas par hasard si les pays « producteurs » de pétrole sont ceux où la consommation par tête en est la plus faible. Ils peuvent d'abord ne pas laisser se développer dans le pays la moindre possibilité d'un pouvoir autonome (en ce sens, la « participation » peut être un excellent contre-feu). Ils peuvent ensuite ne pas permettre à ce pays d'initier le moindre processus industriel en ne lui livrant pas de produits à transformer. Ils peuvent enfin empêcher le pays d'accéder aux marchés mondiaux qu'ils contrôlent, accès indispensable pendant toute la période au cours de laquelle la consommation in-

## TIERS MONDE







DR

Un camp de réfugiés palestiniens.

terre reste inférieure aux capacités de production : il aurait suffi que la France achète à l'Algérie, dont on connaît l'effort persévérant, courageux et efficace, la moitié de l'accroissement annuel de la production française de produits pétrochimiques donnés pour permettre à l'Algérie d'équilibrer le fonctionnement de ses unités de transformation. Mais le capitalisme vit du sous-développement et doit donc le maintenir.

C'est par rapport à cet ensemble de problèmes qu'il est possible de se demander ce qui peut être fait.

#### Pour l'abolition des rapports de domination

Si cette exploitation des richesses des pays sous-développés constitue un aspect essentiel du fonctionnement du capitalisme contemporain, ces pays n'échapperont à cet appauvrissement qu'autant qu'ils sauront rompre avec le marché mondial capitaliste.

Sans ignorer que c'est là la seule solution de ces problèmes, nous pouvons énumérer des propositions minimales qui réduiraient au moins le prélèvement effectué. Nous pouvons les formuler pour le pétrole spécialement. Elles peuvent, avec les adaptations nécessaires, se transposer à toutes les matières premières :

— Reconnaissance effective de la souveraineté de chaque pays sur ses ressources naturelles et donc du

droit de nationalisation, en fonction des moyens du pays et sans aucune représaille ;

— Reconnaissance effective du droit de chaque pays à s'industrialiser, les ventes de pétrole brut ou de gaz naturel ayant comme fonction première de financer l'équipement industriel qui doit être importé pendant une première période pour qu'un processus accéléré d'industrialisation puisse être mis en place. Cela implique le libre accès aux technologies modernes, tout en ayant la possibilité de faire produire aux économies nationales toutes les parties de l'équipement qu'elles peuvent déjà produire. Cela implique aussi l'accès sans discrimination au marché international pour la partie des produits transformés qui excède les besoins immédiats du pays qui s'industrialise ;

— Reconnaissance d'un prix qui soit fonction de la valeur véritable du produit et non pas seulement du résultat du rapport de forces sur le marché mondial, même si l'on ne peut se dissimuler les difficultés du calcul d'une telle valeur ;

— Elaboration de contrats à long terme portant sur les quantités et les qualités avec des clauses précises quant à l'indexation des prix, telles au moins que le pouvoir d'achat en biens d'équipement d'une quantité donnée de pétrole soit garantie au long de cette période.

Néanmoins, les pays « producteurs »,

au-delà de la reconnaissance de ces droits élémentaires, doivent pousser le plus loin possible l'élaboration de leurs produits pour y intégrer le maximum de travail et en retirer le maximum de surplus aux fins d'accumulation. Il est donc indispensable de jeter les bases d'un renversement de la vieille division internationale du travail, manifestation la plus caractéristique de l'impérialisme.

C'est seulement dans la mesure où nous agissons chez nous pour la mise en œuvre de ces principes élémentaires que nous pouvons, dans le domaine précis ici examiné, prétendre contribuer au développement des pays « sous-développés ».

Gérard DESTANNE de BERNIS.

**MOLITER**  
Diffusion pluie  
**D. HECHTER**  
30, rue des Jeûneurs  
75002 PARIS

Manufacture  
de vêtements  
**A. BALBIN**  
8, rue des Ponts  
54-NANCY  
Le spécialiste du  
beau vêtement  
Hommes et enfants  
Stock permanent  
Tél. : 52-65-18

Le matériel d'entreprise  
et de travaux publics  
**« L.A. H.O. »**  
134, av. Aristide-Briand  
92-Bagneux - 735-15-10  
Câble : MATELAHO Paris  
Offrons à représentants  
grosse situation si très bons  
vendeurs

LE  
TIERS  
MONDE

# CES COLONIES DEVENUES « D.O.M. »

LA science de l'histoire nous apprend qu'une société capitaliste dont le mode de production évolue et se perfectionne, doit irrémédiablement, à un certain moment, se tourner vers d'autres marchés que celui qui a permis son développement dans une première phase.

Les données étaient réunies pour qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la France des marchands envisage d'investir dans des pays qui n'avaient jusque-là subi aucune domination. Une flottille importante était disponible (Nantes), une caste de marchands, hommes d'affaires, et affairistes déterminés étaient prêts (prospérité du commerce bordelais).

D'ailleurs, tandis que la France des négociants mettait en place des structures commerciales pour une exploitation rationnelle de ces territoires (sans grande imagination, puisque s'agissant de sociétés anonymes traditionnelles : Compagnie des Iles, Compagnie des Indes occidentales, créées par Richelieu et Colbert), la France des soldats éliminait par un ethnocide rationnel les indigènes caraïbes qui entraient quelque peu ses desseins.

Les fondations du système étaient jetées : **violences et maximisation des profits ont présidé à l'installation française outre-mer.**

Ces structures commerciales mal adaptées à des territoires toujours en guerre et par trop éloignés, firent vite faillite ; les caisses de l'Etat compensèrent le manque à gagner, les Antilles furent adjointes au domaine royal et régies par le **Pacte colonial.**

Les conséquences sont facilement imaginables : le capitalisme métropolitain pille systématiquement les richesses de ces pays. En dehors des lois du marché, la métropole vend ses produits aux prix qu'elle définit arbitrairement. Les structures économiques se cristallisent définitivement. Seules, certaines activités agricoles connaissent un développement étroitement contrôlé. Les autres sources de production sont taries quand elles ne profitent pas à l'empire colonial. La monoculture s'installe (sucre, café, épices, tabac).

En 1717, les colons se révoltèrent et renvoyèrent en France le représentant du gouvernement qui était porteur de l'ordre de ralentir la production de sucre. Une répression sévère s'ensuivit. Il ne fallait pas porter atteinte à l'ordre économique établi en dernière extrémité par la métropole.

A la Restauration, les sucres des colonies firent concurrence au sucre de betterave, qui était apparu, la France ne pouvant faire de trafic maritime, en raison de la maîtrise des Anglais sur les mers. Le gouvernement, en 1837, imposa donc un droit très lourd sur les sucres de canne. Les 100 livres de sucre se vendaient alors en France 60 francs, un droit d'entrée de 49,50 fut établi, ne laissant aux planteurs que 10,50 francs de bénéfice.

Sous l'Empire, quand la France décida d'entrer dans le commerce des Nations et ouvrit ses portes aux commerçants anglais, elle abrogea le principe mais le remplaça bien vite dans le fond par une « batterie fiscale » ayant les mêmes effets.

LES Antilles, la Réunion, comparées à la France, ont toujours été économiquement placées en état d'infériorité. Cependant, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les colonies ne pouvaient être considérées comme des pays sous-développés. Toujours en retard, elles avaient jusque-là nourri leurs habitants.

Dans un monde féodal, profondément raciste il est vrai, le sous-développement n'existait pas. Un mode de vie particulier, syncrétisme de traditions paysannes (africaines) et des règles du servage, permettait qu'une relative harmonie existe dans ces sociétés.

Ainsi pour la Martinique, en 1927-1928, le budget était de 65 et 67 millions. Renart, dans son **Précis d'Histoire de la Martinique** nous précise qu'il était alimenté principalement par les droits de consommations locaux. L'impôt foncier ne représentait qu'une part modique des contributions. Sur ce budget, les travaux publics, l'instruction et l'assistance publique trouvaient l'intégralité de leurs ressources.

Un processus de dislocation de la société, dont Césaire fixe le commencement en 1848 (première défaite du sucre de canne face au sucre de betterave), devait entraîner peu à peu la disparition des structures économiques traditionnelles. Les laissés pour compte habituels agglutinés autour des villes vont grossir les rangs de l'armée des chômeurs.

**Les colonies avaient rejoint la cohorte des pays sous-développés.**

De nos jours, que l'augmentation du nombre de frigidaires ou de véhicules automobiles ne trompe pas l'observateur ! Pour résorber le chômage chronique et hypertrophié de ces pays, le gouvernement a imaginé que l'émigration, forme moderne des déportations, serait une solution économique. 60 000 personnes ont rejoint la métropole de 1965 à 1971. Le surplus de la population active des D.O.M. doit en principe compenser le déficit de la natalité métropolitaine.

Un rédacteur du *Monde* (3-4 février 1973) fait état de 30 000 chômeurs pour la Martinique. En réalité, 60 000 sans emplois vivent d'expédients et de coups de main. La population active est de 75 000 personnes.

UNE fiction juridique veut que depuis la loi du 19 mars 1946, certaines colonies soient appelées départements d'outre-mer, d'autres territoires d'outre-mer. Ces contorsions du langage masquent les véritables intentions : perpétuer dans le fond des choses le vieil ordre économique colonial. Mais il y a quand même à tirer leçon du recul du colonialisme traditionnel. Le rétrécissement des sphères d'influence — conséquence de la décolonisation — entraîne une accentuation de la politique coloniale dans les dernières poussées de l'empire français.

Le profit est maximisé en surprofit colonial. Une paupérisation bien orchestrée vide ces pays de leurs ultimes forces.

Un bref séjour dans ces pays montre l'échec de la politique élaborée par les experts du V<sup>e</sup> Plan : les prix sont de 50 % plus chers qu'en métropole. L'auto-



chtone ne jouit que d'avantages sociaux réduits, quand ils ne sont pas supprimés (salaire unique, caisse chômage n'existant pas, allocations familiales réduites, etc.).

Les comptes économiques des D.O.M. (I.N.S.E.E.) nous indiquent que les secteurs primaires et secondaires, représentent dans les D.O.M. de 29 à 33 % du P.I.B. contre 55 % en métropole, le secteur des industries diverses représentant de 4 à 7 % du P.I.B., contre 32 % en métropole.

Le secteur tertiaire pour ces pays sous-développés est hypertrophié, 67 à 71 % du P.I.B. contre 45 en métropole.

Les économistes non avertis affirment pourtant que le P.I.B. des Antilles et de la Réunion a augmenté globalement en prix courant au même rythme qu'en Métropole (particulièrement pour la Réunion où il a augmenté de 10,8 % par an) ce qui est la croissance « théorique » annuelle moyenne en France.

Cependant, une analyse permet de constater que cette hypothèse est fautive.

Les prix outre-mer sont plus élevés. En effet, le destinataire d'un article le paie 60 % plus cher que le prix C.A.F. (c'est-à-dire livré au port). Les services quoique non importés subissent le même phénomène.

Les prix étant plus élevés qu'en métropole, il en découle une surévaluation du franc D.O.M. dont le pouvoir d'achat malgré toute parité officielle, est inférieure au franc français. Ces réserves faites, on ne peut cacher que de 1961 à 1965, la croissance du P.I.B. a été identique à celle de la métropole. Les partisans du *statu quo* sont satisfaits de la forme qu'adopte l'aide, mais la grande masse de la population n'en tire aucun profit.

LES transferts publics ont une nature addictive (c'est-à-dire qu'ils tendent à créer des besoins) excluant toute idée de développement interne de l'économie, donc inutile pour le pays concerné. Elle est mise au service de groupes dominants, inquiets, accumulant à l'étranger des gains illicites.

## À M M GRÉ



C'est ainsi que Tibor Mende a pu dire (de l'aide à la décolonisation) : « Dans le cas de la France, alors que plus d'un tiers de l'aide va aux départements et territoires d'outre-mer, la plus grande partie se dirige vers les anciennes possessions françaises d'Afrique, pratiquement tout revient sous forme de transfert de fonds ou de bons de commande ».

Ni générosité, ni grandeur, mais le même état d'esprit que pendant l'époque du pillage direct des richesses.

**En 1964, le bilan des dépenses de l'Etat pour la Martinique était de 21 milliards 66 millions. L'I.N.S.E.E. nous apprend que le département a transféré en métropole 23 milliards 790 millions pour l'achat de denrées alimentaires et de biens d'équipements.**

En même temps, les termes de l'échange commercial avec la France, se dégradent de plus en plus. Quand on compare le prix de revient de la tonne de marchandise importée au prix de revient de la tonne de marchandise exportée, on trouve une différence qui exprime la perte à l'unité (chiffres I.N.S.E.E.).

La typologie des activités ne donne pas une tonalité plus optimiste au tableau. L'évolution des principales productions agricoles est très mauvaise.

Le rendement du sucre est de plus en plus faible. En Martinique, avec 27 000 tonnes, le plancher le plus bas a été atteint pour la campagne 69/70. Il fallait améliorer la variété des cannes, équiper les usines de matériel moderne, rationaliser la coupe et le transport de la canne.

En effet, le Marché commun peut assimiler à un prix supérieur au taux mondial, 60 000 tonnes des 447 000 tonnes que produisent les D.O.M.

Selon la F.A.O., la consommation mondiale de sucre augmentera de quelque 20 millions de tonnes d'ici 1980, près de 28 % en neuf ans.

Parallèlement, on assiste à un phénomène que Roger Priouret, rédacteur de *L'Express*, appelle la « loi du sucre », qui fait que toute augmentation de 10 % des ressources d'un individu se traduit par une

augmentation de 12 % de la consommation de sucre. Les experts annoncent qu'en 1980, il manquera au monde 20 à 25 millions de tonnes de sucre par an.

L'augmentation de la production du sucre de betteraves étant plus facile à réaliser, les usines encore en marche aux Antilles (particulièrement à la Martinique), sont appelées à être mises en état de sous-production ; le sucre de betterave, au lieu et place du sucre de la Martinique, pourra être vendu sur le marché communautaire.

Les Antilles ne peuvent, la preuve en est faite, bénéficier du Marché commun que quand des intérêts français sont au préalable satisfaits.

L'APPAREIL industriel des D.O.M. est squelettique : une cinquantaine d'entreprises dans chacune des trois îles (la moitié appartenant au secteur alimentaire) dont la capacité de production est sous-employée. Elles sont peu compétitives, 15 d'entre elles seulement dépassant 10 employés. Elles n'ont que des activités terminales (montage, conditionnement de produits finis venant de pays économiquement dominants).

Il n'existe pas d'importation d'équipements industriels, ce qui fait avouer à la Commission du plan que le rythme d'industrialisation adopté ne peut apporter une solution au sous-emploi dans les D.O.M.

Le tourisme est un mythe utilisé pour persuader d'une éventuelle expansion économique. La population n'est que faiblement associée à cette activité qui importe directement de l'extérieur les matières dont elle a besoin.

Tout cela fait que le taux de couverture des importations par les exportations est diminué considérablement (38 % en 1966, 26 % en 1970).

Le déficit commercial de ces départements connaît une progression parallèle à celle des transports publics qui prennent le relais des exportations au niveau de la distribution des revenus sans qu'aucun bien et services locaux ne soient donnés en échange.

Gérard DORWLING-CARTER.

## LE TIERS MONDE

# LA COOPERATION A L'ORDRE DU JOUR

POUR beaucoup, la coopération, ce sont des jeunes gens de bonne volonté qui s'en vont creuser des puits dans des villages de l'Inde ou de l'Afrique : images bien idéalistes qui servent à masquer le maintien des structures de domination dans le « Tiers Monde » : à Madagascar, par exemple, 95 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur moderne relèvent des affaires contrôlées par des étrangers (et 65 %, par des Français). Les citoyens français doivent s'interroger sur les « accords de coopération » qui définissent, depuis 1960, les rapports de la France avec ses ex-colonies d'Afrique et de Madagascar.

Ces pays ont accédé à l'indépendance, il y a treize ans, mais cela s'est fait dans un cadre préparé à l'avance, qui permet de sauvegarder les positions dominantes de certains intérêts privés français, qui ne coïncident pas nécessairement avec l'intérêt véritable du peuple français.

Aujourd'hui, la Mauritanie, le Dahomey, Madagascar ont demandé la révision ou la refonte complète de ces accords. De quoi s'agit-il exactement ?

Il y a d'abord les **accords militaires** : au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Madagascar, stationnent des troupes françaises, prêtes à intervenir, comme cela a été le cas au Gabon il y a quelques années, pour maintenir au pouvoir des gouvernements impopulaires, et pour protéger les soi-disant intérêts du **camp occidental** face à la menace que représenterait l'influence soviétique ou chinoise en particulier dans l'Océan Indien : l'un des points cruciaux de la négociation franco-malgache actuellement en cours, c'est la demande malgache de recouvrer la souveraineté sur la base navale de Diego-Suarez, au nord de la Grande Ile.

En vertu des **accords monétaires**, les monnaies locales (franc « CFA » et franc malgache) ont une parité fixe avec le franc français ; ces monnaies sont librement convertibles en francs, c'est-à-dire que leur valeur est garantie sur le marché international ; c'est un avantage pour ceux des pays dont la balance

commerciale est déficitaire (par exemple Madagascar), moins nécessaire pour un pays comme la Mauritanie qui dispose de ressources minières importantes (fer et cuivre). Mais en revanche, les pays de la zone franc sont astreints à respecter le principe de la « libre circulation des capitaux », c'est-à-dire le droit pour les entreprises étrangères de rapatrier leurs profits hors du pays, ce qui empêche toute véritable croissance économique **auto-entretenu** ; et leur politique financière est étroitement contrôlée par la France ; les accords nouveaux signés avec la Mauritanie, le 15 février dernier, impliquent que, si la Mauritanie sort de la zone franc, comme cela est prévisible, elle ne pourra plus compter sur l'aide financière et économique française, sinon après examen « cas par cas » de chaque opération de développement.

Les **accords culturels** prévoient la participation de la France au financement de l'équipement scolaire — en particulier des Universités d'Afrique francophone, ainsi que l'envoi d'enseignants français, dont les traitements sont, pour une part, à la charge de la France. Mais cette coopération culturelle n'est pas non plus sans contrepartie : en même temps qu'elle permet la diffusion de connaissances et de techniques qui peuvent devenir instruments d'émancipation, elle tend à maintenir chez les **cadres** formés à la française une dépendance vis-à-vis des modes de pensée, d'organisation et de consommation de l'ex-métropole. Le maintien de structures scolaires calquées sur celles de la France n'est pas, comme on l'a dit, un simple phénomène d'« inadaptation aux conditions locales » : elle fonctionne assez « efficacement » pour produire et reproduire des couches d'intellectuels coupés de leur propre peuple.

Les situations, les dynamiques historiques, géographiques, sociales, culturelles des pays d'Afrique et de Madagascar sont très variées ; on y retrouve cependant un certain nombre de traits communs. Depuis treize ans, la domination étrangère, sans disparaître, s'est

faite plus indirecte, et s'est diversifiée : dans le cadre de la Communauté économique européenne, les pays du « Marché commun » participant à la « coopération » avec les ex-colonies françaises et belges, l'octroi d'une aide publique à l'équipement des infrastructures a pour contrepartie la porte ouverte aux entreprises étrangères qui dominent aujourd'hui l'économie de ces pays.

En même temps, de nouvelles forces se sont manifestées.

Ici ou là, des révoltes paysannes se sont dressées contre une administration oppressive et corrompue : comme dans le Sud de Madagascar, en avril 1971, à l'appel du MONIMA ; les scolaires et les étudiants, à Dakar en 1968, à Tananarive en 1972, ont « contesté » les « accords de coopération », qu'ils ont taxés d'**accords d'esclavage**, et, dans le cas de Madagascar, ces manifestations paysannes et étudiantes, bien que sans lien direct, ont abouti au départ du président Tsiranana, jugé trop inconditionnellement allié des pays occidentaux et de l'Afrique du Sud.

La « bourgeoisie » africaine en formation réclame aujourd'hui une part plus importante dans le contrôle et la gestion des entreprises : plus que les miettes symboliques qui lui étaient jusqu'ici accordées, quelques sièges dans des conseils d'administration, quelques cessions d'actions à titre gratuit. Le « nationalisme » qui se manifeste aujourd'hui en Afrique est un phénomène fort complexe, dans la mesure où certains de ceux qui s'en réclament n'osent pas toujours aller jusqu'au bout de leurs revendications, parce qu'ils dépendent pour le maintien de leurs situations privilégiées, de l'aide des étrangers, et qu'ils n'osent pas faire confiance à leur peuple et s'appuyer sur lui. Il arrive aussi qu'en donnant à ce nationalisme une dimension idéologique et culturelle — ce qui est en un sens une « désaliénation » (retour au costume national, aux prénoms africains, etc.) —, on se serve de « l'authenticité » comme d'un masque qui dissimule la pénétration croissante des entreprises multinationales géantes : la



forme la plus « moderne » du néo-colonialisme n'est pas toujours asservissement aux anciennes métropoles ; elle peut l'être à ces firmes qui se partagent les ressources minières.

Reste cependant cette prise de conscience croissante, ce refus croissant, en particulier chez la jeunesse, qui se traduit aussi, de la part des hommes politiques africains et malgaches, par la demande d'une révision profonde des **accords de coopération**.

Face à ces revendications, quelle est aujourd'hui l'attitude des responsables de la politique étrangère française ? On peut craindre que certains de ceux qui n'ont « rien appris et rien oublié », au secrétariat aux Affaires africaines et malgaches ne soient prêts à recourir aux mêmes méthodes qu'autrefois : le chantage ouvert, les manœuvres de division en sous-main. Le prix à payer, pour une indépendance plus grande, en matière monétaire notamment, serait une diminution considérable du montant de l'**aide publique** française. Il semble que la Mauritanie ne pourra plus disposer d'un **compte d'avance** auprès du Trésor français. Sans doute cette **aide** qui finance l'édification d'une infrastructure moderne (routes, chemins de fer, ports) sert-elle avant tout les intérêts des entreprises étrangères ; mais elle permet sinon un véritable **développement**, du moins une certaine **croissance économique**, fût-ce dans un cadre limité. La supprimer à ceux qui font mine de vouloir devenir plus **indépendants** montre quelles sont les limites de la soi-disant **générosité** de notre pays à l'égard du Tiers-Monde...

Mais il y a plus grave encore : lors-

qu'est mise en cause la présence militaire française à Diego-Suarez, certains des responsables de la politique française de **coopération** — et de présence dans l'Océan Indien — ne seraient-ils pas prêts à aller plus loin et à s'allier plus ouvertement avec des politiciens de l'ancien régime Tsiranana, en utilisant les divisions dites **ethniques** ? C'est comme par hasard au moment où les négociations franco-malgaches traversent une passe difficile que se sont produites, à Diego Suarez et à Majunga, des manifestations **spontanées** en faveur du maintien de la présence française. Au point de départ de ces oppositions que l'on dit **raciales** et qui sont **sociales**, en Afrique et à Madagascar comme ailleurs, il y a des phénomènes réels de **développement inégal** : par exemple, à Madagascar, les « Merinas » des Hauts-Plateaux, instruits à l'occidentale depuis plus longtemps, occupent des positions dominantes dans la fonction publique, le commerce, etc., dans tout le pays — positions bien entendu subalternes par rapport à celles qu'y occupent les étrangers dans le secteur privé. Le régime colonial a largement joué sur ces antagonismes (la **politique des races** de Galliéni). Le régime Tsiranana était fondé sur l'alliance entre les Français et une fraction bourgeoise côtière, tentant de contrebalancer l'hégémonie de la bourgeoisie « Merina ». En 1946 déjà, les administrateurs coloniaux ont encouragé contre le mouvement national malgache la formation du PADESM (Parti des Dshérités de Madagascar) pour essayer de détourner contre les Merinas la volonté de changement des masses populaires ; le PADESM est devenu le

PSD de l'ex-président Tsiranana, et c'est lui qui organise aujourd'hui les manifestations contre la **malgachisation**. Mais c'est pourtant dans les régions **côtières** de Madagascar que l'insurrection nationale de 1947 a connu la plus grande ampleur, et que la répression française a été la plus sanglante (80 000 morts...). Ces divisions **ethniques** viennent trop opportunément servir les partisans du maintien d'une domination néo-coloniale périmée, pour que l'on ne mette pas en doute leur caractère **spontané**, même si, encore une fois, le problème des inégalités de développement est, lui, un problème tout à fait réel auquel les Etats doivent apporter une réponse **dans le cadre national**. Il ne faut pas oublier non plus que l'Afrique du Sud a, de son côté, encouragé et aidé (non seulement par ses services secrets, mais par des envois d'armes et de volontaires) toutes les tentatives de sécession qui se sont jusqu'ici produites en Afrique (au Katanga et au Biafra notamment)...

Les antiracistes français devraient aujourd'hui se mobiliser pour que cesse toute ingérence dans la politique intérieure des Etats avec lesquels notre pays **coopère**, pour que l'**aide** cesse d'être un moyen de pression, soit au service d'intérêts privés, soit au service du rôle de **gendarme international** que certains voudraient voir jouer à la France dans l'Océan Indien. Il n'est pas souhaitable non plus qu'un pur et simple **désengagement** ou retrait de notre pays laisse simplement le champ libre à la pénétration des entreprises américaines ou sud-africaines (avec lesquelles, il est vrai, la France coopère déjà). Les forces

progressistes, en Afrique et à Madagascar, ne confondent pas le peuple français avec certains de ses représentants, ni avec les firmes capitalistes françaises.

Des relations nouvelles peuvent se nouer, dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque pays. Il ne faut certes pas entretenir l'illusion que l'**aide étrangère**, française ou autre, peut résoudre les problèmes des pays que l'on appelle à tort **sous-développés et dominés**, alors qu'au contraire, la première condition d'un **développement** authentique, c'est la mobilisation des ressources nationales, l'invention d'un modèle original. Mais il faut que, dans notre pays, l'on prenne conscience des entraves très réelles et des manœuvres de division qui peuvent être entreprises contre les processus de libération en Afrique et à Madagascar.

En ce sens, se préoccuper de ce qui se passe **hors de l'hexagone**, ce n'est pas s'évader dans l'exotisme, c'est au contraire ouvrir les yeux sur les forces qui s'affrontent au sein même de notre propre société.

Anne-Marie GOGUEL.

ABONNEZ-VOUS  
A  
DROIT ET LIBERTÉ

# NEOCOLONIALISME ET EMIGRATION EN AFRIQUE TROPICALE

LE  
TIERS  
MONDE

Il y a dix ans, le « rapport Jeanney » nous annonçait triomphalement l'avènement d'une politique nouvelle d'**aide et de coopération**. La colonisation, discrètement reléguée dans un passé lointain, allait faire place à l'**aide** de l'ancienne métropole aux Etats africains récemment promus à l'indépendance.

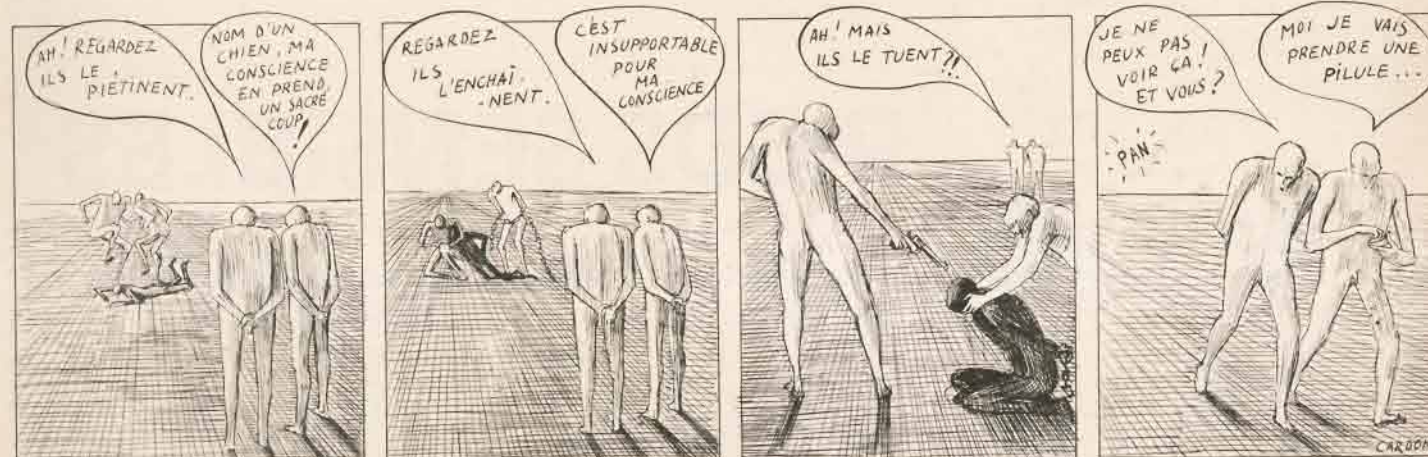
Aujourd'hui, la « coopération » est en pleine crise. Le montant de l'**aide** a stagné en valeur absolue et diminué en valeur relative (1,7 % du produit national brut français en 1962 ; 0,67 % en 1970). Mais l'essentiel n'est pas le montant de l'**aide** : il s'agit de savoir à quoi elle a servi.

Cette « aide » a servi essentiellement à construire les infrastructures nécessaires au développement d'activités économiques fondées sur le pillage des ressources locales, l'exploitation de la main-d'œuvre, au bénéfice des groupes privés, commerciaux et industriels, depuis longtemps à pied d'œuvre : extraction des ressources minérales,

industries de « substitution » relayant certaines importations de produits de consommation courante, agriculture d'exportation : arachide, coton, café, cacao. La « croissance », lorsqu'il y a eu « croissance », n'a débouché sur aucun développement. Quelques minorités privilégiées, servant de relais à l'ancienne superstructure coloniale, en ont ramassé quelques miettes ; la masse de la population, paysanne ou urbaine s'est appauvrie.

La concurrence d'autres produits (huile de soja américaine, huile de colza ou de tournesol européenne — pour l'arachide —, textiles artificiels et stocks de cotons américains jetés sur le marché — pour le coton) ont accentué la baisse des cours, et l'association au Marché Commun a imposé des baisses de prix massives (arachide tombée en 1968, au Sénégal, de 19,85 F CFA le kilo à 16,70). La sécheresse persistante depuis 1968 a précipité les populations des zones de savane proches du Sahara, de la misère à la famine. →

## L'amérique broyant du noir...







L'« aide » consacrée à l'enseignement, qui a abordé au fil des années une part croissante des crédits, n'a pas débouché sur un véritable développement culturel : elle a maintenu et étendu un enseignement inadapté, visant moins à former les cadres nécessaires qu'à imposer une « influence culturelle » étrangère ; elle n'a pas été orientée vers le développement d'une culture africaine authentique, mais est apparue de plus en plus comme le moyen d'une politique d'aliénation culturelle...

Au total, malgré l'« aide » privilégiée de la France (ou à cause d'elle ?) la « croissance » de onze sur dix-sept des Etats africains « associés », de 1960 à 1970, a été inférieure à 2 % par an (moyenne des pays sous-développés : 3 %) et dans plusieurs d'entre eux elle a été « négative », c'est-à-dire qu'il y a eu, non pas croissance, mais **décroissance** de la production par habitant...

Les gouvernements africains jusqu'ici les plus arrangeants mettent en cause, les uns après les autres, les « accords de coopération » imposés en 1960. Les accords maintenaient sur leurs pays une véritable tutelle économique, politique et militaire : le bilan de la politique menée sous leur couvert, le caractère de plus en plus insupportable de la situation qui en résulte expliquent cette crise.

Le rapport fait en 1971 par M. Gorse, député U.D.R., pour le compte du gouvernement, accusait cette faillite. On se contenta de ne pas le publier...

Les « solutions » qu'il proposait n'avaient d'ailleurs guère de chance de renverser la tendance. Quatre propositions en ressortaient : réduction draconienne des crédits consacrés à l'enseignement, dont le développement devait être stoppé ; développement d'une agriculture vivrière « commerciale » (lisez : capitaliste) pour parer au déficit vivrier croissant de ces pays et à l'effondrement des productions exportables ; encouragement aux investissements privés (mais le C.N.P.F. n'a montré aucun enthousiasme...) ; création d'industries destinées, non à satisfaire la demande interne, de niveau très bas, mais à traiter des produits importés pour la réexportation (textile, montage d'appareils électroniques, etc.), ceci afin d'utiliser la main-d'œuvre à bon marché disponible. C'est le procédé employé par les Américains en Corée du Sud et à Taïwan.

Ces « solutions », à supposer — pour certaines d'entre elles — qu'elles soient mises en pratique à une échelle appréciable, ne résoudraient fondamentalement rien. Elles ne mettraient pas fin au processus de paupérisation des masses paysannes, amenées à fuir le

village où l'on meurt de faim pour s'entasser dans les bidonvilles des grandes cités dans l'espoir d'un emploi problématique...

Misère rurale, misère urbaine : comment ne déboucherait-elle pas, pour beaucoup de jeunes, sur la tentation du départ vers un pays où l'on a un peu plus de chances de trouver un emploi, et où les plus mal payés, le sont cinq ou dix fois plus qu'en Afrique (dans la « riche » Côte-d'Ivoire, des manœuvres de plantations sont encore payés 3 000 F CFA par mois — 60 nouveaux francs...).

Ainsi, l'exploitation néo-coloniale de l'Afrique, en ruinant le pays, fournit une nouvelle source d'exploitation : la main-

d'œuvre à bon marché des modernes négriers.

L'émigration, la misère des travailleurs noirs dans les pays du froid, ne sont pas le résultat d'une mystérieuse fatalité, mais le fruit d'une politique, celle du néo-colonialisme.

Mettre fin à cette politique, donner aux pays d'Afrique la possibilité de fonder une indépendance politique et économique véritable, leur fournir à cette fin une « aide » véritable, qui leur permettra d'exploiter pour leur propre compte leurs propres ressources, tel est le problème posé aux Français d'aujourd'hui.

Jean SURET-CANALE.



D.R.

L'analphabétisme est l'un des traits marquants du sous-développement. Les pays qui entendent secouer l'emprise économique du néo-colonialisme, doivent combattre par priorité ce fléau.

## PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis

## L'AFRIQUE AUSTRALE:

# DERNIER BASTION DE LA « SUPREMATIE BLANCHE »

LE TIERS MONDE

NOUS avons déjà indiqué dans de précédents numéros de « Droit et Liberté » (1) quelques-unes des raisons économiques fondamentales qui expliquent le comportement des gouvernements portugais, sud-africain et rhodésien et les rapports entre ces gouvernements et ceux des principaux pays capitalistes développés.

En Afrique australe, c'est non le Portugal, mais l'Afrique du Sud, qui, par sa puissance économique et militaire, est le pivot de la « domination blanche ». Toutefois nous nous limiterons ici à quelques aspects de la colonisation portugaise, en Angola et au Mozambique plus particulièrement.

S'approprié de nouveaux comptoirs pour le commerce, telle était la conception coloniale à l'époque de la Renaissance. Le Portugal excellait dans ce domaine.

Puis, alors que, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les puissances coloniales s'orientaient vers l'expansion impérialiste, en d'autres termes vers le pillage des richesses (agriculture et mines) des « territoires d'outre-mer », le Portugal, lui, s'obstina longtemps à agir selon l'ancienne méthode. Il en résulte d'une part un affaiblissement de la puissance portugaise, d'autre part (et jusqu'à ces dernières années) un différend avec les Etats-Unis, par exemple, qui auraient voulu investir dans les colonies portugaises. Le gouvernement de Salazar s'opposa largement à une telle pénétration économique, ce qui explique, entre autres, le vote américain contre le Portugal à l'O.N.U., en 1962.

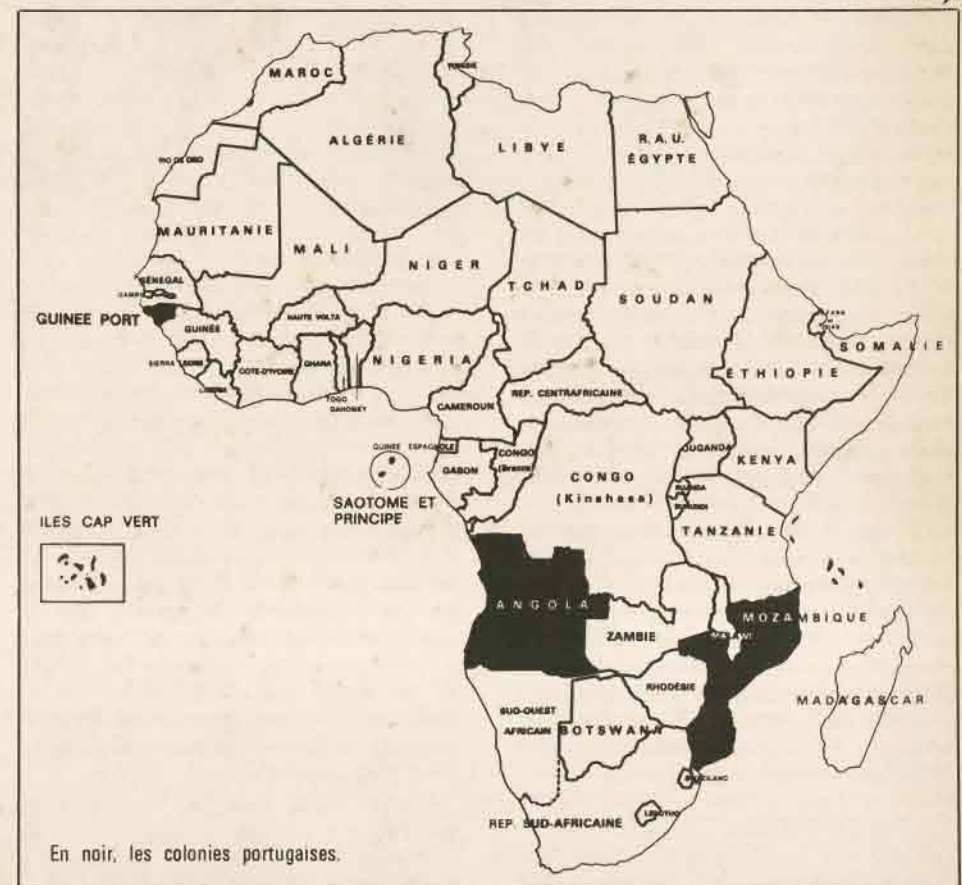
Pendant ce temps, le Portugal s'affaiblit et les luttes de libération s'intensifient, d'autant plus que, devant l'archaïsme portugais, elles bénéficient d'un large soutien. Une révision déchirante de la part des autorités fascistes de Salazar s'impose. C'est alors la volte-face, le décret-loi n° 46-312 du 28 avril 1965 permettant l'entrée d'investissements étrangers dans les « provinces d'outre-mer », sans clause

de coparticipation portugaise, avec exonérations fiscales avantageuses, et liberté de rapatriement des capitaux et des profits. Le ministre des Affaires étrangères d'alors, Franco Nogueira, ne fait pas mystère des intentions de la dictature : « L'extension de l'investissement des capitaux et de l'industrie étrangère dans nos provinces d'outre-mer donnera au Portugal un appui international plus solide pour le renforcement de notre présence dans le continent noir. »

L'arrivée des capitaux occidentaux et japonais ne se fait pas attendre ; on projette la construction du barrage de Cabora

Bassa (qui permet en outre d'accroître la ségrégation) sur le Zambèze avec 350 millions de dollars en investissements étrangers.

Le rapprochement des puissances impérialistes en découle. Déjà, en 1963, pour le renouvellement de la concession d'une base aux Açores, les Américains avaient fait un premier pas. Puis le coup de fouet, c'est la fermeture du canal de Suez en juin 1967 et l'importance prise par la route du Cap (par exemple pour les pétroliers géants) avec, comme conséquence, le renforcement des liens économiques et politiques avec l'Afrique du Sud



En noir, les colonies portugaises.



→ et le Portugal : augmentation des ventes d'armes françaises, reprise des ventes d'armes anglaises lors de l'arrivée des conservateurs au pouvoir, etc.

### Un document accablant

Il y a deux façons de pénétrer en Angola : du côté des régions libérées ou du côté de l'administration coloniale. Deux visages, donc, de l'Angola.

Faire un recensement des atrocités, passées ou présentes, des autorités fascistes portugaises est un travail qui dépasse les forces humaines. Nous ne nous y hasarderons pas. Citons simplement, brutalement, sans commentaires, quelques faits confirmés par tous, civils ou religieux, partisans de la propriété privée ou de la propriété collective, ouvriers, paysans ou intellectuels, O.N.U....

Trafiés d'esclaves, extermination de la population noire, etc., telle est l'histoire de l'Angola dans les cinq derniers siècles : la population est passée de 10 millions à 5 millions d'habitants. Le XX<sup>e</sup> siècle est celui du travail forcé.

Depuis que le peuple angolais a commencé à lutter, la répression a atteint des sommets qui nous rappellent les heures glorieuses de la Gestapo : prison pour un temps indéterminé, tortures, assassinats (quelques centaines ou quelques milliers d'Angolais), bombardements de populations civiles au napalm (que le Portugal commence à fabriquer lui-même avec l'aide de l'O.T.A.N.), utilisation de défoliants (pour affamer la population) ne sont qu'un échantillon de la cruauté des amis de M. Caetano. Il y a aussi la violence voilée : 98 % d'analphabétisme, service de santé quasi inexistant pour la population noire...

Le document le plus accablant nous est fourni (involontairement, s'entend) par le Dr Alfonso Mendes, directeur de l'Institut du travail angolais, dans un rapport secret sur les « aspects relevantes de la contre-subversion ». Il note, avec une perspicacité que l'on appréciera, que « les erreurs et abus commis par notre structure politico-administrative » servent la « subversion » pour sa propagande « raciste » (anti-blancs).

Le rapport étant secret, il n'est pas nécessaire de se gêner pour citer quelques-uns de ces « erreurs » et « abus ». Le Dr Mendes les énumère sans scrupules : « L'esclavage, les guerres de pacification, les abus de pouvoir, les violences physiques exercées par les autorités administratives, le travail forcé (...), l'expropriation des terres (appartenant aux communautés)... » ne représentent qu'une petite partie du premier des douze points examinés par le Dr Mendes ! Citons quelques autres constatations : « l'immense déséquilibre entre les niveaux de vie des populations



Des combattants examinent l'épave d'un avion portugais au Mozambique.

africaines et du groupe d'origine européenne » ; les Africains sont « non seulement privés de leurs moyens actuels de subsistance, mais encore (se voient) ôter toute espérance dans l'avenir » ; « l'intervention répressive des autorités administratives est fréquente » ; « les cas de violences physiques extrêmes ne sont pas isolés » ; « le non-paiement des salaires et d'autres irrégularités commises par les employeurs ne sont pas suivis du châtiment opportun », etc., etc., etc. Rappelons que c'est un haut fonctionnaire portugais en plein accord avec son gouvernement qui parle.

Ce réquisitoire tourne même au comique lorsque l'auteur nous explique que « quelques oppressions donnent l'idée (sic) que les individus d'origine africaine ne jouissent pas des mêmes droits que les autres ».

Nous croyons être arrivés au bout du cynisme et pourtant nous ne sommes qu'au début. Pour empêcher l'« ennemi de pouvoir toujours s'attribuer le rôle de libérateur », le haut dirigeant portugais fait quelques suggestions dont voici un mince échantillon : « création d'un système de crédit susceptible de stimuler l'apparition d'une bourgeoisie nègre » ; les autorités doivent être « engagées à saisir la sympathie et l'aide des populations nègres ». Et ces deux perles : « On devra propager l'idée que cette différence de niveaux de vie résulte de l'impréparation des Africains, de leur application inférieure au travail, de leur faible esprit d'initiative » et « on devra créer de toute urgence une doctrine justifiant les erreurs du passé, minimisant leurs conséquences ».

Ces méthodes sont, bien sûr, mises en application avec d'autant plus de ferveur que l'Angola est la « province d'outre-mer » la plus riche, celle à laquelle le gouverne-

ment colonial tient le plus. Diamants, fer, pétrole, sucre, café, bovins : voilà quelques-unes des richesses les plus importantes du pays.

Les Portugais essaient aussi, par la construction du barrage sur le Kunene (analogue angolais du Cabora Bassa) de renforcer la domination blanche en installant des milliers de colons avec l'aide de l'Afrique du Sud.

Les difficultés du gouvernement de Caetano ne se limitent pas à l'affrontement avec le M.P.L.A. (2). Les blancs locaux eux aussi entrent en contradiction avec les autorités. Certains voudraient une autonomie, d'autres voudraient une « indépendance » qui permettrait d'établir un régime analogue à celui qui sévit en Rhodésie.

Les régions libérées constituent bientôt la moitié du territoire angolais, mais un pourcentage de population nettement moindre. Les Portugais ne contrôlent vraiment que la côte, les villes et quelques endroits qui leur tiennent particulièrement à cœur ; ils n'osent s'aventurer dans les campagnes, même dans celles qui ne sont pas encore sous contrôle du M.P.L.A. ; les impôts ne sont pas collectés...

D'autre part, les régions sous contrôle du M.P.L.A. renferment un certain nombre de postes militaires ennemis constamment attaqués par les guerilleros.

On a tout dit (pas assez souvent d'ailleurs) sur les régions libérées de l'Angola : l'héroïsme des combattants qui doivent effectuer des jours et des jours de marche à travers la brousse pour atteindre le front (vu le petit nombre de routes), qui doivent porter eux-mêmes tous les équipements ; les programmes d'éducation (liés aux réalités angolaises), de santé (il y a maintenant 6 médecins, au lieu de 0) : les traitements sont gratuits, de nombreuses vac-

cinations sont faites (on peut même opérer de l'appendicite ou d'une hernie) ceci malgré la guerre, le napalm, etc. ; la bataille pour la production ; l'organisation de la population intimement liée à la lutte armée... Le fait que le M.P.L.A. puisse réussir cette gageure prouve l'importance de son implantation.

Les causes économiques et les conséquences politiques et militaires de l'occupation coloniale ne sont pas fondamentalement différentes au Mozambique.

Environ 8 millions d'habitants sur 783 000 km<sup>2</sup>, cela ne fait pas une grande densité ; la capitale a, mettons, 200 000 habitants, une ville comme Tete en a peut-être 10 000 ou 20 000 (?). L'essentiel de l'activité du pays est agricole (principales productions : copra, coton, arachide, sisal, tournesol, ricin, canne à sucre, anacardes (= noix de cajou), tabac, thé, riz, agrumes, bois, bétail, même si les ressources minérales ne sont pas à négliger (or, argent, pétrole, cuivre, charbon, béryl...).

Ce sont évidemment les compagnies étrangères qui ont la haute main sur l'économie. Toute personne qui ne travaille pas pour les colons, l'Etat ou les grandes entreprises est considérée comme oisive et bonne pour le travail forcé, comme en Namibie. Des accords absolument incroyables existent entre le Portugal et l'Afrique du Sud à leur sujet : le gouvernement portugais « loue » annuellement des travailleurs mozambicains (10 000 théoriquement, en fait bien plus) à l'Afrique du Sud pour les fermes et les mines de ce pays. En échange, les autorités de Pretoria s'engagent entre autres, à faire passer 47,5 % des importations et exportations du Transvaal par le port de Lourenço-Marques.

Le plus extraordinaire est que le salaire des travailleurs est versé intégralement au gouvernement portugais qui déduit les impôts (dont un impôt de « protection ») et retient sur le reste, payé en escudos, la moitié du salaire après le 9<sup>e</sup> mois, pour éviter... le gaspillage !

Encore une fois, il n'est pas question ici d'épuiser le sujet, ni même d'aborder tous les problèmes importants. Terminons simplement en nous penchant un peu sur le barrage de Cabora-Bassa.

### Cabora-Bassa

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'apercevoir que son emplacement est une plaque tournante de l'Afrique australe : au confluent du Mozambique, du Malawi, de la Rhodésie et de la Zambie, Cabora-Bassa n'est pas loin non plus de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud et du Zaïre.

La construction du barrage de Cabora-Bassa dans le site du Tete permettra « de mettre en valeur les terres irriguées, d'exploiter les gisements de titane,

cuivre, manganèse, nickel, récemment découverts, de développer les industries électriques et sidérurgiques ». On envisage même de rendre le Zambèze navigable jusqu'à la mer... A noter que lorsque les installations seront achevées, le barrage sera le quatrième du monde, avec sa production de 17 milliards de kWh, « soit deux fois plus que celle du barrage de Kariba, sur la frontière entre la Zambie et la Rhodésie, et 70 % de plus que celle d'Assouan en Egypte ».

Un observateur naïf pourrait alors s'extasier devant les bienfaits de la colonisation, de cette colonisation qui, grâce à la technique apportée, va combler de richesses des populations africaines qui n'en attendaient pas tant. Malheureusement notre observateur naïf, s'il est un peu sérieux et s'il approfondit la question, aura vite fait de déchanter : les Nations Unies ont condamné la construction de ce barrage, un mouvement important s'est dessiné dans le monde entier contre ce projet. Pourquoi ?

La population africaine qui vivait là a été expulsée et transplantée dans des



Le général Antonio Spínola, « main de fer » du colonialisme portugais en Guinée-Bissau.

« hameaux stratégiques » (lire : des camps de concentration), mais ce n'est pas tout... Le Portugal et ses bailleurs de fonds veulent implanter dans cette région plusieurs milliers de colons blancs recrutés en Italie, en Espagne ou dans d'autres pays européens, et même parmi les « anciens » de Libye et de Somalie ; les Africains des environs étant alors utilisés comme main-d'œuvre à bas prix pour les gros travaux. Comme, en plus, la production d'électricité et le reste bénéficieraient surtout à l'Afrique du Sud qui investit de gros capitaux dans l'affaire, on voit qu'il s'agirait d'une base industrielle et évidemment militaire de reconquête de l'Afrique australe au seul profit de la minorité raciste. En outre les grandes compagnies ouest-allemandes et françaises (dont la Compagnie Générale d'Electricité), alliées aux entreprises sud-africaines, auraient ainsi des intérêts directs énormes dans ce secteur et leur intervention en serait augmentée : l'« Occi-

dent » pourrait même venir « défendre » ses intérêts en personne, comme il l'a fait au Vietnam ou ailleurs.

Ce magnifique projet, qui dans d'autres circonstances, permettrait l'épanouissement de millions d'Africains, représente ici la pointe du racisme et de l'oppression.

On comprend donc que le FRELIMO (3) ait porté avec vigueur la lutte armée dans ce centre vital des intérêts économiques du Portugal et de ses alliés, coupant les routes (en particulier celle de Salisbury à Blantyre, au Malawi, ce qui, espérons-le, aidera le président de ce pays, à reconsidérer sa politique de dialogue avec Vorster), attaquant les convois... La région du barrage (commencé depuis maintenant deux ans) étant à découvert, il est plus facile au FRELIMO d'attaquer les voies de communications que les installations elles-mêmes. L'Afrique du Sud a envoyé deux bataillons dans la province du Tete pour contrecarrer l'avance du FRELIMO et aussi empêcher sa jonction avec les mouvements de libération sud-africains et rhodésiens.

On voit bien, même à la lumière de ces quelques faits partiels, à quel point le colonialisme portugais (et le racisme sud-africain ou rhodésien) s'insèrent dans une stratégie globale de pillage du « Tiers Monde » dont les formes peuvent être très diverses.

Ce sont les mêmes grandes firmes internationales qui bénéficient de cette oppression féroce. Et on doit constater que le gouvernement français en entretenant des relations privilégiées avec les gouvernants racistes et colonialistes, en leur apportant un appui militaire et diplomatique de premier ordre, et un appui économique important, est l'un de ceux qui retardent le plus l'avènement dans le sud de l'Afrique de régimes démocratiques ou tout simplement humains.

Pierre CREPEL.

(1) Janvier et février 1973, notamment.  
(2) Mouvement Populaire de Libération de l'Angola.  
(3) Front de Libération du Mozambique.



# "RACES", MONDE "INDUSTRIEL" ET "TIERS" MONDE



VOILA beaucoup de guillemets, mais c'est qu'il est difficile de se servir de « race », « industrie », « Tiers » Monde, sans tomber dans le piège de les prendre pour des vérités bien claires. Monde « industriel », « Tiers » Monde... qu'est-ce à dire ? Il n'y a qu'un seul monde du point de vue économique ; si l'industrie de transformation est cantonnée étroitement dans une petite partie du monde, elle n'en est pas moins fonction des matières premières, de la main-d'œuvre et des marchés du monde entier. Le monde « tiers » (troisième roue de la bicyclette pour ce qui concerne les décisions, bel et bien l'une des deux roues du char pour le fonctionnement de l'industrie moderne) est tiers du point de vue du **pouvoir**, car du point de vue économique il est, face au monde industriel, l'autre pièce maîtresse de l'économie mondiale. C'est donc avec la plus grande méfiance — et de là les guillemets — qu'on peut utiliser des termes qui présentent comme séparé et différent ce qui est en réalité profondément homogène et solidaire.

La même méfiance envers le terme « race » devrait être pratiquée. Nous considérons maintenant la catégorie de race comme une évidence au sens fort du terme ; mais cette « évidence » est, à l'échelle de l'Histoire, une petite nouveauté-née...

## Groupes « naturels » ?

Ce n'est pas un hasard si les mots : race, Tiers Monde, monde industriel, sont réunis ici : ils entretiennent les uns avec les autres des liens solides. La notion de race est en effet un produit de la rencontre entre les deux mondes. C'est à travers un processus historique que s'est créée l'idée que les groupes

humains étaient (avant tout) des groupes « naturels » et que leurs conduites venaient directement de leurs caractéristiques « naturelles ». On aura dans cette dernière phrase reconnu le **racisme** qui est une façon de voir les choses à travers le physique, et de tout expliquer par ce dernier. Ce processus historique est pourtant identifiable avec un peu d'attention, d'autant plus qu'il se poursuit sous nos yeux ; mais il est plus facile et plus rapide d'attribuer les faits à des causes simples — et les caractères physiques sont une cause très simple et très facile à alléguer — plutôt que de chercher à comprendre ce qui se passe, qui est toujours complexe et mouvant.

Nous savons que c'est la « Science », telle qu'elle s'est développée dans le monde occidental, qui a d'abord cherché à comprendre les conduites sociales en termes physiques ou somatiques. Nous savons aussi que ce genre de théorie s'est établi en même temps que l'industrialisation. L'une et l'autre, industrialisation et science, se sont développées entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle ; ces développements se poursuivent d'ailleurs. C'est donc à un bout de la chaîne économique (dans les pays « producteurs » de techniques et de biens) que se développe une certaine idée des mécanismes humains qui vise (dans tous les sens) l'autre extrémité de la chaîne (les pays « réservoirs » de main-d'œuvre et de matières premières). En effet, les caractéristiques qui seront attribuées aux « races » identifiées dans le monde tendront à définir comme inférieurs tous ceux qui se trouveront en position d'infériorité économique ; ainsi cette idée légitimera le pouvoir tel qu'il existe.

## Esclaves blancs et noirs

Le développement de l'esclavage moderne est un bon exemple pour comprendre la traduction des rapports sociaux complexes en termes de « races ». Lorsque les Espagnols et les Portugais ont conquis les Amériques, ils l'ont fait pour ouvrir une nouvelle route des épices, une nouvelle source de marchandises tropicales et pour trouver de l'or, dont les débuts de l'accumulation monétaire avaient un si grand besoin : ce fut ce besoin qui, le premier, avait fait partir les Européens en Afrique, dès la fin du Moyen Âge.

On se rappelle que Colomb était lié à la couronne d'Espagne par un contrat qui lui reconnaissait un pourcentage sur les revenus de toute nature de ses

découvertes, et que les descendants de Pizarro ont intenté de longs procès à cette même couronne afin de rentrer en possession des biens de la vice-royauté. Les voyages de découverte n'étaient ni des activités scientifiques, ni des activités religieuses, comme on le croit trop souvent ; elles ne le furent que de surcroît... quand elles le furent.

Ces conquêtes avaient une armature militaire d'abord, puis vinrent quelques cadres religieux et marchands, mais la main-d'œuvre ne traversait pas la mer : les Indiens — et eux seuls — travaillaient dans les mines et les cultures. Plus tard ils furent remplacés par une main-d'œuvre razzée et achetée en Afrique, lorsque les effets de la mort rapide des Indiens épuisés, associée à la chute brutale de la démographie, se firent sentir et eurent raréfié la main-d'œuvre « disponible ».

En Amérique du Nord, les premières plantations (sur le continent ou aux Antilles) pratiquèrent dès l'abord une politique de la main-d'œuvre tournée vers « les vieux mondes ». Les structures sociales des peuples de l'Amérique du Nord, leur densité démographique, n'avaient pas prêté à leur mise en esclavage systématique comme dans celle du Sud. Alors que les grands empires du Mexique et des Andes avaient, en s'écroulant, donné la foule des vaincus aux conquérants, dans le Nord où les groupes politiques étaient plus réduits, donc à la fois plus rapidement décimés et plus mobiles et insaisissables, la colonisation n'avait pas visé en premier lieu à assujettir les peuples mais à prendre la terre. On a réduit en esclavage au Sud, on a massacré au Nord.

Les premières plantations de l'Amérique du Nord (indigo, tabac, principalement), utilisèrent une main-d'œuvre servile qu'on importait de l'Europe (Irlande, vallée du Rhin, surtout) et de l'Afrique (Sénégal, golfe de Guinée). L'esclavage était alors « à terme » et non héréditaire. Esclaves de plantations et esclaves-artisans étaient originaires de tous les mondes anciens, blancs ou noirs, avec dans les premiers temps une proportion plus élevée de blancs. Puis est venu le temps de l'agriculture intensive en Amérique, on peut même dire qu'il s'agit d'une agriculture industrielle, aussi bien par le mode de travail que par la destination : les usines métropolitaines de transformation.

## La « marque » des distinctions sociales

En Europe, c'est également l'époque des premières grandes usines. C'est

dire que se produit une demande accrue de main-d'œuvre dans tout le monde de l'économie industrielle, en Amérique et en Europe. Celle qui était auparavant disponible en Europe allait désormais dans les villes et usines européennes...

La « demande » américaine s'est donc alors concentrée et limitée à l'Afrique. De ce jour, au Nord comme au Sud, l'esclavage allait avoir un visage noir. De là, la méprise si commune de nos jours qui assimile l'esclavage en soi à l'Afrique et à elle seule. Ce n'est que par un long processus que cette situation « esclave = nègre » s'est produite. Le monde antique, le monde arabe, le Moyen Âge ne l'avaient pas connue ; les esclaves y venaient des peuples vaincus, de classes internes à la société elle-même : il en venait d'Afrique



ARRIVÉE DES EUROPÉENS EN AFRIQUE

Le racisme est né aux premiers temps du colonialisme.

comme d'ailleurs ; il n'y avait pas là matière à exclusivité. Mais, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le domaine d'expansion occidentale, principalement les deux Amériques, les esclaves déportés ne l'ont plus été que d'Afrique. En même temps naissait la prolétarisation des anciens serfs et paysans dans les usines européennes, qui absorbaient la plus grande partie de la main-d'œuvre qui s'était d'abord dirigée vers l'Amérique du Nord.

La première théorie « raciale » naquit à cette époque. Elle mit en avant une explication de l'Histoire par les caractéristiques physiques et commença d'expliquer l'esclavage par la noirceur, l'exploitation par les traits physiques

qui distinguent les exploités des exploités.

Car marquer les distinctions sociales par un **signe quelconque** n'est pas une chose nouvelle. La plupart sinon la totalité des cultures connaissent diverses sortes de différenciation par une marque **symbolique**. La langue par exemple : ce n'est guère que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et les nationalismes, qu'on se soucie d'unifier la langue dans un pays ; il n'y a pas si longtemps que le « patois » des paysans et des pauvres des villes s'opposait au français de la noblesse et de la bourgeoisie. On connaît également la distinction par une marque physique : coupe de cheveux ou du poil (la tonsure des clercs, la perruque des riches, les domestiques rasés en face de leurs patrons barbues et moustachus), les cicatrices, les tatouages, le maquillage,

On a aussi beaucoup pratiqué la marque par le vêtement à peu près partout et encore de nos jours. Esclaves et citoyens étaient différemment habillés dans l'Antiquité, les chefs et les hiérarques portaient des vêtements spéciaux ; durant la féodalité européenne, entre les nobles et les bourgeois la couleur même des habits n'était pas identique, ni leur droit à la fourrure et aux bijoux ; au XIX<sup>e</sup> siècle la blouse et la casquette contre le veston et le chapeau. Aujourd'hui, cette distinction subsiste sous nos yeux sans même que nous la notions, tant nous la trouvons « naturelle » : l'homme porte pantalon et talons plats, face à la femme en robe et talons hauts... →



→ Il y a donc un nombre infini de marques qui symbolisent la place dans le système social, la classe... marques soigneusement codifiées, imposées et maintenues.

Et voilà qu'à la suite d'un processus économique développé à l'échelle mondiale, s'offre sur les hasards de la géographie, un extraordinaire schéma de marque naturelle. L'économie concentrée en pouvoir ordonne les différentes régions selon leur place dans la hiérarchie de l'exploitation, et il se trouve que ces différentes régions sont peuplées de gens qui présentent des variantes physiques. A ce moment de l'Histoire, différence de pouvoir coïncide pratiquement avec différences physiques. Comment s'étonner de l'usage que va faire le groupe le plus puissant d'un fait qui va dans le sens des habitudes acquises en matière de distinction sociale ?

Tant que les liens sont restés épisodiques, et dans un sens, **réci-proques** entre les différentes civilisations et aires géographiques, les traits physiques n'avaient pas spécialement obnubilé les voyageurs — ils les voyaient, bien sûr, mais sans leur prêter la place première et obsessionnelle que nous leur donnons dans le monde actuel : ça n'intéressait personne au point d'attirer toute son attention. Mais il en va tout autrement dans un monde où les découpages et les dépendances économiques coïncident désormais avec les grands traits physiques. **Là naît et croît l'idée de race, puis l'idée d'un rapport de causalité entre les traits physiques et la dépendance économique et politique.**

#### De l'extraction à la transformation

A cet égard, la situation ne fait qu'empirer puisque, depuis les débuts de l'accumulation de la monnaie puis du développement industriel, l'écart de pouvoir — et donc des moyens d'existence — n'a fait que croître entre les pays « riches » et les pays « pauvres ». De vaincus condamnés au tribut et au travail forcé, les pays d'Afrique et d'Amérique latine, puis d'Asie dans une moindre mesure, s'étaient vus peu à peu réduits au rôle de colonies. Les modernes indépendances juridiques, importantes en elles-mêmes, ne sont cependant pas la traduction d'une indépendance économique, la situation de dépendance et de domination a simplement pris d'autres formes. Le processus de **formation** des classifications raciales n'est donc pas dépassé. Bien loin de là : il se poursuit sous nos yeux.

Nous avons pris l'esclavage comme exemple pour comprendre schématiquement ce qui s'était passé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles; restons donc dans le domaine de la main-d'œuvre. Qu'en est-il de nos jours ? On sait que la concentration urbaine et industrielle se poursuit activement. Le grand mouvement qui a, au XIX<sup>e</sup> siècle (après avoir débuté bien avant !), amené en masse les paysans vers les usines en Europe, en Amérique les déportés d'Afrique vers les plantations, n'est pas terminé. Lorsque les plantations furent épuisées et disparurent de la scène économique, les esclaves alors « libérés » montèrent vers le Nord, vers les usines, comme les serfs « libérés » eux aussi étaient venus vers les complexes industriels naissants du Sud de l'Angleterre, de la vallée du Rhin, du Nord de la France, etc. Aujourd'hui les campagnes continuent à se dépeupler et les villes à croître. Si en Amérique du Nord le processus paraît à peu près terminé, ce n'est pas le cas en Europe, où la population continue à se déplacer. D'un côté, une partie de la population, celle qui habitait déjà les villes, va remplir ce qu'on appelle le secteur tertiaire : celui de la technique et de la gestion. Mais, d'autre part, les industries de transformation et les services voient toujours arriver des paysans, mais ces paysans viennent de plus en plus loin. Et précisément ils viennent de pays qui restent principalement agricoles ou producteurs de matières premières non transformées. Les Corréziens et les Savoyards de la première vague industrielle (au XIX<sup>e</sup> siècle), les Polonais et les Italiens de la deuxième vague (première moitié du XX<sup>e</sup> siècle) sont relayés par les hommes du bassin méditerranéen : Turcs et Grecs en Allemagne et Scandinavie; Portugais, Algériens, Tunisiens en France; de l'Afrique: Mauritanien et Maliens en France; des Antilles: Martiniquais et Guadeloupéens en France; Jamaïcains en Angleterre, etc...

Le processus de déportation puis d'émigration de la main-d'œuvre que pratiquait le système économique « européen » s'était d'abord concentré **dans** les territoires de conquête. On prenait la main-d'œuvre, soit **sur place** (les Indiens américains du Sud au début de la colonisation, les Africains à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup>), soit **dans les métropoles** (serfs en fuite, razzisés, condamnés de droit commun, protestataires politiques européens, vers l'Amérique), soit **dans d'autres territoires dominés** (Africains vers l'Amérique du Nord et du Sud, Indiens vers l'Amérique du Nord et l'Afrique du Sud). Ceci à l'époque de la grande culture intensive et de l'exploitation minière. Puis, au

cœur du développement de l'industrie proprement dite, le mouvement va tendre à changer de sens. D'abord la main-d'œuvre disponible dans les métropoles va y rester pour entrer dans les usines; et peu à peu les mains-d'œuvre du « Tiers » Monde vont venir dans les métropoles industrielles : c'est ce que nous sommes en train de voir se dessiner sous nos yeux. Les grands mouvements de population se concentrent là où se pratique le processus de base de l'économie. De l'extraction à la plantation, puis à la transformation... C'est autour de ce noyau que la concentration ouvrière se fait.

C'est donc une erreur de croire que l'époque de l'esclavage, de l'exploitation de certaines régions du monde par d'autres est close. C'est un mécanisme qui se poursuit, sous des formes différentes du point de vue juridique (mais les bases juridiques ont beaucoup varié déjà dans le passé !), et reste le même pour ce qui est de la division économique-territoriale et du déplacement des populations.

Dans la mesure où l'idée que les humains sont divisés en « races » était née précisément de la concentration marchande et industrielle dans une région du monde, nourrie de l'exploitation matérielle et humaine des ressources des autres régions du monde, il n'y a guère de raison de penser que, dans l'immédiat, cette façon tout à fait particulière de penser les rapports humains qu'est la classification raciale, tende à disparaître. La transformation de cette façon de voir les choses n'interviendra que lorsque d'autres rapports que ceux d'exploitation et de ségrégation seront nés. C'est dire que la possibilité d'une nouvelle façon de voir est étroitement soumise à une transformation profonde du système économique mondial. L'existence d'un monde « industriel » et d'un « Tiers » Monde dans ce type d'économie implique, contient, produit, le « système des races ».

Colette GUILLAUMIN

chargée de recherche  
au Centre national de la recherche scientifique

#### TÉLÉ-RADIO LE COMPTOIR DE LA RADIO

11, boulevard Saint-Martin  
Tél. : 887-19-25

Amis du M.R.A.P., faites-vous connaître...

# droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

## 21 mars

**L**a Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, fixée par l'O.N.U. au 21 mars, sera marquée en France, comme chaque année, par diverses initiatives du M.R.A.P.

Une lettre exprimant le point de vue de notre Mouvement sur l'aide française au pouvoir raciste d'Afrique du Sud sera adressée aux députés nouvellement élus, au gouvernement et à toutes les autorités compétentes.

C'est aussi à cette occasion que sera décerné le Prix de la Fraternité, fondé par le M.R.A.P. en 1955, dont le jury couronne, chaque année, l'œuvre littéraire, cinématographique, artistique ou scientifique qui a le mieux contribué à combattre les préjugés racistes.

Par ailleurs, le présent numéro spécial de « Droit et Liberté », daté précisément du 21 mars, donnera lieu, ce jour-là et les jours suivants, à une large diffusion militante de la part des comités locaux, de tous les adhérents désireux de participer au rayonnement des idées que nous défendons.

Mais, comme c'est maintenant la tradition, les manifestations se rattachant à la Journée internationale s'étendront, en fait, sur plusieurs semaines, d'autant plus que la campagne électorale qui s'achève a rendu malaisée leur préparation : le M.R.A.P. participera aux débats, projections de films, expositions organisés par des Maisons de Jeunes, foyers socio-éducatifs et autres associations.

Soulignons enfin, en conclusion de cette période de réflexion et d'action, l'importance des *Journées internationales du film antiraciste* qui se dérouleront à Paris, du 29 mars au 11 avril, et qui auront, sans aucun doute, des prolongements dans d'autres villes.

3 MOIS

## QUAND LA XENOPHOBIE FAIT CAMPAGNE

**T**OUT au long de la campagne électorale, des correspondants nous ont fait parvenir des tracts, journaux, circulaires, déclarations de candidats députés évoquant les travailleurs immigrés.

Nous ne signalerons que pour mémoire les positions des partis de gauche, réclamant pour ces travailleurs des conditions de vie décentes, la garantie des droits politiques, sociaux et syndicaux, dans le cadre d'une organisation rationnelle de l'immigration et de l'accueil; elles ressortent de nombreux débats et réunions sur ces problèmes auxquels le M.R.A.P. a été invité, et des réponses aux lettres adressées par ses comités aux divers candidats.

Mais dans la plupart des documents et informations que nous avons reçus, on chercherait en vain une dénonciation de la pénible situation des immigrés, ou des considérations simplement humaines envers ces quelque quatre millions de personnes traitées trop souvent en parias dans notre pays. Si ce thème est abordé, c'est bien davantage pour faire appel aux obscurs sentiments de xénophobie et de racisme, pour alimenter les préjugés, avec l'espoir de gagner ainsi les « voix de la peur » et de la haine, tout en escamotant les problèmes qu'un authentique débat politique devrait éclairer.

Pour se poser en défenseur de l'ordre, en protecteur des populations, il faut qu'il y ait désordre, danger. Dès lors, il est tentant de présenter l'immigration

comme une menace pour le pain, la sécurité voire l'identité des Français. C'est ce que font systématiquement les candidats du « Front » dit « national ». Dans leurs circulaires, adressées dans des centaines de milliers de foyers, un long passage est consacré à dépeindre en termes effrayants la « colonisation », l'« exploitation », la « terreur » que feraient peser sur nous ces travailleurs surexploités, venus des pays colonisés, dominés par la violence : ainsi la réalité se trouve totalement inversée.

Mais le « Front national » n'est pas seul à jouer de cette corde. Lorsque, pour répondre aux préoccupations des électeurs, le candidat énumère les maux et les difficultés dont ils souffrent, les tares de notre société, il faut bien trouver une explication, proposer des remèdes. Alors, faute d'une analyse des données et des causes réelles de la situation, les « étrangers » fournissent le bouc émissaire providentiel. A Lyon, par exemple, où le proxénétisme pratiqué par des gens « bien de chez nous », a fait un certain bruit, M. Soustelle n'hésite pas à diriger l'indignation contre... les Algériens, coupables, à ses yeux, de bien d'autres méfaits depuis qu'ils ont conquis leur indépendance nationale.

Racistes honteux — car on peut difficilement, aujourd'hui, s'affirmer ouvertement raciste — les auteurs de ces campagnes de calomnies, de diversion et de haine, donnent un coup de chapeau, en passant, aux « bons » étrangers, ceux « qui travaillent », qu'ils opposent



aux « tarés », aux « délinquants » et aux « criminels ». Cette distinction, qui confère à leur démarche une apparente objectivité, suffira-t-elle à camoufler la véritable nature de leur prose ?

A les croire, les travailleurs ne seraient qu'une minorité parmi les immigrés, dont la plupart ne mériteraient que la prison ou l'expulsion. Chacun sait, pourtant, que les immigrés, dans leur masse, travaillent durement et apportent un concours irremplaçable au développement de l'économie française : la

## FAIRE PEUR...

« La situation d'insécurité est surtout inquiétante à Gennevilliers, en raison de la présence de près de 6 000 travailleurs immigrés célibataires. »

Philippe François, article intitulé « Lettre ouverte aux femmes », dans *France Moderne*, 1<sup>er</sup> février 1973 (Gennevilliers-Villeneuve-la-Garenne).

« Le pourrissement du centre de Paris... Un problème qu'il faut régler... Les habitants de nos quartiers ne peuvent plus dormir. Ils subissent toutes les nuits, le bruit intolérable provoqué par des cafés — souvent tenus par des Arabes (...) Les fonds de commerce dans ces rues perdent leur valeur, les appartements souvent achetés à grand peine par les petites gens se dévalorisent. La population saine se désespère. »

Article de *Paris Demain* (février 1973) support de M. Jacques Dominati.

« De son vrai nom, il s'appelle en réalité, Spiewak, un nom comme un autre après tout, et dont la consonance étrangère n'a rien de choquant : bien des hommes politiques ont fait ou font une carrière avec des patronymes qui n'ont rien de bourguignon ou d'aveyronnais, sans que cela soit pour eux un handicap. L'essentiel est qu'il s'agisse de bons Français. »

Article de *Seine-Marne* (4<sup>e</sup> circonscription du Val-de-Marne) support de M. Griotteray, contre le candidat communiste Jacques Denis.

« Moi antisémite ? proteste-t-il. Alors que je ne peux pas sentir les Arabes... » Article sur le Dr Kiffer, candidat à Metz, dans *Le Point*, 19 février 1973.

... « La présence dans nos arrondissements, notamment sur la colline, d'un grand nombre d'Algériens, dont une partie notable n'est pas composée de « travailleurs immigrés » mais d'éléments dont les moyens d'existence sont pour le moins indéfinis, gêne et inquiète la population. M. Soustelle a déjà procédé à de nombreuses démarches auprès des autorités préfectorales pour porter remède à cette situation. Par conséquent, il consacrera tous ses efforts à ce que cette situation difficilement tolérable soit réglée, sans porter atteinte aux intérêts légitimes des véritables travailleurs, mais sans aucune faiblesse à l'égard des éléments troubles liés aux activités illicites, telles que

délinquance, parmi eux, n'est pas anormalement élevée. Si les prétendus partisans de mesures d'assainissement souhaitent dénoncer les délits et les crimes qui prolifèrent, pourquoi ne s'en prennent-ils qu'à ceux qui commettent des immigrés, et qui n'en constituent qu'un très faible pourcentage ?

L'arme de la xénophobie — cette campagne le confirme — est dirigée à la fois contre les immigrés, qu'il s'agit d'intimider pour les exploiter au maximum, et contre la majorité des Fran-

çais que l'on détourne des vraies questions, d'une analyse lucide de leur propre situation.

Les résultats du scrutin montrent que, dans l'ensemble, ces méthodes surannées n'ont pas toujours été payantes pour ceux qui les ont utilisées. Il reste cependant que cette propagande néfaste, largement répandue, ne saurait rester sans effets. Au lendemain des élections, unir toutes les bonnes volontés pour combattre le racisme est, plus que jamais, nécessaire.

le proxénétisme, les trafics de drogue, etc.»

Article de *Progrès et Liberté* (n° 1, novembre 1972), support de M. Jacques Soustelle (Lyon).

« Les Français ne sont ni xénophobes ni racistes (...). Ils tendent une main fraternelle aux travailleurs étrangers sérieux et capables, utiles à notre économie, respectueux de nos lois, de notre morale, de notre civilisation. Mais ils ne supportent plus que la France soit colonisée, exploitée, terrorisée. Il n'est pas tolérable que notre pays soit devenu le dépotoir ouvert aux bons-à-rien, aux tarés, aux délinquants, aux criminels. Il n'est pas tolérable que l'insécurité règne dans tant de quartiers où les commerçants vivent dans l'inquiétude, où les agressions sont quotidiennes, où il est dangereux pour une femme de sortir seule à la tombée de la nuit. Il n'est pas non plus tolérable que notre budget social et hospitalier soit dilapidé au profit des indésirables. »

Circulaire électorale de Gilberte Lesenfant (institutrice publique), 28<sup>e</sup> circonscription de Paris.

« Je crois que la sagesse consiste à réclamer que l'immigration des travailleurs soit entourée de précautions légales et qu'en particulier ne soit plus tolérée la véritable exportation systématique (faite par certains pays comme l'Algérie) de malades, lesquels viennent en France profiter de la Sécurité

sociale, et cela, il faut le dire sur le budget des travailleurs. »

Jean-Marie Le Pen, président du « Front National », dans *Carrefour*, 21 février 1973.

« Les Dieppois en ont assez d'être représentés sans leur consentement par des étrangers à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie (...) L'attaché culturel (coco) et son épouse d'origine russe (...). L'architecte Niemeyer (coco apatride) (...) Tous ensemble chassons ces intrus. »

Tract du C.D.R. de Dieppe (élection municipale de janvier).

### Les comités du M.R.A.P. s'adressent aux candidats

Pendant la campagne électorale, plusieurs comités locaux du M.R.A.P., notamment dans la région parisienne, les Bouches-du-Rhône et le Nord, se sont adressés aux candidats pour leur demander de se prononcer pour l'abrogation de la « circulaire Fontanet ». Ils leur ont en outre soumis la proposition de loi élaborée dès 1968 par le M.R.A.P. contre les expulsions arbitraires d'immigrés.

## Sharpeville

21 mars 1960 : ce jour-là, à Sharpeville, en Afrique du Sud, 50 000 noirs manifestent pour leurs libertés. Répondant à l'appel du Panafrican Congress, ils refusent le laisser-passer infamant que leur impose le gouvernement raciste pour tout déplacement et qui les place sous le contrôle permanent de la police.

Au début, tout se passe dans le calme, comme dans d'autres villes d'Afrique du Sud. Mais, soudain, violemment, sauvagement, la police charge. Et tire. Et tue... Sans distinction.

C'est ainsi que l'on réagit au pays de l'apartheid. A la fin, quand les matraques s'arrêtèrent, quand les armes se turent, 69 morts gisaient sur le sol. Et des centaines de blessés... hommes, femmes, enfants...

Pour commémorer ce massacre, l'O.N.U. a décidé de faire du 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Hommage est ainsi rendu, chaque année, au sacrifice des manifestants de Sharpeville. Et dans le monde entier, ce jour-là, les antiracistes se mobilisent pour dénoncer l'apartheid, pour combattre les inégalités, les préjugés et les haines que le racisme engendre et justifie, pour affirmer les droits égaux de tous les hommes.

## hier et aujourd'hui

### Touvier : un dossier accablant



Touvier en 1944. Au vu de cette photo, diffusée par le Comité de liaison de la Résistance de la Savoie, des témoins se sont manifestés, permettant le compléter le dossier.

Pour que soit enfin jugé l'ancien milicien Paul Touvier, grâcié par le Président de la République, seule une nouvelle instruction, fondée sur la base d'un crime imprescriptible, celle de *crime contre l'humanité*, est juridiquement possible.

Le Comité de liaison de la Résistance de la Savoie, qui groupe la totalité des associations de résistants et de déportés, s'est consacré patiemment à la constitution d'un dossier à cet effet.

Les nombreux documents réunis, que le Procureur de la République de Chambéry va devoir examiner, établissent de façon incontestable la culpabilité de l'homme qui fut condamné deux fois à mort par contumace par la Justice française.

Après avoir quitté son emploi d'expéditionnaire à la gare de Chambéry, fin 1942, Paul Touvier entra comme « permanent » appointé à la Milice. Devenu bientôt chef du 2<sup>e</sup> service à Chambéry, il fut rapidement promu à Lyon chef de ce même service pour la région Rhône-Alpes.

A ce titre, il n'est pas une seule opération de la Milice qu'il ait pu ignorer. S'il n'en fut pas toujours l'instigateur, il en fut le responsable et les a couvertes de son autorité.

La preuve est cependant apportée de sa participation personnelle à plusieurs de ces opérations et exactions :

— une rafle effectuée à Montmélian, en 1944, en compagnie des Allemands, rafle au cours de laquelle des otages furent entassés dans deux camions et déportés ;

— des vols et pillages à Chambéry ;  
— la dénonciation d'un résistant, qu'il « recommanda » tout particulièrement aux tortionnaires Lécussan et Gonnet, les assassins de Victor et Hélène Basch ;  
— la « réquisition », au profit de sa maîtresse, d'un appartement d'où furent expulsés deux juifs, déportés et jamais revenus ;  
— la désignation des sept otages fusillés à Rilleux, etc.

Le dossier met en lumière la façon dont Paul Touvier sut, à partir de juillet 1944, se ménager des alibis, en faisant libérer quelques résistants, ce qui prouve, en fait, l'importance du rôle qu'il jouait au sein de la Milice. Il n'a pas hésité, par ailleurs, à s'attribuer la libération, quelques jours avant l'arrivée des troupes alliées à Lyon, d'otages dont certains s'étaient, en réalité, évadés, d'autres, plus nombreux ayant été sauvés par l'énergique intervention d'une haute personnalité religieuse et la pression de la Résistance, menaçant d'exécuter les prisonniers qu'elle détenait.

Le dossier montre encore comment Touvier réussit à se faire passer pour mort, ce qui explique que l'instruction judiciaire le concernant ne fut pas poussée. La preuve est aussi apportée qu'il détenait, à la Libération, le reliquat de la caisse de la Milice, et qu'il en usa à des fins personnelles.

Ce « pauvre homme » qui affirme manquer de ressources, proposait en 1972, à ses cohéritiers de se rendre acquéreur de la propriété paternelle des Charmettes à Chambéry.

Les documents révèlent enfin comment Touvier réussit, par d'habiles mensonges à recueillir des témoignages en sa faveur, et évoquent les opérations crapuleuses à la suite desquelles il fut arrêté (sous un faux nom), réussissant à s'évader des locaux de la police, rue des Saussaies.

### Barbie avoue

Brusquement, Klaus Barbie, qui se cache en Bolivie sous le nom de Klaus Altmann, a reconnu sa véritable identité. Il a été aussitôt écroué.

Homme d'affaires prospère, lié aux milieux fascistes qui dominent actuellement la Bolivie avec le soutien des Etats-Unis, l'ex-chef de la Gestapo lyonnaise n'a sans doute rien à craindre tant qu'il restera dans ce pays.

Sera-t-il un jour extradé, pour être enfin jugé sur le lieu de ses crimes ?

### L'« opération cercueil »

EN violant le tombeau de l'ex-maréchal Pétain pour transporter son cercueil à Douaumont, où reposent les combattants tués à Verdun, les amis de Tixier-Vignancour avaient pour objectif d'obtenir la réhabilitation du chef de la « collaboration ».

Quel est le bilan de cette funebre mascarade ?

Matériellement, elle a échoué, puisque, l'enlèvement ayant été découvert aussitôt, le cercueil a dû être caché à Paris ; il a été ensuite ramené à l'île d'Yeu, et l'on peut considérer que l'affaire est close.

Mais, sur le plan politique, les auteurs de cette entreprise ont tout lieu d'être satisfaits. Pendant plusieurs jours, la plus grande partie de la presse a publié sur Philippe Pétain des commentaires qui répondaient aux desirs des nostalgiques de Vichy. On a beaucoup plus parlé du « vainqueur de Verdun » que la poignée de mains de Montoire, scellant avec Hitler la politique de collaboration.

L'« opération cercueil » a permis d'aligner la confusion sur cette période tragique, présentée par le Président de la République lui-même comme une illustration de « nos désaccords nationaux ».

D'étranges connivences apparaissent. Le chef du commando, Hubert Massol, raconte dans « Minute » (28-2-1973) qu'en janvier, avec Tixier-Vignancour et le colonel Thomazo, il avait rencontré le porteparole de l'Elysée, M. Jean-Philippe Lecat, pour « mettre au point un accord électoral éventuel dans certaines circonscriptions ». Lui-même avait d'ailleurs figuré aux élections municipales de 1971, sur une liste de Malakoff (Hauts-de-Seine), parmi des représentants de la majorité.

Il est, en tout cas, choquant pour tous les démocrates que lors de la réinhumation à l'île d'Yeu, le cercueil de Pétain ait été enveloppé d'un drapeau tricolore et que le Président de la République ait fait envoyer une gerbe, elle aussi cravatée aux couleurs nationales, tandis qu'étaient rendus les honneurs militaires.

C'est en raison de cette campagne, escamotant les conséquences douloureuses et criminelles de la politique de Pétain, que le M.R.A.P. a tenu à rappeler dans un communiqué, les horreurs commises sous son couvert, aux temps de l'occupation. « Pétain a été condamné à mort pour trahison quand la France fut enfin libérée, souligne le M.R.A.P. L'immense majorité de l'opinion publique tient pour définitif ce verdict de la Justice française et de l'Histoire. »



**Le cardinal Liénart et l'antisémitisme**

Le M.R.A.P. a tenu à rendre hommage au cardinal Liénart, décédé récemment à Lille, soulignant « le soutien qu'il apporta toujours aux plus défavorisés » et ses prises de position retentissantes contre l'antisémitisme.

En février 1960, alors que la France et l'Europe de l'Ouest venaient de connaître une « vague de croix gammées » qui souleva une profonde émotion, le cardinal Liénart rendait publique une Lettre pastorale « sur la question juive et la conscience chrétienne » :

« Un état d'esprit aussi dangereux, disait-il de l'antisémitisme, ne doit trouver aucune complicité chez les chrétiens, malgré les prétextes religieux dont il essaie parfois de se couvrir. »

Plusieurs années avant le Concile Vatican II, il affirmait : « Nous devons nous défendre contre l'idée toute faite et par trop simpliste que le peuple juif est devenu un peuple maudit de Dieu depuis que, par ses chefs responsables, il a rejeté, en la personne de Jésus, le Messie promis, et même un peuple décide, depuis qu'il a fait mourir sur la Croix le Fils de Dieu (...) Il n'est pas vrai que le peuple juif soit le premier ni le seul responsable de la mort de Jésus. La cause profonde de Sa mort sur la Croix, ce sont les péchés des hommes, et par conséquent, nous en sommes tous responsables, les juifs n'en ont été que les exécuteurs (...). Il serait plus injuste encore de rendre responsable le peuple juif tout entier, celui d'aujourd'hui comme celui d'alors, et d'oublier ce que nous lui devons (...). »

« Il ne doit y avoir dans une âme chrétienne aucun esprit raciste. Non seulement nous ne pouvons haïr, ni mépriser ni les juifs, ni les Nord-Africains, ni les noirs, ni aucun peuple de la terre, mais nous devons tous les aimer comme des frères et respecter en eux leur dignité humaine, parce que tous sont créés à l'image de Dieu. »

**L'anticonformiste**

Il a 47 ans. Il est Languedocien d'origine, mais Parisien... Marié, père de deux enfants, etc. Il collectionne les objets cap-horniens et fait du bateau.

Il a écrit un roman : « Le camp de Saints » dont il dit : « Le thème est tout simplement l'envahissement soudain des côtes françaises par des millions d'Indiens, la prise de possession irrémédiable de la civilisation occidentale par le Tiers Monde. Irrémédiable, car l'Occident est miné de l'intérieur ; tant par un conformisme d'idées prétendues humaines que par l'accueil au sein de nos frontières de trop nombreux représentants étrangers... De plus, je condamne l'infiltration progressive et favorisée dans notre pays des gens de couleur... J'estime que chaque peuple, chaque civilisation doit rester chez soi : il en va de même pour les races que pour les individus, et si l'Occident a pu évoluer, c'est peut-être parce qu'il est plus adapté que le Tiers Monde, qui ne sera jamais capable d'accéder à notre niveau, etc. »

Son nom : Jean Raspail... mais vous auriez pu vous tromper ; à moins que vous n'ayez lu « Le Quotidien du médecin » du 6 février 1973 qui publie ses propos.

Encore un signe distinctif : il a reçu de l'Académie française, en 1970, le prix Jean-Walter pour l'ensemble de son œuvre. On se demande ce qui a bien pu motiver les « immortels » cette année-là... !

**La sous-alimentation en Inde**

« En Inde », la sous-alimentation tue 100 000 enfants par mois, a déclaré le professeur Walia, du service de pédiatrie de l'Institut médical de Chandigalk, au nord-ouest de l'Inde.

Parlant devant un groupe de journalistes, le professeur a insisté sur le fait que ces enfants sont tous sous-alimentés ou mal alimentés ; ils meurent de diarrhées, d'anémie et de divers troubles métaboliques.

Il a aussi précisé que l'Inde compte actuellement soixante millions d'individus sous-alimentés et qu'environ un quart des enfants indiens sont aussi sous-alimentés ou nourris de manière non-satisfaisante.

**« 3 706 000 000 »**

3 706 millions :... telle est la population du globe, ainsi que le précise la dernière édition de l'Annuaire démographique des Nations unies, qui comporte de nombreuses autres précisions.

On apprend par exemple que les Chinois sont maintenant 787 millions et que Shanghai est la ville la plus peuplée du monde, avec 10 820 000 habitants.

Voici encore d'autres informations :

— Une personne sur deux est asiatique, soit 56,7 % de la population du globe.

— La population de l'Afrique compte 354 millions d'habitants (9,5 %), l'Amérique du Nord 327 millions (8,8 %), l'Amérique du Sud 195 millions (5,3 %), l'Europe sans l'U.R.S.S. 466 millions (12,6 %), l'U.R.S.S. 245 millions (6,6 %) et enfin l'Océanie 19,5 millions (0,3 %).

— La Chine, pays le plus peuplé, est suivie de l'Inde 550 374 000 habitants, de l'U.R.S.S., des U.S.A. et de l'Indonésie.

— Berlin-Ouest enregistre une diminution de sa population, ainsi que l'Allemagne de l'Est et Malte.

— Le taux de natalité pour l'ensemble du monde est en baisse.

— Le plus bas taux de mortalité infantile est celui de la Suède et des Pays-Bas, le plus élevé, celui du Libéria.

— La plus faible espérance de vie est celle des hommes du Gabon (25 ans), de Guinée (26 ans) et du Tchad (29 ans)... la plus forte, celle de Suède (76,5 ans pour les femmes et 71,9 pour les hommes).

Mais là n'est pas la donnée la plus importante de ce très intéressant rapport... On la trouve en forme d'avertissement au genre humain : si le taux de croissance annuel (2 %) de population se maintenait, celle-ci aurait doublé en 2006, c'est-à-dire dans trente-trois ans. Elle doublerait encore dix-sept ans plus tard, puis huit ans, puis quatre ans, puis... Trente-deux ans et neuf mois après 2006, elle atteindrait... 1700 milliards d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne disposeront plus que d'un mètre carré chacun pour se mouvoir... De quoi faire frissonner... mais seulement frissonner, car on peut espérer que, grâce aux acquis scientifiques (sans oublier l'importance des facteurs politiques et économiques) le genre humain trouvera d'ici-là une solution à ce problème.

**Trois cents Sioux en colère**

En dépit des apparences, il ne s'agit pas de folklore...

Les quelque trois cents Sioux du Dakota, qui ont envahi, le 27 février, le village de Wounded-Knee, pris 11 otages (bientôt libérés) et occupé l'église, réclament une double enquête : sur les activités du Bureau fédéral des Affaires indiennes et sur la violation des nombreux traités passés avec les Indiens par les autorités des Etats-Unis à la fin du siècle dernier.

En fait, c'est la condition des Indiens qui est posée : mis dans l'impossibilité de vivre selon leurs traditions, parqués dans des « réserves » sans débouchés économiques, victimes du racisme de la société américaine, leur révolte actuelle fait suite à plusieurs autres, qui ont eu lieu dans diverses régions du pays. Jusqu'à présent, il ne leur a été répondu que par la violence : encerclement par les forces de police, coups de feu, bombe au siège de leur organisation, l'American Indian Movement.

Leurs aspirations rejoignent celles de tous les groupes humains qui revendiquent, en ce dernier tiers de siècle, la reconnaissance de leurs droits et de leur dignité.

**Saute de tension au Proche-Orient**

Alors que de nouveaux efforts étaient entrepris pour la recherche d'un règlement pacifique au Proche-Orient, la tension monte une fois de plus. Coup sur coup, l'opération aéro-navale israélienne contre des camps palestiniens à l'extrême Nord du Liban — à 180 kilomètres de la frontière de ce pays avec Israël — puis l'attaque par des avions militaires d'un appareil civil libyen en détresse au-dessus du Sinaï, ont causé de nouvelles victimes innocentes. Une semaine plus tard, c'était l'opération d'un commando de « Septembre noir » à Khartoum, exécutant de sang froid trois diplomates.

Il est évident que de tels actes encouragent, chaque fois les éléments bellicistes dans le camp adverse, qui justifient leur propre agressivité par la nécessité de représailles ou de mesures préventives ; en outre, l'affaire de Khartoum a servi de prétexte au roi Hussein de Jordanie pour de nouvelles mesures de répression contre les Palestiniens.

Cependant, la réprobation soulevée par ces conceptions et leurs conséquences s'est largement exprimée ces dernières semaines, à travers le monde et dans les pays du Proche-Orient eux-mêmes.

Parce qu'il se prononce pour une solution politique au conflit israélo-arabe, le M.R.A.P. réprovoque tous les actes de force, tous les recours à la violence aveugle, quels qu'en soient les auteurs.

Seule, l'application des décisions de l'O.N.U., qui visent à résoudre simultanément l'ensemble des litiges et à assurer les droits des Etats comme des peuples du Proche-Orient,

**IMMIGRÉS : contre la « circulaire Fontanet »**

Dorénavant, tout travailleur immigré entré en France avant le 1<sup>er</sup> février 1973 recevra une autorisation de séjour d'une durée de trois mois qui lui permettra de se constituer un dossier de régularisation.

Première entorse à l'esprit et à la lettre de la « circulaire Fontanet », cette récente décision du ministre des Affaires sociales doit être enregistrée comme un premier succès. Il est dû, à l'action entreprise par les organisations syndicales — C.G.T. et C.F.D.T. — et les travailleurs immigrés eux-mêmes, dont

une centaine ont fait la grève de la faim. Il fait suite à la volte-face de M. Edgar Faure qui décidait le 27 février dernier d'annuler une réunion prévue avec les syndicats pour discuter des problèmes de l'immigration. Ainsi vont pouvoir être provisoirement retardées les procédures arbitraires engagées par les services préfectoraux.

Mais il ne peut s'agir là que d'une victoire partielle.

En fait, la nouvelle réglementation demeure. La situation de nombreux travailleurs

peut ouvrir la voie à une paix juste et durable. La persistance de la situation présente, au contraire, ne peut qu'alimenter les haines, engendrer une aggravation incessante des heurts et des effusions de sang, entretenant le risque d'une nouvelle déflagration, aux conséquences incalculables.

Convaincu de défendre les intérêts et les aspirations tant du peuple israélien que des peuples arabes le M.R.A.P. demande à tous ceux qui en ont le pouvoir d'agir pour mettre fin à cette escalade périlleuse.

**Une transposition inadmissible**

Après l'affaire du Boeing libyen abattu dans le Sinaï, des inscriptions menaçantes et des insultes contre les juifs ont été barbouillées à Nice, sur des bâtiments religieux. Des vitrines de magasins ont été brisées.

De telles transpositions du conflit israélo-arabe au plan religieux ou ethnique, et le transfert en France des violences qu'il engendre sont inadmissibles et relevant du fascisme, doivent être traitées comme telles. Le M.R.A.P. a demandé aux autorités de prendre toutes mesures pour mettre hors d'état de nuire les auteurs de ces forfaits.

**Des morts accusent**

Bien avant que soient signés les accords de paix au Vietnam, l'opinion mondiale s'est inquiétée du sort réservé par le régime du général Thieu aux prisonniers politiques. Des cris d'alarme ont été lancés par de rares rescapés, ainsi que par le G.R.P. et les autorités d'Hanoï, tandis que les responsables de Saïgon ne cessaient de nier leurs forfaits (1).

Aujourd'hui, les cadavres sont là, témoignant des massacres perpétrés. « Des pêcheurs de Chan Ha, annonçait, le 4 mars, l'agence Libération, ont vu ces derniers jours, de nombreux cadavres repoussés par les flots vers l'îlot de Hon Roi. Ils étaient vêtus d'habits noirs et portaient des traces de détention particulières aux prisonniers du régime de Saïgon. »

Selon l'agence, les bourreaux saïgonnais ont exécuté secrètement plusieurs milliers de détenus politiques dans les provinces du Nom Bo. Or, il y a encore 200 000 à 300 000 détenus civils dans les prisons et les bagnes ; le général Thieu soutenant qu'ils ne sont plus que 30 000 à 40 000, on peut craindre pour la vie de la plupart d'entre eux.

D'autant plus qu'une délégation de la Commission militaire mixte quadripartite s'est vue interdire par la police et l'armée de Saïgon, la visite qu'elle devait faire au bagne de Con Son (Poulo Condor).

Il faut agir vite pour empêcher l'irréparable ! (2).

(1) Voir « Rescapés des bagnes de Saïgon, nous accusons », de Jean-Pierre Debris et André Menras, qui vient de sortir aux Editions Français Réunis. (Préface de Louis Martin-Chauffier, membre de l'Institut).

(2) Adresser les protestations au Consulat général de la République du Vietnam (Saïgon), 45, avenue de Villiers, Paris (17<sup>e</sup>).



## Un film contesté à la télévision

« La soudaine richesse des pauvres gens de Kombach », le film de Volker Schlöndorff, diffusé le 25 janvier sur la 1<sup>re</sup> chaîne de la télévision, est-il un film antisémite ? Cette projection a suscité des protestations. Et en effet, certaines séquences ont un caractère ambigu. Le personnage juif, un colporteur qui suggère à des paysans misérables (au XIX<sup>e</sup> siècle) de voler l'argent des contributions est le seul à échapper à l'échafaud parce que son habitude du maniement de l'argent, le fait qu'il n'a pas d'attaches terriennes, le protègent des soupçons et lui assurent une plus grande liberté de mouvement. Des spectateurs en auront sans doute tiré des conclusions rejoignant les vieux préjugés antisémites. D'autres, profondément sensibilisés, ont craint qu'il en soit ainsi.

Mais les intentions de l'auteur sont tout autres, et nul ne peut nier son antifascisme militant, lui qui a réalisé également « Les désarrois de l'élève Toerless ».

« Je suis navré d'apprendre, écrit-il, que d'aucuns aient encore trouvé une tendance antisémite (au film). Il s'agit là d'une projection hâtive de certaines attentes, dès qu'un personnage juif apparaît dans un ouvrage allemand. Dans le film, le personnage est extérieurement modelé sur celui du juif Süß, tout en démontrant qu'il s'agit en fait d'un personnage positif, parce que progressif. Un cliché est repris et retourné contre ceux qui en ont fait un usage néfaste ».

Le film démontre un cas de justice de classe, à savoir comment l'Etat bourgeois et la bourgeoisie se servent de l'appareil judiciaire, scolaire et religieux pour protéger la sacro-sainte propriété. Il s'agit d'une question sociale, et non d'une question raciale (...). Le film prend nettement position sur le plan politique et je comprends que la bourgeoisie s'en offense. Le film est anti-capitaliste, mais il n'est pas antisémite ».

Dans une lettre adressée à M. Arthur Conte, président-directeur général de l'O.R.T.F., le M.R.A.P., tout en soulignant les qualités de l'œuvre, a indiqué que la projection d'un tel film dans les conditions choisies était, selon lui, inopportune.

« Si sa présentation, poursuit-il, avait comporté un débat, et que des membres de notre Mouvement y aient participé, il ne fait pas de doute qu'il en serait résulté, au contraire, un enrichissement pour les téléspectateurs, mieux à même de juger de tous les aspects de l'œuvre ».

Et le M.R.A.P. exprime le vœu que l'occasion soit recherchée d'une prochaine émission, où il s'emploierait à réduire les effets de l'erreur qui a été commise.

En date du 1<sup>er</sup> mars, le cabinet de M. Conte a répondu que celui-ci « avait pris bonne note des observations formulées et les avait transmises aux responsables de la première chaîne ».

Espérons qu'une suite positive sera donnée à la suggestion du M.R.A.P.

29 mars-11 avril

### Journées internationales du film antiraciste

A l'initiative du M.R.A.P., auquel se sont jointes la Société des réalisateurs de film et l'Association de la critique cinématographique, les premières Journées internationales du film antiracistes (J.I.F.A.) se dérouleront à Paris du 29 mars au 11 avril.

Dans deux cinémas : le Studio 28 (rue Tholozé, Paris-18<sup>e</sup>), et les Noctambules (5<sup>e</sup>), des films inédits traitant du racisme et des problèmes du Tiers Monde, seront projetés à tour de rôle.

Un jury décernera, au terme de cette quinzaine, un prix du long métrage et un prix du court métrage. Des débats auront lieu chaque soir dans la salle du Studio 28.

Le programme détaillé des J.I.F.A. sera publié en temps voulu dans la presse quotidienne et spécialisée. Des « cartes de fidélité » — 24 F pour 6 séances — sont diffusées par le M.R.A.P. (on peut se les procurer au siège ou auprès des militants).

### La vie du m.r.a.p.

Les comités locaux du M.R.A.P. d'Argenteuil et de Sartrouville ont décidé de coordonner leur action dans le cadre d'un comité régional. A celui d'Argenteuil se rattachent les localités de Sannois, Cormeilles-en-Parisis, La Frette, Herblay, Bezons ; et à celui de Sartrouville : Achères, Poissy, Maisons-Laffitte, Le Mesnil-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Chatou, Le Vésinet, Carrières-sur-Seine, Montesson, Houilles.

Au nom du comité de Dunkerque, son animateur, Jean Mouchel a multiplié ces derniers mois les démarches auprès des autorités pour dénoncer les déplorables conditions de logement des immigrés dans la région, notamment à Saint-Pol-sur-Mer. Il vient de recevoir du maire de cette ville, conseiller général du Nord, M. Gaston Timmarche, l'assurance qu'un bâtiment particulièrement insalubre allait être évacué début mars, et que ses locataires seraient accueillis dans un nouveau foyer de la SONACOTRA. La construction d'un second foyer est prévu.

Le comité des Bouches-du-Rhône, animé par Serge Krivkoski, a manifesté son soutien aux travailleurs immigrés faisant la grève de la faim, à Toulon, contre les effets de la « circulaire Fontanet ». Il s'est élevé contre la parution dans le journal « Publi-Hébro » d'un article visant à jeter le discrédit sur l'action de ces travailleurs, et à susciter la xénophobie. Il était représenté à une conférence de presse sur les conditions de logement inadmissibles des immigrés de la « Cité Colgate ».

### NOTRE CARNET

#### ANNIVERSAIRE

A l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire, nous présentons nos félicitations et nos vœux amicaux à M<sup>re</sup> André BLUMEL, Conseiller de Paris, qui fut le président-fondateur du M.R.A.P.

#### NOS DEUILS

Les militants parisiens du M.R.A.P. apprendront avec beaucoup de peine le décès de Jean ARON, dont tous connaissaient le dévouement, la modestie, la gentillesse. C'est un généreux combattant de notre cause que nous perdons. Nous exprimons à sa famille nos sincères condoléances.

Parmi les jeunes victimes de l'incendie du C.E.S. Edouard-Pailleron, se trouvait Olivier CIORA, âgé de 16 ans. Après ce drame qui a si durement éprouvé de nombreuses familles, nous voulons dire ici à nos amis, M. et Mme Guy CIORA, les parents d'Olivier, combien nous partageons leur douleur.

A notre ami, Jacques SILBERZAN, président de la Société mutualiste « Aide Fraternelle », qui a eu la douleur de perdre son épouse, Mme Berthe SILBERZAN, nous présentons nos affectueuses condoléances, ainsi qu'à sa famille.

Nous avons appris avec émotion le décès de Ginette BAGER, secrétaire de rédaction de notre confrère « La Presse Nouvelle », dévouée amie de notre Mouvement. Que son mari, Maurice Bager, trouve ici l'expression de notre totale sympathie.

### Livres

## ANATOMIE DE L'APARTHEID PAR WALTER LIMP

Il n'est pas besoin de décrire à nos lecteurs l'horreur et l'ignominie de l'apartheid en Afrique du Sud. Néanmoins, ce livre leur apportera une documentation indispensable sur les données géographiques, politiques, économiques, religieuses et sociales de ce système et sur ses imbrications internationales (1).

De plus, Walter Limp montre, par une quantité de faits, l'absurdité et souvent le ridicule de l'apartheid, un ridicule qui ne prête pas à rire.

Il rappelle d'abord que la politique de séparation des races dans cette partie du monde n'est pas un fait récent, mais au contraire, une vieille tradition sud-africaine, qui date de l'arrivée, dans l'Orange et le Transvaal, des Boers qui quittaient la province du Cap après l'abolition de l'esclavage par l'Angleterre en 1834. Cette vieille rivalité entre les Afrikaners d'origine hollandaise, qui se considéraient comme des autochtones, et les Anglo-saxons, en qui ils voyaient des colonisateurs et qui provoqua la guerre des Boers, existe toujours, et c'est elle qui domine toute la politique de l'Union sud-africaine, y compris l'apartheid. Cette rivalité est faite principalement de la crainte des Afrikaners de se trouver en infériorité numérique par rapport aux Anglo-saxons, ce qui les amène souvent à s'opposer à l'immigration blanche en utilisant pour cela des arguments racistes. On aborde ici un des côtés absurdes de l'apartheid qui se prive volontairement du potentiel énorme d'intelligence et de force de production constitué par les non-Européens, ce qui, à terme, ne peut être qu'un suicide.

Il est à remarquer que les Afrikaners, qui sont les partisans les plus acharnés de l'apartheid, furent les grands responsables du métissage. Le mélange des races s'est surtout effectué aux 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et au début du 19<sup>e</sup> siècle, avant l'abolition de la traite des noirs. L'écrivain Olive Schreiner estimait qu'en moyenne sur 4 enfants nés d'une mère esclave, trois avaient son maître pour père (p. 69). Les érudits afrikaners eux-mêmes concèdent qu'il n'est pas de famille européenne de souche hollandaise ancienne qui n'ait, au moins, cinq pour cent de sang noir dans les veines (p. 70). On comprend que les Afrikaners ne soient pas partisans de la classification suivant le critère de

l'ascendance ! Le capitaine Jack Basson, député de l'opposition, mais lui-même Afrikaner, déclara à ses collègues de l'Assemblée nationale, le 20 mars 1967, que si l'ascendance devait être prise en considération, bien peu d'entre eux seraient certains de pouvoir continuer à siéger sur les bancs de cette assemblée.

La classification raciale est donc faite suivant « des critères irrationnels » et ne laisse pas d'être surprenante dans ce pays où vivent des Anglo-saxons, des Afrikaners, des Africains, des Indiens, des Chinois et des métis de toutes origines. Elle n'est pas non plus à l'abri d'un certain opportunisme et c'est pourquoi, par exemple, les hommes d'affaires japonais résidant en Afrique du Sud — qui lui achètent son fer, sa laine, son charbon et son uranium — sont considérés comme « blancs d'honneur » et ont accès aux restaurants, aux plages et aux cinémas réservés aux blancs. Les Chinois, eux, même si leur niveau de vie et leur degré de développement est équivalent à celui des Japonais, sont traités comme tous les non-Européens !

Parmi les conséquences surprenantes de l'apartheid, on notera que l'Union sud-africaine est pratiquement le seul pays industrialisé à ne pas avoir encore de télévision, « considérée comme un instrument de nivellement qui favoriserait l'intégration raciale » (p. 52).

Un tel ouvrage ne pouvait pas ne pas parler de l'aide que reçoit l'Union sud-africaine de la part de certains pays occidentaux, dont la France, en violation des recommandations du Conseil de sécurité de 1963 et 1964 qui demandaient aux états membres de l'O.N.U. de mettre l'embargo sur toute livraison d'armement ou d'équipement militaire à Pretoria. La France a, plusieurs fois, par la suite, confirmé son attitude en s'abstenant lors de votes de l'O.N.U. hostiles à l'Union sud-africaine et à sa politique d'apartheid.

Il n'est que de lire l'étude très documentée présentée par Walter Limp sur la situation en Afrique australe pour mesurer la lourde responsabilité qui pèserait sur notre pays si la violence se déchaînait dans cette région, s'étendant selon toute vraisemblance à la plus grande partie de l'Afrique et menaçant la paix mondiale.

Cette étude amène à la conclusion qu'en

fin de compte, dans le contexte sud-africain tout le formidable appareil de l'apartheid n'aura servi qu'à retarder l'échéance d'un affrontement entre blancs et noirs, ce qui en souligne toute l'horreur et l'absurdité.

Robert PAC

(1) « Anatomie de l'apartheid », par Walter Limp. Casterman-Poche, collection politique histoire. En vente à « Droit et Liberté » : 9 F (+ 2 F de frais d'envoi).

## Humour antiraciste

Sous le titre « Comment ne pas les manquer, un art de pêcher... et de vivre » (1) notre ami Jérôme Favard, chef-adjoint des services culturels de l'« Humanité », vient de publier un curieux petit livre, préfacé par Pierre Dac, où il « traite » avec humour... de pêche à la ligne, de gastronomie, d'histoire, de littérature, et de bien d'autres choses, entre autres, du racisme. Parlant par exemple de son père, il écrit :

« C'est lui qui m'apprit [...] la prudence : — Si le gendarme tape sur le Gitan, ne lui lance la pierre que si tu es de l'autre côté de l'eau. Sinon, tire-lui la langue, fais-lui un bras d'honneur, et décampe ! » Et d'enchaîner sur l'art de faire mordre la truite (ou la belle...).

Ailleurs, il conte de drôlatiques rencontres avec une anguille, un lièvre et... une auto-stoppeuse israélienne « d'une intolérable beauté, à damner d'un seul coup plusieurs saints, que ma femme, — Dieu sait pourquoi ? elle n'a pas de religion ! — ne consentit jamais que nous hébergions chez nous plus d'une semaine... ».

Avec un souriant chapitre, « la Pêche à l'ancêtre » relatant l'accueil coloré de l'auteur chez une ethnologie des bords du Niger, cet amusant traité de pêche à la ligne dont il donne « l'A.B.C. et les secrets décisifs », comporte une leçon sans prétention, mais optimiste et chaleureuse, de fraternité humaine.

Cela dans une prose que son éditeur — au sens élégant du terme — dit « racee ».

K.L.

(1) Le Pavillon Roger Maria, éditeur. 176 pages, format poche, 7,50 F.

ABONNEZ-VOUS  
A  
DROIT ET LIBERTÉ



## ISMA

Les dialogues de Nathalie Sarraute sont toujours remarquables. Ses romans, déjà, sont pleins de ces conversations d'apparence banale qui cachent — ou qui révèlent — des abîmes (1).

Celle-ci, qui paraît simple — quatre hommes, quatre femmes, devant un mur — on peut lui supposer n'importe quel cadre. Les personnages sont vieux ou jeunes, riches ou pauvres, instruits ou ignorants. Mais tous suintent la haine.

Ils viennent de dire du mal d'un couple ami. Ils en ont assez, ils essaient de passer à un autre sujet ; ils ne peuvent pas. Un seul, écœuré, s'en va, et nul ne le retient. Ils recommencent à décrire ces gens qu'ils détestent, tout en prétendant les aimer, en retenant celle d'entre eux qui va trop loin. Ils n'ont rien de précis à reprocher à ces absents si proches, alors ils inventent, ils disent le crime caché, l'enfant monstrueux, la mère étouffée. Ils savent bien que c'est faux ; tout se réduit à une petite lueur dans le regard, moins encore : à une différence de prononciation : dire romantisme, capitalisme, structuralisme, en accentuant un peu trop la finale, cela suffit à vous rejeter hors du clan. Cela n'est rien, vraiment, « cela filtre d'eux », mais « cela » suffit à faire déferler la vanité, l'angoisse, la peur — la haine.

Rien ici qui s'attache à des problèmes économiques, sociaux, politiques. Il reste cette hostilité à l'état pur, cette condamnation de « l'autre » qu'on prononce entre gens du même monde — qui pourraient d'ailleurs, pour d'autres raisons, se détester. Mais on fait front contre les intrus ; il s'agit d'un sentiment si profond, si viscéral, que les mots manquent pour le traduire. Au moins le texte donne cette impression ; mais en vérité les mots ne manquent pas à Nathalie Sarraute, remarquablement servie par les interprètes de ce texte difficile. Des mots qui font sentir le plus irrationnel, le plus odieux aspect de la haine. Peut-être aussi le plus difficile à combattre.

Ces gens qu'on ne voit pas, et dont il est question sans arrêt, s'appellent Dubouit, Baptisez-les Lévy, Traoré ou Mohamed, et vous comprendrez tout de suite.

Jacqueline MARCHAND.

(1) Isma, de Nathalie Sarraute à l'espace Cardin (Ambassadeurs).

ABONNEZ-VOUS  
A  
DROIT ET LIBERTÉ

## L'Amérique bouge

La panoplie de films politiques que nous offrent actuellement les aléas de la distribution cinématographique française a le goût d'une Amérique révolutionnaire. Que les signataires soient américains, mexicains, chiliens ou français, c'est dans le continent américain, ses luttes révolutionnaires et prises de conscience qu'ils ont cherché leurs racines.

« Winter Soldier » et « John Reed Insurgente », c'est, à 50 ans de distance, la même prise de conscience d'un et de plusieurs Américains.

En 1913, John Reed, journaliste américain, est envoyé au Mexique où les maquis révolutionnaires harcèlent les troupes fédérales du dictateur d'alors, le général Huerta. Au contact des péons insurgés, au hasard des rencontres et des amitiés, John Reed va, petit à petit, entrevoir cette vérité qui est humaine avant que de se révéler révolutionnaire et comprendre que son rôle ne peut se satisfaire de celui d'un observateur neutre. Une vérité qui le conduira de pays en lutte jusqu'en Russie, lors de la Révolution d'Octobre, pour y vivre ces « 10 jours qui ébranlèrent le monde » et y mourir. C'est ce que nous apprend un texte à la fin de ce film signé par Paul Leduc.

Avec « Winter Soldier », la démarche est inverse, mais elle aboutit à une prise de conscience semblable. Les jeunes Américains qui allaient se battre au Vietnam portaient pleinement assurés d'être les garants de la liberté et les défenseurs du flambeau national. Tout empreints de leur bon droit, de leur rôle de justiciers, c'est bien un statut d'acteurs (et quels acteurs !) qu'ils revendiquaient et non celui de simples témoins.

Ce qu'ils y firent, ce qu'ils y trouvèrent, ils le racontent lors du congrès de Détroit en 1971. Et ce sont les dépositions-réquisitoires de 200 de ces vétérans qu'un groupe de cinéastes américains a entrepris d'enregistrer et de filmer pour nous les livrer dans toute leur horreur.

Pendant une heure et demie, le spectateur effondré s'initie aux jeux favoris des soldats : le massacre organisé, souvent, d'enfants osant se moquer de l'armée américaine, le viol d'une femme suivi de son dépeçage, cette distraction qui consiste à jeter, le plus loin possible, les prisonniers du haut des hélicoptères, etc. Autant de témoignages ponctués de documents et de diapositives montrant en plein exercice ces jeunes crânes rasés de « marines », devenus depuis chevelus, barbus et accusateurs. L'émotion et la honte au bord des lèvres, ces tortionnaires d'hier, en se mettant volontairement au banc des accusés, essaient aujourd'hui de redevenir des hommes.

Après la prise de conscience, la lutte. Et d'abord la lutte souterraine. A Montevideo (Uruguay) comme dans la majorité des pays d'Amérique du Sud, le pouvoir est fasciste, soutenu par les Etats-Unis et combattu en

conséquence. Montevideo est aussi le décor supposé d'« Etat de siège », film tourné en fait au Chili et, c'est intéressant de le noter, avec une majeure partie de capitaux américains. Le sujet du film de Costa Gavras et Franco Solinas s'inspire de l'affaire Dan Mitriane, ce conseiller américain enlevé et exécuté par les Tupamaros en août 1970. Il démonte et démontre le rôle de ces techniciens nord-américains de la communication (1) qui sillonnent le continent et les pays à dictature, afin d'organiser le contrôle de la police, contribuant ainsi à renforcer politiquement l'emprise économique des Etats-Unis. La mécanique est parfaitement au point.

Le héros d'« Etat de siège » est un de ces fonctionnaires. Employé modèle de l'A.I.D. (Agence Internationale de Développement), bon Américain et bon père de famille, sûr de lui et de sa vérité, il combat le communisme. La « gégène » qui se promène dans la valise diplomatique le suit à la trace, les écoles de torture pour aspirants policiers poussent sur ses pas.

Bâti comme un film policier où enlèvement, suspense et interrogatoires se mêlent et se succèdent, « Etat de siège » est conçu pour plaire et on peut gager qu'il plaira. Les sympathies de l'auteur pour les Tupamaros sont évidentes. Qu'elles soient ou non partagées par le spectateur, les méthodes employées demeurent discutables. Ces prises et exécutions d'otages ne laissent pas d'être inquiétantes...

Regrettons aussi que le propos n'échappe pas à une certaine démagogie. La vérité révolutionnaire n'est pas une donnée aussi facilement blanche ou noire.

Avec « Vote + fusil », le pouvoir populaire est enfin au bout du bulletin de vote, mais la lutte n'en est que plus serrée. L'action se situe à chaud, en effet, en 1970, au Chili, au cours de ces deux mois qui séparèrent l'élection à la présidence de la République de Salvador Allende, candidat de l'Union Populaire, et sa ratification par le Congrès.

Si l'auteur, Helvio Soto a délibérément opté pour une mise en situation historique, ce film politique n'en est que plus passionnant et somme toute optimiste. La prise de conscience mène, certes, sur le chemin des maquis, un fusil se dresse souvent sur le chemin de la légalité, mais cette force populaire qui, un jour, envahit les urnes est une force adulte et c'est l'ultime pas vers la démocratie.

M.V.

## Petites annonces

Membre du M.R.A.P. recherche situation d'ingénieur d'études en ingéniering, mécanique, chaudronnerie, charpente, tuyauterie, dans Paris ou banlieue. Ecrire au journal qui transmettra.

TRAVAILLEURS  
IMMIGRES

LA "BIDONVILLISATION"  
DE PARIS

HOTEL DE L'AVENIR... Pompeuse, l'enseigne s'étale sur la façade d'un immeuble vert pâle défraîchi, 8, rue des Cendriers, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

La rue est semblable à cent autres. Banale. Ni plus, ni moins sale qu'ailleurs.

Alors ? Alors, il suffit d'entrer pour découvrir ce que cache en réalité cet « hôtel de l'avenir »...

Les murs sont noirs, culottés de crasse. L'eau suinte. La lumière ne pénètre pas. C'est à ce point infâme, qu'une envie de vomir étrange le visiteur. Est-ce un taudis ? Une tanière ?... On ne sait.

Au mur, pendus en tous sens, des vêtements. Empilées, des valises, triste témoignage d'un périple infernal. Derrière chaque armoire, chaque bagage, les parasites les plus divers... Il n'est qu'à remuer l'un de ces objets pour voir grouiller une colonie de cafards...

A droite, à gauche, sur un, deux, parfois trois étages, des lits. Des grabats. Vingt, trente, quarante, là où manifestement, nous n'aurions jamais eu l'idée d'en installer plus d'un ou deux. Les matelas — ou les infâmes toiles ainsi dénommées — sont accolés l'un à l'autre pour libérer pendant le jour le maximum de place et mieux entasser la nuit, les locataires des lieux.

Ceux-ci — vous l'avez deviné — sont des travailleurs immigrés.

Dans ce « foyer », ils payent 30 F par mois le droit au repos quotidien.

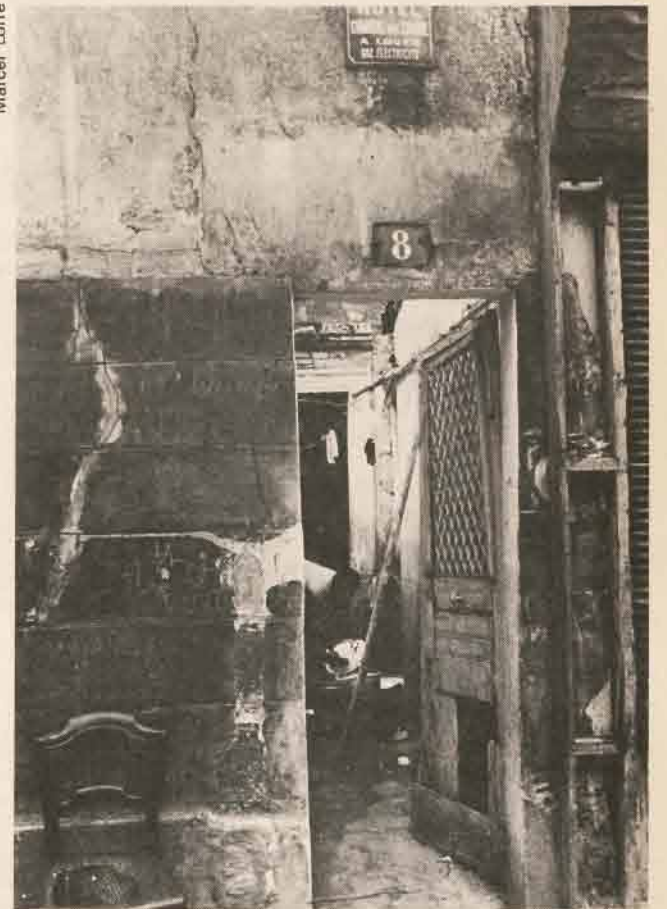
Des « hôtels de l'avenir » de cette facture, il en existe des centaines dans Paris « intra-muros », la plupart connus des autorités. Celui-ci existe depuis 13 ans, et est régulièrement visité par les services préfectoraux de l'habitat insalubre.

Dernièrement, l'attention de l'opinion publique était une nouvelle fois attirée sur ce scandale : en janvier, le M.R.A.P. et l'Union générale des travailleurs séné-

galais convoquaient une conférence de presse pour lancer un cri d'alarme... La plupart des quotidiens parisiens s'en faisaient l'écho et entreprenaient de multiples enquêtes... Enfin, l'expulsion et le relogement des travailleurs immigrés naguère parqués rue Bisson ou rue Riquet permettaient de braquer les projecteurs sur ce « Paris-taudis » qu'aucun touriste ne verra jamais figurer au programme des visites de la « plus belle ville du monde ».

Il est difficile d'avoir une idée exacte de la situation. Les recensements précis et détaillés manquent, ainsi que le déclarait le directeur général de l'Action sanitaire et sociale le 16 mars 1970 à la tribune du Conseil de Paris : « S'il n'existe pas de bidonvilles à Paris, la capitale compte néanmoins un nombre assez important de taudis et de garnis irréguliers dont le recensement est sans cesse corrigé, compte tenu des difficultés de le mener à bien, en raison de la discrétion

Marcel Lorré



Encore l'un de ces foyers-hôtel dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.



→  
de ces établissements et, il faut, hélas, le dire, de la tenacité des exploités ».

A regarder les chiffres années après années, l'on est surpris par leur caractère fluctuant. Néanmoins la tendance est nette : il y a progression.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1971, 141 taudis étaient dénombrés sur quinze arrondissements, abritant environ 5 350 personnes, compte non tenu des hôtels et garnis insalubres et des autres logements vétustes et surpeuplés.

En décembre 1972, un responsable de la préfecture ajoutait : « On peut dire qu'il y a, à l'heure actuelle, plusieurs centaines de milliers de logements insalubres dans Paris. Pour ce qui est des migrants on peut en dénombrer 6 500 à 7 000 à vivre dans des conditions de parfaite insalubrité : environ 2 700 Africains dans 55 foyers, 3 000 Maghrébins et Européens dans 110 foyers et 2 000 autres répartis ici et là. »

Soit 160 à 170 foyers, statistiques qui n'englobent pas — rappelons-le — la cohorte des isolés et des clandestins non dépistés.

Ces chiffres contrastent étrangement avec les déclarations gouvernementales et officielles. Rappelez-vous : M. Debré en 1967, M. Chaban-Delmas en 1970, puis M. Messmer en 1972. Autant de Premiers ministres, autant de discours annonçant pour l'année suivante la résorption totale de cette « lèpre » — le mot est de M. Chaban-Delmas — et la construction de logements propres à loyers abordables : « Dès cette année, élimination de la moitié des garnis et doublement de la cadence de destruction des taudis ; fin 1971, cette situation doit avoir pris fin... » disait-on le 12 février 1970 à Matignon.

On sait ce qu'il en est advenu trois ans plus tard. Un effort a été fait, bien entendu. A Paris, en 15 ans (1955-1970) le bilan est de 4 484 lits et 247 logements supplémentaires.

Mais le nombre des immigrés a plus que triplé dans la même période : de 120 000, il est passé à plus de 380 000.

Autre indication : en 1970, 19 taudis ont été résorbés et 972 travailleurs évacués, 777 relogés. Or, rien qu'en 1968, 37 800 immigrés arrivaient dans la capitale...

Pour la période à venir, les prévisions sont tout aussi insuffisantes : à court terme, 850 lits (dont la plupart sont d'ores et déjà occupés par les travailleurs expulsés des rues Riquet et Bisson) ; à moyen terme, 1 600 lits...

Comme nous l'indiquait le responsable de la préfecture rencontré à l'occasion de cette enquête, « l'administration de la ville de Paris n'est peut-être pas en mesure de remplir son rôle ! »

## LA LEGISLATION

Contrairement aux apparences, notre pays est amplement armé, au plan législatif, pour agir contre l'habitat insalubre.

Les pouvoirs publics disposaient déjà depuis de nombreuses années de textes relatifs à l'insalubrité. Après la loi du 13 avril 1850 qui favorise, au temps d'Haussmann, la disparition de l'habitat insalubre dans les vieux quartiers de Paris, la loi municipale de 1884, puis les lois sur l'hygiène publique de 1898 et 1902, modifiées à diverses reprises et incorporées maintenant dans le Code de la santé publique, définirent les pouvoirs des préfets et des maires en matière d'insalubrité et d'état de péril.

Cependant, ces textes s'avèrent plus utiles et furent plus fréquemment appliqués dans les cas où il était possible de remédier à l'insalubrité, que dans ceux où il devenait nécessaire de faire disparaître les locaux totalement insalubres.

A partir de 1950, sous la pression de l'immigration de contingents de plus en plus importants de travailleurs étrangers, les bidonvilles prolifèrent en France, à un degré inconnu jusqu'alors.

C'est pourquoi la loi n° 64-1229 du 14 décembre 1964, modifiée par la loi n° 66-507 du 12 juillet 1966 (dite loi Debré) avait institué, pour accélérer l'expropriation des terrains bidonvilésés, une procédure d'urgence permettant au préfet de décider la prise de possession de ces terrains dans des délais très brefs. La loi prévoyait en outre que l'indemnité d'expropriation pouvait être réduite lorsqu'il avait été tiré un revenu de la location ou de la sous-location des terrains en cause.

Cette loi, qui a pu être efficacement utilisée contre des bidonvilles extra-urbains, n'était cependant d'aucun effet contre l'habitat insalubre urbain, zone de refuge des expulsés des bidonvilles non-relogés.

Le texte voté par le Parlement le 27 juin 1970 (dit « loi Vivien »), modifie les dispositions du Code de la santé publique concernant les immeubles insalubres et étend le bénéfice des dispositions de la loi Debré, en les aménageant, à tous les types de l'habitat insalubre.

Les principales dispositions peuvent être ainsi résumées :

— Faire cesser l'utilisation pour l'habitation de tout local dans des conditions qui présenteraient un danger pour la santé ou la sécurité de ses occupants.

— Faciliter la suppression de tous bâtiments et installations qui, bien qu'utilisés pour l'habitation, sont impropres à cet usage pour des raisons d'hygiène, de salubrité ou de sécurité.

— La procédure d'urgence instituée en 1964 pour accélérer la suppression des bidonvilles est étendue à l'ensemble de l'habitat insalubre.

— Les indemnités accordées aux expropriés sont déterminées en raison du caractère insalubre des immeubles et sont même réduites dans le cas où des revenus ont été tirés indument de l'utilisation de ces immeubles.

— Des pénalités particulièrement lourdes frappent ceux qui louent à usage d'habitation des locaux insalubres.

Ainsi, le nouveau texte, notamment par le moyen de ces deux dernières dispositions, permet de pénaliser les « marchands de sommeil » qui seront également frappés par les mesures déjà citées concernant la réduction des indemnités d'expropriation.

Enfin s'ajoute à cet arsenal législatif la réglementation sur les garnis (1). Mais que l'on ne se leurre pas : des textes ne suffisent pas à résoudre les problèmes ; encore faut-il les appliquer strictement, et surtout les rendre applicables par les moyens matériels appropriés.

(1) Voir « Liaison » n° 193, octobre 1972 - 9, boulevard du Palais, Paris (4<sup>e</sup>).

En fait, c'est une politique générale du logement — et pas seulement dans la capitale — qui est à mettre en cause. On sait qu'aujourd'hui près de deux Français sur cinq sont mal logés (environ 18 millions de personnes). Les statistiques officielles admettent qu'un million de personnes vivent dans des logements insalubres...

Et les immigrés sont, bien entendu, parmi les premiers à faire les frais de cette politique.

Il est vrai que cela ne va pas sans rap-

porter quelques bénéfices aux propriétaires — heureux — des « foyers » : on a calculé qu'un garni surpeuplé rapportait toujours autant ou plus qu'un immeuble sur les Champs-Élysées.

Rappelons brièvement les méthodes auxquelles recourent le plus souvent les « marchands de sommeil » :

— il y a, tout d'abord, le déguisement pur et simple de la raison sociale. On imagine mal le nombre de sociétés immobilières « bidons » qui ne sont en fait que le cache-muraille d'un garni sur-

## Une histoire à Montreuil

Voici un exemple flagrant de non-application des lois sur la résorption des locaux d'habitation insalubres. Depuis plus de quatre ans, des protestations, des démarches multiples auprès des autorités préfectorales n'ont pu aboutir en dépit de promesses répétées, au relogement des 1 100 travailleurs africains concentrés dans deux « foyers » de Montreuil.

**19 décembre 1968** : Exploité clandestinement depuis 1961, le foyer des 65-65 bis, rue de la République, reçoit l'autorisation de la préfecture de police, pour un nombre maximum de locataires de 234 personnes.

**6 juin 1969** : La Société CAMA, qui gère ce « foyer » reçoit l'autorisation d'en exploiter un autre au 49, rue Léon-Gaumont, Paris (20<sup>e</sup>), dont une partie se trouve sur le territoire communal de Montreuil (219 locataires).

**juin 1969** : Une enquête est ordonnée par le maire de Montreuil, à la suite d'une lettre-pétition des locataires du foyer.

**juillet 1969** : Rapport alarmant de l'inspecteur d'hygiène de la ville et intervention de la municipalité auprès de la direction départementale d'action sanitaire et sociale.

**10 octobre 1969** : Arrêté préfectoral de mise en demeure notifié à M. Hami, propriétaire du foyer, rue de la République, qui est sommé de respecter la densité autorisée et de construire des sanitaires, locaux à ordures et dispositifs de ventilation.

**17 janvier 1970** : Nouveau rapport alarmant de l'inspecteur d'hygiène de la ville, constatant le non respect de la mise en demeure.

**6 juillet 1971** : Délibération du Conseil municipal : demande de saisine du Conseil départemental d'hygiène, en vue de la déclaration d'insalubrité et d'inhabitabilité.

**18 août 1971** : Intervention de M. J.-P. Périllaud, conseiller général, auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis : il réclame l'ouverture d'une enquête sur la Société CAMA, exige des poursuites judiciaires ainsi que le relogement immédiat des locataires en surnombre.

**20 août 1971** : Réponse de M. le sous-préfet, qui s'engage à « agir sans ménagement à l'égard du propriétaire de ce foyer, qui semble, en effet, justiciable de la loi du 2 octobre 1969 et des pénalités qu'elle prévoit ».

**27 août 1971** : Réponse du préfet de Seine-Saint-Denis : « J'ai prescrit un dispositif général d'enquête qui doit me permettre de connaître très précisément et de sanctionner, tant sur le plan fiscal qu'administratif, les gérants et propriétaires de ce foyer. Le Service départemental des migrants procédera, au fur et à mesure du développement des moyens dont nous disposons, au relogement progressif des locataires en surnombre ».

**30 août 1971** : Début de la grève des loyers, décidée par les occupants des foyers CAMA.

**3 septembre 1971** : Enquête fiscale de la municipalité sur la Société CAMA, et constat de fraude.

**1<sup>er</sup> octobre 1971** : Entrevue à la mairie avec le préfet qui déclare notamment qu'il sera « impossible d'effectuer des relogements avant le début de l'année 1972, date à laquelle doivent s'ouvrir dans le département un certain nombre de foyers ».

**12 novembre 1971** : Arrêté préfectoral mettant en demeure la Société CAMA de fermer l'établissement de la rue de la République, au départ des occupants.

**13 décembre 1971** : L'administrateur judiciaire, désigné par le Tribunal de commerce, le 20 octobre 1971, exige le recouvrement des loyers, menaçant de déposer le bilan de la société et de poursuivre l'expulsion de l'ensemble des occupants.

**8 janvier 1972** : Nouvelle intervention auprès du préfet : le maire de Montreuil exige le relogement des locataires du foyer dans les plus brefs délais.

**26 janvier 1972** : Nouvelle intervention du conseiller général, J.P. Périllaud auprès du préfet, qu'il presse de prendre les mesures immédiates afin d'assurer à brève échéance le relogement de ces travailleurs africains dans des conditions décentes.

**8 février 1972** : Délibération du Conseil municipal, qui demande saisine du Conseil départemental d'hygiène en vue de la déclaration d'insalubrité et d'inhabitabilité du foyer situé au 45-49, rue Léon-Gaumont.

**21 février 1972** : Le préfet fait réponse à la démarche du conseiller général, mais ne propose que certains aménagements des foyers par l'intermédiaire d'une nouvelle association.

**2 mai 1972** : L'affaire du foyer du 49, rue Léon-Gaumont, passe devant le Conseil départemental d'hygiène.

**12 mai 1972** : Arrêt préfectoral interdisant l'habitation du foyer de la rue Léon-Gaumont au départ des occupants.

**6 juin 1972** : Le maire de Montreuil s'indigne auprès du préfet de la lenteur mise à appliquer les solutions promises.

**13 juin 1972** : Le sous-préfet transmet une proposition du G.I.P. (Groupement interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre), offrant le financement de 300 lits en foyers modulaires mobiles. « Il s'agit, reconnaît le secrétaire général du G.I.P., d'une main-d'œuvre permanente qui travaille à Paris, ou à Boulogne-Billancourt ou sur place, et donc d'un besoin de logement lui aussi permanent. Les foyers modulaires mobiles ne me paraissent pas, dans le cas d'espèce, un moyen bien adapté. » Par ailleurs, évoquant une possibilité de dotation permettant de lancer la construction de quatre foyers de 300 lits à Montreuil, il est précisé que « les collectivités locales devront, de leur côté, prendre complètement à leur charge toutes les autres dépenses, et notamment l'apport des terrains et le raccordement aux réseaux ».

**Mars 1973** : Le problème n'est toujours pas résolu.

D.R.



Le lit mesure-étalon du profit.

peuplé : l'adresse est fautive et le gérant introuvable...

— il y a aussi ceux qui ont acquis, à l'occasion d'une quelconque opération de « rénovation », un immeuble dit « bourgeois » où des travaux de réfection sont nécessaires pour qu'il soit conforme aux normes officielles. Dans un premier temps, on expulse les familles françaises, écœurées par un propriétaire refusant de faire les travaux imposés par décret préfectoral après visites des services sanitaires et de l'habitat insalubre. Dans un second temps, on racole la main-d'œuvre immigrée sans toit, et on l'entasse à 5, 10 ou 20 par chambre, sans sanitaires, sans lumière. Comme l'écrivait un journaliste de « L'Humanité », le lit devient la mesure-étalon de la rentabilité du garni.

— enfin, troisième combine : le « coup » du locataire principal. Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, au 3, rue des Vertus, un quidam louait une partie d'un hôtel 3 800 F l'an... et y entassait aussitôt 87 immigrés à raison de... 100 F par mois. Faites la différence et comptez l'argent empoché.

Pour terminer, il faudrait aussi parler de ces associations d'anciens coloniaux, spécialisées dans les voyages Afrique-France (...) et la gestion des foyers. Sait-on combien elles encaissent pour chaque année de « service » ? Sait-on les fortunes qui se font sur le dos des immigrés au nom de « l'aide » — notion à rapprocher de la « coopération » avec les pays en voie de développement — pour un lit et l'inconfort le plus total...

Et les immigrés ? Comment réagissent-ils à ce genre d'exploitation ?

Dans bien des cas, on assiste à une prise de conscience des locataires, indignés de la véritable extorsion de fonds dont ils sont victimes. De refus d'améliorer les lieux en menaces d'expulsion, il





Une façade dans le 20<sup>e</sup>...

ne leur reste qu'une solution : la grève des loyers... Et le « foyer » de vivre autant que faire se peut, les locataires assurant les charges d'entretien...

Mais aujourd'hui, ils vont plus loin. Les normes de confort habituellement « admises » pour ce genre d'habitation sont contestées... La liberté d'expression est instamment réclamée. De plus, les modalités du financement des foyers sont elles-mêmes mises en cause. On sait en effet que le Fonds d'Action Sociale finance pour une bonne part les foyers nouveaux... Or l'argent dont il dispose, est directement prélevé sur les salaires des travailleurs par l'intermédiaire d'une retenue sur le montant de leurs allocations familiales. En 1969, alors qu'un Français touchait, pour deux enfants, 156,68 F d'allocations familiales, un Italien n'avait droit qu'à 64,33 F, un Espagnol 58 F, un Algérien 48 F et un Portugais 33 F...

Sally N'Dongo, président de l'Union générale des Travailleurs sénégalais, estime que chaque année, 13 000 travailleurs sénégalais versent près de 40 millions au F.A.S. par ce biais... En conséquence de quoi, les immigrés payent deux fois un toit qui, la plupart du temps, n'en vaudrait pas la moitié d'une...

On le voit : la question est vaste et ses imbrications multiples... Si l'on y

ajoute la conduite de la police lors d'expulsions, la connivence des autorités et des promoteurs en tout genre dans les opérations immobilières de grande envergure, on pourrait écrire indéfiniment... Pourtant, des solutions existent. De même que les moyens pour résorber cet habitat insalubre dans la capitale.

Il faudrait que l'on s'attaque, avant toute chose, aux sources du mal : la politique d'immigration — à reconsidérer de fond en comble — et la politique globale du logement qui défavorise autant les familles françaises les plus démunies que les travailleurs étrangers.

Dans l'immédiat, des fonds devraient être débloqués pour parer au plus pressé. Car, ainsi que l'on a pu s'en rendre compte — et malgré les quelques mesures jusque-là prises — la situation ne cesse de se dégrader. C'est en premier lieu le patronat, bénéficiaire du travail des immigrés, qui devrait contribuer aux constructions indispensables. (Les syndicats demandent un versement équivalent à 2% du montant des salaires payés.) Et puis, combien de dépenses improductives pourraient être « reconverties » !

**Dominique DELHOUME.**

A L'OCCASION  
DU 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE L'EXISTENCE DE NOS  
AGENCES DE VOYAGES  
ET DU

25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE LA CRÉATION  
DE L'ÉTAT D'ISRAËL

nous offrons à nos anciens  
et futurs clients

UNE AGRÉABLE SURPRISE  
venez vous renseigner dans  
nos bureaux



OFFICE DE VOYAGE  
LAFAYETTE

18, rue Bleue, Paris-9<sup>e</sup>  
Tél. : 770-91-09  
120, rue Legendre, Paris-17<sup>e</sup>  
Tél. : 627-70-95  
Lic. n° 423



VOYAGES BARBÈS

78, boulevard Barbès, Paris-18<sup>e</sup>  
Tél. : 076-09-00  
2, rue Caron, Paris-4<sup>e</sup>  
Tél. : 277-86-60  
Lic. n° 65067

Départs en groupe par avion garantis  
Tous les vendredis et dimanches  
pour 2-3-4 semaines  
Des séjours plus long sont également  
prévus.

TRAVAILLEUR  
IMMIGRÉS

Georges Azenstarck



## CINQ EXILES RACONTENT...

**I**LS sont cinq qui se sont confiés. Librement. Cinq travailleurs immigrés, de différentes nationalités, de Paris et de province (Roubaix). Trois Algériens, un Sénégalais, un Portugais.

Ils parlent de leur pays, de leur long voyage vers l'exil, de leur vie en France, de leurs difficultés, de leurs joies.

Écoutons-les car il n'est d'arme plus efficace que l'expérience vécue. Et la leur est exemplaire de la réalité et des problèmes que rencontrent tous les immigrés dès le sol de notre pays foulé.

En premier lieu, les causes du départ du pays natal :

**A.B. (Algérien) :** « Je suis venu en France uniquement pour travailler, car en Algérie il n'y avait pas de travail : mon pays se relevait de la guerre (c'était en 1963). Croyez bien que si mon pays avait été suffisamment développé, je ne l'aurais pas quitté. D'ailleurs, je n'ai pas l'intention de rester définitivement ici... Et puis, à part ma femme, mon frère et mon oncle, toute ma famille est actuellement en Algérie, car ils ont un travail qui leur convient, dans le domaine agricole, ce qui, pour moi n'était pas possible : je préférerais apprendre un métier, m'instruire, lire et écrire, ce qui était difficile en Algérie... »

**A.D. (Algérien) :** « Il n'y a pas de causes réelles... Je n'ai jamais travaillé comme salarié avant de venir en France, ni avant, ni pendant la guerre... (silence)... Je ne suis pas venu de mon propre gré, parce que je le désirais, et je n'ai pas été chassé d'Algérie. J'étais obligé, tenté... Il y a une psychose de départ vers la France : je voyais tout le monde partir. Alors, pourquoi pas moi ?... »

**M.M. (Sénégalais) :** « Je suis en France depuis cinq mois. Je suis parti parce qu'en Afrique, j'ai entendu parler de l'Europe. On en disait du bien. Alors j'ai voulu venir ici. Et puis, nous, Sénégalais, nous connaissons un peu la France — c'est elle qui nous a colonisés... C'est naturellement pour travailler que je suis venu, parce qu'au Sénégal, j'ai beaucoup de famille : huit petits frères. Et, au Sénégal, c'est sous-développé : il n'y a pas d'usines comme en France, en Allemagne ou en Amérique. Alors, on est chômeurs et la famille ne peut pas vivre... »

**B.S. (Portugais) :** « La raison de mon départ, c'est le refus de faire la guerre coloniale. Vous savez que le Portugal a des colonies en Afrique... Et beaucoup de jeunes, chez moi, refusent d'y aller se battre. Il y en a près de 50 000 qui s'exilent à cause de ça... Et puis, il y a également les conditions économiques : dans ma province, il n'y avait pas de travail — j'ai pourtant été à l'école jusqu'à 18 ans. En plus, vu que je n'avais pas fait mon service, les patrons me refusaient toujours, même quand j'ai été à Lisbonne... Finalement, j'ai fini par être embauché : mais je ne gagnais presque rien. Je suis alors revenu chez mes pa-

rents pendant deux ans. Mais ça ne pouvait pas aller. Alors, j'ai décidé de partir... »

**Mo. M. (Algérien) :** « En 1964, quand je me suis exilé, je ne pensais qu'à une chose : travailler. Car, bien sûr, dans mon pays, il n'y avait rien. Et puis, on m'avait certifié qu'en France j'en trouverais sans difficulté... Alors, un seul espoir : la France !

« Le pain de l'exil est amer » (Shakespeare). Et l'on comprend l'émotion qui étreint ces témoins évoquant leurs souvenirs. Tel A.D. (Algérien) qui ne peut retenir son amertume :

« Oui, je suis un exilé, un déraciné. Mais, à quoi sert-il de parler de tout cela. Il y a un dictionnaire chez nous qui dit : « Oublie ta misère, elle t'oubliera... » C'est ma meilleure cure en ce moment. Pour le ressentir, il faudrait le vivre. Ma vie, elle est liée à mon pays : n'est-ce pas là qu'elle prend ses racines ?... »

Donc, ils partent. Mais ce voyage — une aventure ! — comment s'effectue-t-il ?

**B.S. (Portugais) :** « J'ai contacté un « passeur » à qui j'ai dû payer mon voyage — pas trop cher. Nous avons voyagé en voiture. La frontière Portugal-Espagne, nous l'avons passée à pied, en marchant toute la nuit. Nous étions onze dans ce convoi... Je crois que j'ai eu de la chance. Car à cette époque, c'était assez facile — au contraire d'aujourd'hui... Et puis, il y a maintenant les fameux accords franco-portugais sur



→  
l'émigration qui font qu'aucun Portugais ne peut trouver de travail d'O.S., ou pas de travail du tout s'ils ne sont pas passés par l'O.N.I. — qui ne s'occupe pas de l'immigration politique. On leur réserve alors les professions qualifiées !... »

A.D. (Algérien) : « En 1963, il n'y avait pas encore d'organisme où s'adresser pour émigrer : il fallait seulement payer sa place et avoir une pièce d'identité... De mon voyage, je garde un horrible souvenir, comme des 24 heures passées sur le bateau. Ainsi que de la descente à Marseille : contrôle, queue... Les C.R.S. étaient là et nous injuriaient, matraques en main ! Je n'avais pas plus tôt posé mon pied à terre que j'ai été pris d'une terrible angoisse et que je désirais déjà revenir chez moi. Je ne me sentais plus dans ma peau. Je ne connaissais personne. Je ne connaissais même pas la langue. J'ai cru être perdu... »

La solitude, la peur, les brimades seront les premiers compagnons de l'exilé... Puis on vaque à la recherche d'un emploi. Au début, on est exigeant : ou bien l'on voudrait trouver une place correspondant à sa qualification, ou bien apprendre réellement un métier. Mais, au bout de quelques semaines de vaines tribulations, on accepte n'importe quoi :

M.M. (Sénégalais) : « Il y a cinq mois que je cherche du travail. Aux Européens, ils ne font pas les mêmes difficultés... J'ai souvent été à la mairie, ils m'ont donné des adresses : mais les patrons demandent un certificat de travail et moi je n'en ai pas. Alors, si tu n'as pas travaillé, tu ne peux pas avoir de certificat... et pour travailler il te faut un certificat... Et pourtant j'ai un métier : je suis électricien-auto. J'ai appris dans l'armée. Maintenant, je prendrais n'importe quoi : mais on ne me propose rien. Quand j'arrive, on me dit qu'il est trop tard... Chaque matin, je vais dans les usines et les petites maisons pour chercher... On attend des heures pour rien. »

B.S. (Portugais) : « Je suis resté quatre mois sans travailler vraiment, sans emploi stable... J'ai fait des ménages pendant trois semaines pour avoir une carte de travail. Puis voyant qu'ils ne voulaient pas me la donner, j'ai changé et, là aussi, ils me la refusaient. Enfin, il y a eu de l'embauche chez Renault... et ça a marché. Maintenant je travaille en équipe à la Régie. »

Mais la découverte de l'emploi tant espéré ne résout en rien la totalité des problèmes. Et d'abord ceux relatifs aux conditions de vie :

A.B. (Algérien) : « En général, la vie n'est pas facile. Je suis mal logé, dans une vieille maison située dans une cour, composée de deux pièces sans confort, qui suffisent à peine pour deux personnes (ma femme et moi). Les difficultés pour se

loger sont très réelles pour les étrangers... Je peux encore me considérer comme un privilégié par rapport à la majorité de mes compatriotes (loyer mensuel : 56 F). Cependant, même avec un tel loyer, le budget est juste. Je ne gagne que 1 000 F par mois et suis obligé de faire des heures supplémentaires... »

Mo.M. (Algérien) : « Malgré des difficultés, ma vie est simplifiée grâce aux contacts que j'ai pu avoir et cet interview le prouve. Je suis actuellement dans un foyer qui est très décent. De plus, les contacts sont assez faciles et je consacre mes loisirs au cinéma, à la télévision, etc. Cependant, mon budget reste insuffisant pour faire face aux dépenses qu'impose une vie honorable d'homme digne de ce nom... »

M.M. (Sénégalais) : « En ce moment, je couche chez des amis qui m'hébergent dans un de leurs foyers où il y a 172 lits et... 300 personnes. Pour l'instant, ce sont mes amis qui payent pour moi. Eux, je les ai connus à Dakar, au Sénégal. Là-bas je les avais amenés chez moi et maintenant ils m'hébergent ici. C'est comme ça, chez les Africains... »

Enfin les relations avec l'Administration et avec la population :

A.D. (Algérien) : « Je n'ai pas et ne peux avoir de rapports avec les Français. Nous sommes quatre familles étrangères vivant dans la même cour, et tout le quartier est habité par des étrangers. Quant aux Français qui habitaient le quartier, ils sont partis pour de nouveaux coins plus modernes. En ce qui concerne la « circulaire Fontanet », je crois que c'est ni plus ni moins l'officialisation de ce que nous supportons quotidiennement. Je ne pense pas qu'elle fera long feu... »

A.B. (Algérien) : « En général, je n'ai pas de gros problèmes dans mes relations avec les Français. Dans le travail, aucune difficulté, au contraire... (A noter que A.B. est syndiqué C.F.D.T. dans une entreprise où ce syndicat est majoritaire.) Mais cela n'est pas toujours vrai dans d'autres domaines... Je dois quand même dire que, depuis mon mariage, je sors beaucoup moins et que, par conséquent, j'ai beaucoup moins l'occasion de subir des discriminations. Enfin, il faut reconnaître que le racisme est beaucoup moins aigu que lors de mon arrivée, en 1963, dans un pays dont j'ignorais la langue. »

B.S. (Portugais) : « Dès mon arrivée en France, j'ai commencé à militer à la C.G.T. Pour nous réfugiés politiques, la situation est plus tendue avec l'Administration et la police. Et puis il y a des agents du gouvernement portugais qui essaient de nous influencer pour nous renvoyer au Portugal. Depuis la « circulaire Fontanet », les « politiques » sont inquiets. Quand on pense qu'à la pro-

chaine demande de renouvellement de notre carte de séjour et de travail, tout notre dossier sera repris à zéro, on se demande ce qui va nous arriver. Car vous pensez bien que si on nous renvoie au Portugal, pour nous, c'est la prison. Et vu les relations entre la France et le gouvernement portugais, l'attitude de l'Administration face aux militants syndicaux comme moi, il y a de quoi être inquiet... »

M.M. (Sénégalais) : « Je n'ai discuté qu'une fois avec un Français. Mais il accompagnait sa fiancée. Elle a marché sur mon pied. Je lui ai dit : « Mademoiselle, vous m'avez blessé ». Le monsieur m'a dit : « Si tu n'es pas content, tu n'as qu'à rentrer chez toi ». D'autres fois, quand je rentre dans un café, même si je reste debout, les Français se déplacent. Dans le métro, si je m'assoie, les femmes se déplacent et vont s'asseoir à côté d'un « peau blanc », d'un Européen, quoi !... »

Propos recueillis à Paris par  
Dominique DEFOIX  
et Michel GARCIA,  
à Roubaix par  
Abderrahmane ABDELKAFAR  
Jean-Claude LECOMPTE  
et Salah SIBOUS.

Loin des Tropiques...



Marcel Lorré



RENAULT:

## LE COMITE D'ENTREPRISE AVEC LES IMMIGRES

A U sein de la plus grande entreprise française — de surcroît nationalisée — travaillent près de 13 000 migrants. Soit plus d'un tiers des effectifs.

Dans l'automobile (il s'agit, bien sûr, de Renault-Billancourt), ce n'est pas un record. Citroën, Fiat, Simca ou d'autres ont de semblables proportions. Parfois même plus.

Mais ni Citroën, ni Fiat, ni Simca — ou plutôt les travailleurs de ces usines — ne bénéficient de l'infrastructure sociale et culturelle obtenue de haute lutte par les ouvriers de Renault au cours des années pour leurs loisirs comme pour leurs autres besoins dans ces domaines.

Cette infrastructure relève essentiellement du comité d'établissement (C.E.). Une immense organisation, gérée entièrement par les représentants syndicaux des travailleurs. Une conquête de la Libération. Un outil de travail irremplaçable.

Et pour les immigrés de chez Renault, de multiples possibilités d'épanouissement. Car, bien entendu, ils en sont aussi les bénéficiaires...

Sur cela, Raymond Dérat, l'un des responsables d'une section du C.E. (Loisirs et culture) s'explique (1) :

« En 1963, quand nous avons créé cette section culturelle du C.E., nous ne pensions pas particulièrement aux immigrés. C'est à l'ensemble des travailleurs de la régie que nous nous adressons. Par exemple, pour « Loisirs-Equipe », qui se veut la section des travailleurs en équipe... les immigrés y sont un fort contingent, la majorité, même. Conséquence : très rapidement, il y a un afflux de camarades immigrés, surtout depuis 1968. Aujourd'hui, ils font le tiers des adhérents de la

section. Soit la même proportion que dans l'entreprise. »

### Un peu d'histoire...

D'emblée, cela a posé quelques problèmes. Car les travailleurs immigrés sont de celles des traditions différentes de celles des travailleurs français. De plus, des inégalités profondes subsistent entre nationalités. Un Algérien réagit autrement qu'un Yougoslave, un Turc n'apprécie pas la même musique qu'un Portugais ou un Espagnol, etc.

Les solutions, on les a trouvées après quelques tâtonnements.

Et puisque les immigrés étaient dans tous les secteurs de l'entreprise, il fallait tout faire pour accentuer la tendance.

On a donc agi sur trois plans :

Primo : les structures d'accueil social leur furent largement ouvertes : le club des jeunes et ses activités multiples, dont les vacances de l'Amitié, organisées pour les immigrés. Le club d'enfants aussi... et la crèche enfin — trop petite d'ailleurs aux dires de tous.

Secundo : certains services furent réaménagés, adaptés : la bibliothèque se remplit de livres accessibles et dans différentes langues ainsi que des manuels d'alphabétisation. Résultat : 44 % des lecteurs sont immigrés ! La discothèque, quant à elle, se constitua un fond important de « folklore », de musique et de spectacles des pays d'origine des immigrés (à signaler que la discothèque du C.E. de Renault est la plus importante discothèque de prêt de France).

Tertio : des manifestations organisées par et pour les immigrés — mais n'excluant personne ! — furent encouragées par les



A Renault-Billancourt, 32 000 travailleurs, dont 13 000 immigrés.

responsables de « Loisirs et culture ». Ainsi, lors de notre reportage, des Portugais travaillaient-ils à la préparation des « Mois de l'immigration » : chaque mois, une nationalité ou un groupe de nations ayant des traits communs, sont présentés aux travailleurs de l'entreprise.

Puis il y eut le cinéma, l'alphabétisation — qui n'est pas sans poser des problèmes — le théâtre, l'animation au foyer.

— Aujourd'hui, affirme Alexandre Santos (2), on peut dire que tous les immigrés nous connaissent.

— Vraiment ?

— Oui. Ils ont du moins entendu parler de nous, ne serait-ce qu'une fois, et quelle que soit la brièveté de leur passage parmi nous.

Dans le petit bureau, deux militants d'origine portugaise acquiescent, un sourire entendu aux lèvres.

— Pourtant, continue Raymond Dérat, nous avons des difficultés pour que nos camarades immigrés prennent des responsabilités. Cela doit être dû à un climat d'insécurité, aux pressions patronales, à l'univers qui est celui de l'immigré en 1973.

— Mais la présence d'organisations syndicales puissantes et actives — notamment la C.G.T. — ne les rassure-t-elle pas ?

— Les plus conscients, oui. Les autres préfèrent nous voir, nous, à la tête des sections du C.E. C'est encore assez difficile à analyser.

Quoi qu'il en soit — et malgré les difficultés — le résultat est là : appréciable sinon étonnant, unique en son genre même.

### Avec quel argent ?

Une interrogation demeure pourtant : les fonds, les moyens ?



« Loisirs et culture » a son budget propre, émergeant sur le budget global du C.E. Ce dernier est constitué par une subvention obligatoire de la régie, égale à 2,05 % de la masse des salaires (400 F par travailleur et par an, en moyenne). Bien qu'insuffisante, elle permet néanmoins au C.E. d'être indépendant.

Cela ne va pas sans difficultés. Alexandre Santos, à ce propos, conte une anecdote plus que significative :

— Il y avait devant le C.E. une grande salle de cinéma. Elle a fonctionné avec un exploitant privé jusqu'en 1970. N'étant plus exploitée, nous avons décidé d'engager les démarches nécessaires pour l'acheter, pour avoir une grande salle à notre disposition, constamment. Ça n'a pas tardé ! La régie a loué la salle... et l'a fermée, rendant impossible toute utilisation.

Né pouvant s'opposer ouvertement au

C.E., à ses dirigeants, à ses militants, il est fréquent que la direction de la R.N.U.R. utilise ce genre de procédés détournés pour faire obstacle au développement de « l'outil culturel et social » des salariés de Billancourt.

De même, les immigrés sont confrontés à des méthodes qui mettent constamment en cause leur sécurité d'emploi : à l'heure actuelle la régie en licencie sans raison apparente, puis embauche des « intérimaires », licenciés, pour la plupart, de chez Citroën ou Simca. Manœuvrés par le patronat ultraractionnaire de ces entreprises, ils se méfient, en arrivant chez Renault, des syndicats. De plus, n'ayant pas le même patron que les autres, ils se trouvent plus ou moins à part, en retrait, isolés. La direction peut ainsi imposer une étroite tutelle à une masse de travailleurs conditionnés et neutralisés tantôt par des promesses, tantôt par l'intimidation.

C'est encore une façon de faire obstacle au développement des activités du C.E. en direction des immigrés.

Comme nous l'avons dit, ces réalisations pour être spécifiques, n'en sont pas pour autant séparées du contexte général. Elles ont aussi un but idéologique : lutter contre le racisme et la xénophobie au sein de la grande usine. Car il y a encore nombre de travailleurs français qui ne peuvent se défendre d'un certain mépris pour leurs camarades et qui persistent à bouder les activités du C.E. — notamment culturelles — « trop » fréquentées par les étrangers. C'est pourquoi ont surgi ces « mois de l'immigration », destinés à faire connaître les civilisations, leurs traditions, leurs problèmes politiques et économiques des pays d'origine des immigrés à tous les travailleurs de Renault. Compte tenu des succès rencontrés dans le passé, nul doute que, cette année encore, l'activité et la solidarité continueront de progresser.

Ce bref tour d'horizon terminé, que conclure ? L'initiative est presque unique en elle-même. Son succès tient à la lutte des travailleurs, à la puissance de leurs organisations syndicales, aux traditions démocratiques, au statut « national », public, de la régie.

Ces mots-là n'ont rien de creux. Ils sont la réalité vécue de Renault-Billancourt. Pas seulement pour les immigrés. Car, bien entendu, c'est à tous les ouvriers de la régie que cette réalité profite.

Dominique DEFOIX.

(1) Raymond Dérat est membre du Bureau national du M.R.A.P.

(2) Lui aussi, membre du Bureau national du M.R.A.P. et responsable du C.E.

COMITÉ D'ÉLABORATION R.N.U.R. BILLANCOURT

FÊTE de  
AÏD EL KÉBIR

Loisirs  
et Culture  
VOUS PROPOSE

SPECTACLE EXCEPTIONNEL  
les chanteurs DRIASSA, MAZOUNI  
avec la participation  
de la grande danseuse Égyptienne MOUNA BRAHIM  
le Traditionnel Couscous animé par  
l'Orchestre ECHABAB  
le Samedi 13 Janvier  
à 11 h. 30 au Restaurant O.U. 159, rue du Point-du-Jour BOULOGNE  
à 15 h. au Théâtre Municipal, rue Magellan (Mise à l'œuvre au Quai d'Orsay)

Prix : Spectacle et Repas 12 F  
Spectacle seulement 6 F  
Transport gratuit du  
Restaurant au Théâtre

Renseignements et Billets en vente  
auprès des Permanences et au Siège de Loisirs et Culture

Une affiche « Loisirs et Culture ».

ABONNEZ-VOUS  
A  
DROIT ET LIBERTÉ

GANTS - TÉTINES  
+ „OLLA“ +  
Chez votre pharmacien

# LA LOI CONTRE LE RACISME: COMMENT S'EN SERVIR...

Si vous êtes victimes d'une discrimination raciale, d'une injure ou d'une diffamation, assurez-vous des moyens de preuve, notamment des témoignages, et adressez-vous au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, tél. : 231-09-57, qui fera assumer votre défense par l'un de ses avocats.

## I. — Historique

La première disposition visant la discrimination raciale a été introduite dans notre législation par un décret du 21 avril 1939 (donc à la veille de la Seconde Guerre mondiale) dénommé « Loi Marchandeu » d'après le nom du Garde des Sceaux de l'époque.

Ce décret modifiait quelques articles de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, et punissait de certaines peines la diffamation commise par voie de presse envers un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou à une religion déterminée « lorsqu'elle (la diffamation) aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants ».

Sans parler de son abrogation pure et simple pendant l'occupation, il fallait se rendre compte, même après le rétablissement de la légalité républicaine, que ce décret était d'une application décevante.

### 1° Pour des raisons de fond.

En effet, les victimes devaient, non seulement prouver qu'il y avait diffamation (ce qui était relativement simple), mais encore que cette diffamation avait été commise dans un certain but, c'est-à-dire pour exciter à la haine, ce qui était pratiquement impossible dans la plupart des cas.

### 2° Pour des raisons de procédure.

D'après le texte du décret, seul le ministère public (c'est-à-dire le procureur de la République) ou les personnes directement lésées par la publication, pouvaient engager des poursuites.

Or, les Parquets restaient inactifs la plupart du temps, et les constitutions de parties civiles des associations comme le M.R.A.P. étaient systématiquement déclarées irrecevables, faute d'avoir été nommément visées par les articles de presse en question.

C'est la raison pour laquelle le M.R.A.P. a fait élaborer par un comité juridique travaillant sous l'autorité de son regretté président Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de cassation, une proposition de loi permettant une répression efficace de la discrimination raciale.

Ce texte qui remonte à l'année 1959, fut déposé par tous les groupes de l'Assemblée nationale. La Commission des lois désigna un rapporteur appartenant à la majorité. Malgré cela, la proposition ne fut pas discutée pendant 13 ans. Les divers gouvernements, maîtres de l'ordre du jour du Parlement, estimèrent, en effet, qu'il n'y avait pas urgence, le racisme étant inexistant dans notre pays et le décret Marchandeu suffisant aux besoins pour réprimer les infractions.

Le 28 mai 1971, fut votée une loi ratifiant la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, adoptée par l'O.N.U.

Lors de la discussion de cette loi, le gouvernement n'hésitait pas à

## Les nouveaux textes

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, relative à la lutte contre le racisme a paru au Journal officiel du 2 juillet 1972, page 6803, sous le numéro 72546.

Nous l'avons reproduite dans « Droit et Liberté » de juillet-août 1972, sous la forme où elle a été votée. Les articles 1 à 5 et l'article 10 modifient les articles 23, 24, 32, 33, 48 et 63 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Les articles 6 et 7 introduisent un complément aux articles 187 et 416 du Code pénal. L'article 8 modifie l'article 2 du Code de procédure pénale. L'article 9 complète l'article premier de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées.

Nous publions ici, pour la première fois, tels qu'ils figureront désormais dans les prochaines éditions du Code civil, les textes modifiés ou complétés par la nouvelle loi.

### I. — Modifications apportées à la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

1<sup>er</sup> Article 23, alinéa 1 (article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit,



→ affirmer que la législation française ne nécessitait aucun complément pour satisfaire au vœu de l'O.N.U. de voir introduire dans les divers systèmes juridiques nationaux des dispositions spéciales réprimant les actes de discrimination raciale.

Cette affirmation, contenue même dans l'exposé des motifs de la loi du 28 mai 1971, était si évidemment contraire à la réalité, que tous les groupes de l'Assemblée nationale, sous l'impulsion du M.R.A.P., reprenaient systématiquement à chaque législature les propositions déposées dès 1959.

Il fallut l'énergie inlassable de notre Mouvement pour que vienne enfin en discussion un texte s'inspirant directement de celui élaboré par notre commission juridique.

Mais, même après son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le M.R.A.P. dut faire intervenir plusieurs délégations, tant auprès des divers groupes de l'Assemblée nationale, qu'auprès de la Chancellerie pour faire échec à un amendement, qui tendait à la priver de toute efficacité.

## II. — Analyse de la loi

VOTE à l'unanimité par les deux Assemblées et promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 1972, la loi contient essentiellement deux parties :

— Une première partie qui modifie la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

— Une deuxième partie qui introduit dans le Code pénal des dispositions spéciales réprimant le délit de discrimination raciale.

### A. — Modifications apportées à la loi sur la presse

Par ses articles 1 à 5, la loi modifie les articles 23, 24, 32, 33 et 48 de la loi du 29 juillet 1881, pour punir ceux qui, par l'un des moyens énoncés dans cette loi (par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tous autres supports de l'écrit, de la parole ou de l'image), auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence, ou auront diffamé ou injurié des personnes ou des groupes de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Ces dispositions appellent les observations suivantes :

1<sup>o</sup> La loi n'exige plus que la victime fasse la preuve que ces délits ont été commis dans un certain but. Que les injures, les diffamations ou la provocation à la discrimination aient été commises pour exciter à la haine, pour se venger ou par simple bêtise, peu importe, ces infractions sont punissables.

2<sup>o</sup> Le décret Marchandeaupunissait la diffamation que si elle visait une race ou une religion. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 est beaucoup plus large : elle vise en effet « l'origine (en général), l'ethnie, la nation, la race ou la religion ».

Mais, ce qui est peut-être encore beaucoup plus important, c'est qu'elle vise également la **non-appartenance** à ces groupes d'hommes.

Cette différence entre le texte du décret Marchandeaup et la nouvelle loi peut être illustrée par deux exemples très simples :

a) « **Les Algériens à la porte** » : cette phrase qu'on pouvait lire encore récemment en gros titre à la première page de certains journaux, n'était pas punissable car elle ne visait ni une race, ni une religion. Elle l'est maintenant car elle vise une certaine nationalité.

b) « **Les étrangers hors de la France** » ou « **Les étrangers nous prennent notre travail et mangent notre pain** » : ces exclamations n'étaient pas punissables, car, encore une fois, elles ne visaient ni une race, ni une religion. Elles le sont maintenant car elles visent un groupe d'hommes qu'on se propose de discriminer en raison de leur **non-appartenance** à une nationalité, en l'occurrence la nationalité française.

3<sup>o</sup> Alors que le décret Marchandeaup ne protégeait que les groupes d'hommes victimes d'une diffamation raciale, la nouvelle loi protège aussi l'**individu** et permet ainsi à une personne nommément désignée de se constituer partie civile.

4<sup>o</sup> Enfin, l'article 5 (modifiant l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881), contient la disposition pour laquelle le M.R.A.P. s'est particulièrement battu, et sans laquelle la loi risquait de rester à nouveau inefficace.

→ **de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet.**»

2<sup>o</sup> Article 24, alinéa 5 (article 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 300 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.** »

3<sup>o</sup> Article 32, alinéa 2 (article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 300 F à 300 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.** »

4<sup>o</sup> Article 33, alinéas 2 et 3 (article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **L'injure commise de la même manière envers les particuliers, lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocations, sera punie d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois et d'une amende de 150 F à 60 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.** »

« **Le maximum de la peine d'emprisonnement sera de six mois et celui de l'amende de 150 000 F si l'injure a été commise, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.** »

5<sup>o</sup> Article 48 - 6<sup>o</sup> (article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **Toutefois, la poursuite pourra être exercée d'office par le ministère public lorsque la diffamation ou l'injure aura été commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.** »

6<sup>o</sup> Article 48-1 (article 5, alinéa 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

Elle permet en effet aux associations ayant cinq ans d'existence à la date des faits, et dont les statuts prévoient la lutte contre le racisme, de se constituer partie civile. Cette disposition, dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée, appelle à son tour quelques explications.

a) Si l'infraction commise par la voie de la presse (ou affiches, etc.) a été commise à l'égard d'une personne considérée individuellement, l'association ne pourra se constituer partie civile qu'avec l'accord de cette personne.

b) La loi n'exige pas que la lutte contre le racisme soit l'objet exclusif de l'association.

c) Il n'est pas indispensable que la lutte contre le racisme figure depuis cinq ans dans l'objet de l'association. En effet, l'article 5 (comme l'article 8) exige seulement que l'association ait cinq années d'existence au moment des faits. Elle n'exige pas que la lutte contre le racisme figure dans les statuts originaux.

Il paraît, par conséquent, parfaitement possible qu'une association ayant modifié son objet postérieurement à sa création et depuis moins de cinq ans se constitue partie civile. La seule limite paraît être la date des faits incriminés. Il ressort, en effet, de toute la discussion au Parlement qu'on a voulu éviter que les associations se constituent ou inscrivent la lutte contre le racisme dans leurs statuts à l'occasion d'un fait actuel.

d) La loi n'exige pas que l'association soit reconnue d'utilité publique. Cette exigence avait été introduite, à la Commission des lois, par un amendement d'inspiration gouvernementale.

C'est après une longue discussion menée entre, d'une part, le M.R.A.P., et d'autre part le Ministère de la Justice et les divers groupes parlementaires que cette exigence a été abandonnée.

Au cours des débats, les divers orateurs ont insisté sur le fait que ni la L.I.C.A., ni le M.R.A.P. n'étaient reconnus d'utilité publique et qu'ils ne désiraient probablement pas l'être, et que sans le concours de ces associations la nouvelle loi perdrait toute efficacité.

Pour la petite histoire, l'on peut retenir que des parlementaires, membres de la L.I.C.A., avaient eux-mêmes déposé au dernier moment une proposition de loi antiraciste prévoyant la possibilité de se constituer partie civile pour les seules associations reconnues d'utilité publique.

### B. Modifications du Code pénal

→ **S**il la loi sur la presse contenait des articles visant la discrimination raciale, notre Code pénal ne connaissait pas ce délit. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, par ses articles 6 et 7, introduit pour la première fois dans ce Code cette nouvelle infraction.

C'est l'article 6 de la loi, complétant l'article 187 du Code pénal, qui punit de diverses peines tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un service public qui aura refusé sciemment à une personne le bénéfice d'un droit, en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.

L'alinéa 2 de cet article prévoit les mêmes peines si la victime est, non pas une personne physique, mais une association ou une société, et que le refus est « justifié » par l'appartenance ou la non-appartenance de ses membres ou d'une partie d'entre eux à ces catégories de groupes d'hommes.

Les diverses modifications apportées au Code pénal appellent des observations multiples :

1<sup>o</sup> Si ces dispositions étaient bien appliquées, il est certain que la vie quotidienne des victimes habituelles des racistes, et notamment les immigrés, se trouverait nettement facilitée. En effet, elles imposent certaines obligations à l'Administration ainsi qu'aux officiers ministériels.

Mais, en fait, les derniers événements ont démontré que les pouvoirs publics sont loin de vouloir appliquer sérieusement la loi.

Nous n'en voulons pour preuve que les **fiches d'offres d'emplois enregistrées par l'Agence nationale pour l'emploi** (donc une administration publique) qui comportaient à des milliers d'exemplaires la mention : « Pas de gens de couleur ». Il a fallu, pour que le ministre des Affaires sociales s'en émeuve, que le M.R.A.P. fasse publier par la presse les photocopies de quelques-unes de ces fiches. La première réaction du ministère ne fut pas

→ « **Toute association, régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de combattre le racisme, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dernier alinéa), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3) de la présente loi.** »

« **Toutefois, quand l'infraction aura été commise envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes.** »

7<sup>o</sup> Article 63 (article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **L'aggravation des peines résultant de la récidive ne sera applicable qu'aux infractions prévues par les articles 24 (alinéa 5), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3) de la présente loi.** »

II. — Modifications des dispositions contenues dans le Code pénal.

1<sup>o</sup> Article 187-1 (article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 3 000 F à 30 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public qui, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une personne à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée, lui aura refusé sciemment le bénéfice d'un droit auquel elle pouvait prétendre.** »

« **Les mêmes peines sont applicables lorsque les faits auront été commis à l'égard d'une association ou d'une société ou de leurs membres, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ces membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.** »

2<sup>o</sup> Article 416 (article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« **Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 10 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement :**

« **a) Toute personne fournissant ou offrant de fournir un bien ou un service qui, sauf motif légitime, l'aura refusé soit par elle-même, soit par son préposé, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée de celui qui le requiert ou aura soumis son offre à une condition fondée sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnologie, une nation, une race ou une religion déterminée.** »



d'interdire immédiatement ces pratiques parfaitement contraires à la loi, mais de faire rechercher par les Parquets et les services de police de quelle manière notre Mouvement avait pu en avoir connaissance.

2° En ce qui concerne les associations, la loi interdit également toute discrimination en raison des origines de leurs membres ou d'une partie d'entre eux. Or, sur ce point, la nouvelle loi paraît en contradiction avec les dispositions de l'article 26 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

En effet, aux termes de ce texte, il suffit qu'un seul membre du Conseil d'administration de l'association ou qu'un quart de ses membres soient d'origine étrangère pour que l'association en son entier soit soumise à un régime discriminatoire.

Ce régime particulier résulte d'un décret-loi du 12 avril 1939, modifiant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

3° Cette opposition apparente entre diverses dispositions législatives ou réglementaires, pose un problème qui surgit également à propos de l'article 7 de la loi (qui introduit un nouvel article 416 au Code pénal).

Il est à prévoir que c'est cet article qui sera le plus souvent invoqué par les victimes de la discrimination raciale. Il concerne le refus d'un emploi, d'un service ou d'un bien à une personne en raison de ses origines, et il punit ce refus d'un emprisonnement de deux à douze mois et d'une amende de deux mille à dix mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. Il prévoit en outre, pour le tribunal, la faculté d'ordonner l'affichage ou la publication dans les journaux de la décision intervenue.

Cet article paraît être également en opposition avec des dispositions antérieures, notamment avec la loi du 10 août 1932 « sur la protection de la main-d'œuvre nationale ».

Aux termes de cette loi, le législateur avait créé pour certaines industries des **quotas d'ouvriers étrangers par rapport au nombre d'ouvriers de nationalité française** travaillant dans la même entreprise.

Pratiquement, ces dispositions, édictées alors que le marché de l'emploi était gravement déficitaire, sont tombées en désuétude. Personne n'ignore que certaines industries, notamment l'industrie lourde, emploient jusqu'à 80 ou même 90% d'ouvriers immigrés, sans se soucier de quelque quota que ce soit. Et cela pour la simple raison que peu d'ouvriers français acceptent de travailler aux conditions offertes par ces industries.

La politique du gouvernement concernant l'importation (tant officielle que clandestine) d'ouvriers étrangers, fait d'ailleurs fi de ces limitations légales.

Il est à craindre que les employeurs, ainsi que l'Administration, en cas de besoin, se retranchent derrière cette apparente divergence de législation pour écarter l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

C'est ainsi que, dans une lettre en date du 25 septembre 1972, adressée par le Ministère d'Etat chargé des Affaires sociales à l'Union syndicale des travailleurs des usines Citroën (C.G.T.), M. Edgar Faure invoque cette soi-disant divergence entre les lois pour justifier une offre d'emploi communiquée à l'A.N.P.E. (Agence nationale pour l'emploi) concernant 1 600 ouvriers spécialisés et comportant des discriminations raciales.

Aux termes de cette lettre, un groupe de travail aurait été créé au sein de ce Ministère afin d'examiner les conditions dans lesquelles ces différents textes législatifs pourraient être harmonisés.

#### Cette thèse doit être combattue avec énergie.

En effet, il est de doctrine et de jurisprudence constantes qu'une loi peut être abrogée soit expressément, soit tacitement ou implicitement.

Ceci signifie que si une loi ancienne est en contradiction avec une loi nouvelle, c'est la nouvelle loi qui s'applique, et non pas l'ancienne.

On estime, à juste titre, que le législateur en disposant différemment, a voulu changer l'ancien état des choses, même s'il ne le dit pas expressément.

La lettre sus-énoncée de M. Edgar Faure est d'ailleurs en contradiction flagrante avec une circulaire adressée par son prédécesseur (M. Fontanet), en date du 28 juillet 1972, par laquelle ce dernier demande aux préfets, directeurs régionaux du Travail et directeurs départementaux du Travail, de proscrire toute discrimination dans les offres d'emplois et ce, en vertu de la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

4° L'article 7 devrait, à notre avis, mettre un terme à une autre discrimination insupportable, dont sont victimes les étrangers en France.

« b) Toute personne, dans les conditions visées au paragraphe « a », aura refusé un bien ou un service à une association ou à une société ou à un de ses membres, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ces membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

« c) Toute personne, amenée par sa profession ou ses fonctions à employer, pour elle-même ou pour autrui, un ou plusieurs préposés qui, sauf motif légitime, aura refusé d'embaucher ou aura licencié une personne à raison de son origine ou de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, ou aura soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

« Le tribunal pourra ordonner que la décision de condamnation sera affichée dans les conditions prévues à l'article 51 et insérée intégralement ou par extraits dans les journaux qu'il désigne, aux frais du condamné, sans toutefois que ceux-ci puissent dépasser le maximum de l'amende encourue. »

### III. — Modifications apportées à la loi sur les associations du 10 janvier 1936.

Article 1 (article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Seront dissous par décret rendu par le Président de la République en Conseil des ministres, tous les associations ou groupements de fait :

« a) Qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue (...)

« f) Ou qui, soit provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propageraient des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence. »

### IV. — Modifications apportées au Code de procédure pénale.

Article 2-1 (article 8 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de combattre le racisme, peut exercer des droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 187-1 et 416 du Code pénal. »

Il s'agit du décret du 21 février 1946, aux termes duquel tout étranger titulaire d'une carte de séjour de résident temporaire, doit solliciter l'autorisation du préfet pour se marier en France.

Il n'existe, à notre connaissance, aucune législation de quelque pays civilisés que ce soit, qui soumette le mariage d'un étranger à une autorisation de police.

Il faut remonter au Droit romain, avant l'époque classique pour trouver une restriction analogue aux libertés considérées comme élémentaires ou naturelles. Avant l'époque classique du Droit romain, les étrangers étaient en effet considérés comme hors-la-loi. Mais, dès le deuxième siècle de notre ère, les étrangers jouissaient d'un minimum de droits civiques, et notamment de celui de se marier.

Il est souhaitable que faute d'une abrogation explicite, les tribunaux aient l'occasion de se prononcer sur l'incompatibilité de ce décret avec la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

5° L'article 7 prévoit une exception à l'interdiction de toute discrimination si cette discrimination se justifie par un « motif légitime ».

Il est évident que les employeurs essaieront de démontrer que leur discrimination se justifie par la nature de l'emploi, etc.

On peut à ce sujet citer une première tentative du Parquet de Saint-Etienne pour faire appliquer la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 à un cafetier qui avait refusé de servir un Nord-Africain.

Le Tribunal correctionnel a écarté l'application de la nouvelle loi, en raison du fait que l'acte incriminé avait été accompli le 27 novembre 1971, donc antérieurement à sa promulgation.

Si nous citons néanmoins ce jugement, c'est parce que le Tribunal correctionnel a également refusé d'appliquer l'ordonnance du 30 juin 1945 sur les refus de vente, que le M.R.A.P. avait souvent invoquée avant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Or, pour refuser l'application de cette ordonnance, le Tribunal correctionnel a invoqué le fait que l'un des trois Nord-Africains qu'il avait refusé de servir « lui était apparu de nature à faire fuir sa clientèle ». (Voir « Le Monde », 19 décembre 1972).

En d'autres termes, le Tribunal correctionnel a invoqué avant la lettre le « motif légitime » visé par l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Il appartient aux intéressés et au M.R.A.P. de veiller à ce que la jurisprudence, qui va bientôt s'instaurer sur ces problèmes, applique une interprétation restrictive de cette exception.

6° Contrairement à ce qui est prévu à l'article 5 (visant les délits de presse), les articles 6 et 7 peuvent être invoqués par des associations se constituant partie civile, sans justifier de l'autorisation de la victime. En effet, l'article 8 qui autorise les associations à ester en justice ne contient pas cette condition.

Cette différence avec l'article 5 est parfaitement justifiée. En effet, l'ouvrier immigré victime dans son travail d'une discrimination hésitera, quelquefois, à entamer des poursuites contre son employeur, par crainte de perdre sa place. Pour les mêmes raisons, il pourrait s'abstenir de donner son autorisation à une association qui voudrait se constituer partie civile. Celle-ci pourra donc agir de sa propre initiative.

7° L'application correcte de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 est également en contradiction apparente avec le décret du 3 janvier 1969, qui instaure un régime discriminatoire à l'égard des Gitans.

Ce décret oblige ces derniers, s'ils sont ambulants, à faire viser tous les mois, par le commissaire de police ou la gendarmerie, un livret spécial dont ils sont obligatoirement titulaires depuis l'âge de 16 ans.

Le M.R.A.P. veillera à ce que cette discrimination, ainsi que d'autres dont sont victimes les Gitans, disparaissent en application de la nouvelle loi.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 constitue indiscutablement un progrès important par rapport à l'état antérieur.

Mais il ne s'agit que d'une loi.

Et l'expérience prouve qu'une loi ne suffit pas pour changer du jour au lendemain un état d'esprit. Il faut donc veiller à ce que cette loi soit appliquée avec toute la rigueur nécessaire. Le M.R.A.P. entend exercer à cet effet une vigilance toute particulière.

Manfred IMERGLIK.



Les voyages ont toujours été un moyen de rapprochement et de connaissance entre les peuples

## TOURISME & TRAVAIL

vous propose 3 grandes destinations

**LA TUNISIE :** Séjours et circuits A KERKENNA au large de SFAX dans un village club. Séjour spécial jeunes 18 à 30 ans. 15 jours à partir de..... 995 F

A LA RÉSIDENCE-CLUB DE MONASTIR 15 jours à partir de..... 1 030 F

**LA BULGARIE :** Au village de KAVACITE sur la mer Noire. Au mois de mai, 15 jours..... 850 F

**U.R.S.S. :** Nombreux circuits et séjours à MOSCOU - KIEV - LENINGRAD - TBILISSI et SOTCHI.

JE DÉSIRE RECEVOIR VOTRE PROGRAMME VOYAGES 73.

NOM.....

ADRESSE.....

à retourner à T et T, 2, rue Pigalle, 75009 Paris  
Tél. : 285-49-27



# 1973 ANNEE

## droit & liberté

TROIS ABONNEMENTS  
POUR LE PRIX DE DEUX  
(50 FRANCS)

M., Mme, Mlle : _____	M., Mme, Mlle : _____	M., Mme, Mlle : _____
Adresse : _____	Adresse : _____	Adresse : _____
Profession : _____	Profession : _____	Profession : _____

Versement par chèque bancaire ou chèque postal (C.C.P. 6070-98 Paris)

ÉDUCATION  
A LA  
FRATERNITE

## ENFANTS DE NULLE PART

DANS la préface à cet émouvant document (1) Robert de Montvalon en dégage le sens. Il ne s'agit pas seulement de déplorer les traumatismes reçus par les enfants étrangers scolarisés en France, mais de déterminer pourquoi et comment cette école les traumatise, ou dans le meilleur des cas en fait, sauf exception, des inadaptés, en France et dans leur propre pays.

Ce double aspect ressort clairement des témoignages des enfants espagnols, portugais, algériens, qu'Annie Lauran a laissé parler devant elle : après avoir su créer un climat de confiance qui les faisait s'exprimer comme s'ils étaient entre eux. La plupart du temps, les constatations des enfants baignent dans un même climat, quel que soit l'âge auquel ils ont quitté le pays d'origine : désarroi devant les conditions nouvelles d'habitat (moins accusé lorsque les enfants se retrouvent dans des centres d'accueil, avec d'autres étrangers que dans des logis misérables où ils ressentent davantage le dépaysement, le sol étranger).

Ce sentiment cède dès que la situation des parents permet le logis avec un minimum de confort et de place. On permet le repos du dimanche à l'Espagnol, au Portugais. D'une façon générale, les enfants ne s'habituent pas à la cantine, quels que soient les repas que peut leur donner leur famille. Il faut distinguer dans leur « dénonciation » le froid, les reproches pour leur accent même quand ils commencent

à parler français, celles que pourraient faire de la même manière, des enfants du Midi de la France, transplantés à Lille.

Mais à ceux-là ne seraient pas faits par leurs camarades d'école des réflexions telles que : « Retourne chez toi si tu n'es pas content », ou ceux-ci ne seraient pas « interdits » dans les logements de leurs camarades français comme c'est le plus fréquemment le cas pour les petits étrangers. Bien que le « chacun chez soi » constitue une règle rigide dans maintes familles françaises à l'égard de tous les autres, quelle que soit leur nationalité. A l'école, d'après les récits des enfants, on peut remarquer que l'ostracisme à leur égard dure peu, passé le choc du premier contact. Presque tous signalent que des petits Français les ont plus ou moins intégrés dans leur groupe, au risque parfois de faire des opposants.

Dans les commentaires des enfants français vis-à-vis des camarades étran-

gers, presque tous signalent la surprise de l'introduction dans la classe en plein cours du petit Espagnol, de la petite Martiniquaise. En général leur accueil est presque spontanément favorable, même quand il ne s'accompagne pas de jugement tel que « tous les gens sont pareils, quelle que soit la couleur de leur peau ».

Dernière remarque enfin : le racisme n'est pas unilatéral, puisque certains enfants font des discriminations d'attirance avec d'autres groupes nationaux.

Ce qui ressort avec le plus d'évidence de cet ouvrage, même pour les adolescents de seize ans qui envisagent de faire leur vie en France pour des raisons économiques, c'est comme l'exprime si bien le titre du recueil, d'être de nulle part.

Le remède appartient en premier lieu à l'école.

M<sup>me</sup> O. WURMSER-MIGOT.

(1) « Les Enfants de nulle part », numéro spécial de « Terre entière », n° 54.

Georges Azenstarck





## Des manœuvres assimilés...

La Mission populaire évangélique de France (protestante), 47, rue de Clichy, Paris (9<sup>e</sup>), a tenu du 27 octobre au 2 novembre 1972, près de Melun, un colloque international sur le thème : « Libération des hommes à l'égard des aliénations résultant du développement économique et social ».

Pour obtenir qu'il s'agisse réellement « d'un partage et d'une recherche en vue de l'action » et non « d'une conférence académique », les organisateurs avaient estimé nécessaire de partir de faits concrets, sur lesquels les participants au colloque pourraient discuter. En effet, estimaient-ils, « c'est au niveau des situations concrètes et vécues qu'apparaît ce qui porte atteinte à la dignité des hommes, et que se cristallisent les vraies questions et les vraies différences entre eux ».

Le document de préparation comportait donc l'exposé de neuf situations concrètes, révélées par des interviews.

L'une de ces interviews concerne les travailleurs migrants dans la région parisienne. Le travailleur migrant interviewé est un Portugais, en France avec sa famille depuis quelques années. Il a accepté de répondre aux questions que lui posait un de ses amis français.

Nous publions ici la partie de cette interview qui évoque la situation des enfants d'immigrés, laissant au lecteur le soin d'y réfléchir et d'en faire, comme le souhaitent les organisateurs du colloque, un « tremplin pour l'action ».

« L'enfant est mis dans l'école française sans suivre d'étape préparatoire. C'est ça, le drame. Il est mis au dernier rang, et on attend qu'il apprenne le français. Souvent c'est un pourcentage assez important de la classe, et cela ralentit la marche générale de la classe. C'est un problème assez grave qui se pose et opprime les familles françaises aux familles des migrants, les premières trouvant que les secondes empêchent leurs enfants de suivre une scolarité normale. Et le petit étranger est mis avec les petits Français les moins doués comme quelqu'un qui est handicapé intellectuellement. Cela, un enfant le ressent profondément pour toute sa vie.

« C'est cela que je conteste et je me suis révolté. Dans le système que nous vivons, il faut des manœuvres, et le grand pourcentage sera les fils d'étrangers. Il y a un barrage qui est fait à l'avance : les enfants sont déconseillés de faire des études secondaires. Mais quand ils se sont rendus compte que le père d'une fille était pasteur, ils ont renversé la décision. Le père en a eu honte : « Parce que je suis dans une situation différente, elle profite de tout ce que les autres n'ont pas ».

### Le droit de choisir

« Le ministre français Jeanneney a dit : « L'École, c'est le meilleur moyen d'assimilation que nous ayons ». Quand tes enfants arrivent au secondaire, il n'y a pratiquement pas de bourses pour les enfants étrangers. A ce moment l'assistante sociale te dit : « Pourquoi est-ce

que vous ne prenez pas la nationalité française ? Ce serait le plus simple !... » J'ai réagi comme beaucoup de gens : j'ai dit non. Mais certains demandent la nationalité française et quand on leur demande pourquoi, ils disent : « C'est pour les enfants ! »

« Les enfants parlent le français. Les parents continuent de parler leur langue d'origine. Il y a renversement de valeur dans la famille du migrant. L'enfant prend les décisions parce que c'est lui qui sait lire et écrire. A ce moment la culture d'origine de la famille commence à se déclasser à ses yeux. Il commence à devenir un petit Français. Souvent il va renier son pays. Et le travailleur qui veut rentrer dans son

pays au bout de dix, douze ans, ne peut pas. Les gens sont cassés complètement. Mais ces problèmes ne se posent pas si les enfants sont éduqués dans les deux langues avec une double scolarité aux frais des parents. Alors, enfants et parents pourront choisir. Cela me paraît assez grave, comme chrétien, que tout individu n'ait pas le droit de choisir dans la liberté sa nationalité.

« Dans une colonie de vacances, nous sommes arrivés à une prise de conscience par les enfants que leurs parents portugais étaient exploités : les enfants, qui aiment la justice par nature, se sont révoltés et ont découvert qu'il y avait une raison profonde pour laquelle ils devront se battre. Ils ont commencé à parler portugais devant les petits Français sans honte comme avant, et ils se sont mis d'accord pour économiser de l'argent, aller faire une colonie au Portugal et inviter les copains français. C'était des enfants malheureux qu'on avait essayé d'assimiler à tout prix. Il y a toute la manipulation de la société. C'est ça qui me révolte. C'est cela que je ne peux accepter, parce qu'il n'y a pas de choix. Il y a donc 60 à 70 % qui rentrent dans leur pays et 25 à 30 % qui resteront en France. »

### Une grande confusion

« Dans les autres pays du Marché commun, il n'y a pas de tentative d'assimilation. Ça, c'est clair : le travailleur

étranger devra retourner dans son pays d'origine. Et cela suppose l'éducation des enfants pour les préparer au retour. Les gens viennent pour travailler, et ils savent dans quels délais ils doivent s'attendre à repartir. Je préfère du coup et de beaucoup la situation de l'immigration dans d'autres pays que la France.

**En France, il n'y a pas de loi sur l'immigration** : des projets de loi sont déposés au Parlement, mais ils ne sont pas votés. En Belgique, on a appris que des travailleurs étrangers ont le droit de vote dans des élections municipales ; et cela nous a paru extraordinaire et légitime. Et le problème du logement sera du coup résolu automatiquement sans que la présence des travailleurs étrangers, comme dans telles communes des Yvelines en France, soit utilisée par le gouvernement pour noyer les municipalités communistes jusqu'à ce que la vie soit insupportable pour les Français.

« La grande confusion en France à mon avis est que l'on a mis dans la même catégorie le réfugié politique et le travailleur migrant. De là vient le malentendu. Le réfugié politique profite de la France et de son accueil. Le migrant ne vient pas pour profiter mais pour produire et rendre un bénéfice à la société française. La chose est tout à fait différente. L'arrivée des travailleurs a été assimilée à l'arrivée de réfugiés politiques. Il faut séparer les choses. En Hollande, avant l'arrivée des travailleurs migrants, on a construit des logements. En France, on ne prévoit pas les logements, on ne prévoit rien. »

## Comment lutter contre le racisme

Il arrive parfois qu'un enseignant sente la nécessité d'une pédagogie active, adaptée au caractère d'un groupe donné. Ainsi j'ai eu la chance, cette année, de travailler avec un groupe d'élèves d'origines diverses (espagnole, juive, arabe et naturellement, française).

A l'occasion d'une explication de texte (Flaubert : « L'enfant Hannibal »), visiblement le malaise est né des réponses apportées par les enfants, à un questionnaire de manuel, d'ailleurs ambiguë. Il s'agissait de confronter le portrait d'Hannibal (purement exotique) vu par Flaubert, avec l'illustration du livre (une photo sur laquelle souriait un enfant

tunisien vêtu de loques, dans un cadre désertique).

Les élèves prirent conscience d'eux-mêmes, du caractère presque inconsciemment raciste des réponses du groupe. Sans transition, nous profitâmes d'une exposition sur la Tunisie au Centre Régional de Documentation Pédagogique, pour mieux connaître la civilisation et les ressources de cette partie du Maghreb dans laquelle est née d'ailleurs une des élèves de la classe.

Par une technique « d'imprégnation », les élèves prirent conscience du problème raciste à l'occasion d'exercice de diction, (choix de textes pris dans Apollinaire) : Les Cloches, Mai, poème qui servit de support de thème décoratif (embellissement du décor de la classe).

Nous espérons, par de telles initiatives, créer un courant qui ferait de la lutte contre les préjugés raciaux un thème officiellement inclus dans les programmes de notre enseignement.

Laure Fresneau,  
professeur de Lettres.

### Éducation à la fraternité

La rubrique publiée ici sous ce titre est celle du C.L.E.P.R. (Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux) ; elle paraît régulièrement dans « Droit et Liberté ».

Le C.L.E.P.R. se donne pour objet de favoriser la réalisation de l'échange d'expériences pédagogiques contre le racisme.

Adhésions : C.L.E.P.R., 120, rue Saint-Denis, Paris (2<sup>e</sup>).

ABONNEZ-VOUS  
A  
DROIT ET LIBERTÉ

m r a p

PRESIDENT : Pierre PARAF. VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, abbé Jean PIHAN, Fred HERMANTIN. SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY.

### COMITE D'HONNEUR

Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Claude AVELINE, Robert BALLANGER, Roger BASTIDE, Jean CASSOU, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Adolphe ESPIARD, Henri FAURE, Max-Pol FOUCHET, Marcel GROMAIRE, André HAURIOL, Pierre JOXE, Charles-André JULIEN, Alfred KASTLER, Henri LAUGIER, Alain LE LEAP, Michel LEIRIS, Jeanne LEVY, Darius MILHAUD, Théodore MONOD, Etienne NOUVEAU, Jean PAINLEVE, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Françoise ROSAY, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Jean SURET-CANALE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Dr Pierre WERTHEIMER.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Jean DALSACE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Jean LURÇAT, Léon LYON-CAEN, André MAUROIS, Amiral MUSELIER, Marc SANGNIER, André SPIRE, Général Paul TUBERT, Chanoine Jean VIOLLET.

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'adhère  
au M.R.A.P.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 10 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)  
120, rue Saint-Denis - Paris (2<sup>e</sup>) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

### Salon de beauté

HÉLÉNA RUBINSTEIN

52, faubourg Saint-Honoré  
Paris-8<sup>e</sup>  
Tél. : 265-65-69

Ouvert tous les jours  
de 9 heures à 19 heures  
sur rendez-vous

droit & liberté

MENSUEL  
120, rue Saint-Denis - Paris (2<sup>e</sup>)  
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98  
ABONNEMENTS

● Un an : 25 F  
● Abonnement de soutien : 50 F  
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.  
Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication :  
Albert Lévy





## CULTURE

« L'Homme de toutes les couleurs », édité par « La Farandole » (collection hors série) est un très fort volume (21,7 x 26,5) de 232 pages, 2 couleurs recto verso, plus 8 pages couleurs. Il comporte de nombreuses photos et reproductions de gravures. Couverture cartonnée, pelliculée, illustrée en couleurs.

L'ouvrage comporte également de nombreuses citations aussi bien de Voltaire et de Montesquieu que d'Elsa Triolet, que d'articles jaillis de la plume d'Emile Zola lors de l'affaire Dreyfus. La Déclaration des droits de l'homme de 1789, de nombreux textes officiels contre le racisme figurent aussi dans le livre.

La documentation photographique en couleur et en noir est des plus riches. Elle peint aussi bien le mal que ses remèdes, la douleur des victimes que la fière révolte et l'affirmation sur un pied d'égalité de ceux qui revendiquent leur droit, aussi bien à nous ressembler qu'à « être différents ». Elle évoque, finalement, ce que peut être pour tous la joie de vivre, de travailler, de créer, de se divertir, fraternellement, sur toute la terre...

Un livre-clé, captivant, que chaque famille s'honorera de posséder dans sa bibliothèque.

(On peut d'ores et déjà le commander à « Droit et Liberté », C.C.P. 6070-98 Paris. Le volume : 48 francs + 3 francs de frais d'envoi.)

Il y a des sujets plus naturels aux jeunes, et dont la prise en charge leur revient de facto. La lutte contre le racisme est de ceux-là. Passionnés aujourd'hui, ils seront responsables demain. Et il importe qu'ils assument ce rôle avec les meilleures armes.

Pour ce combat, cette éducation qui devra donner des militants, il manquait la matière, la référence, l'ouvrage, à eux plus directement destiné.

Ce vide va bientôt être comblé.

Pour avril, les éditions « La Farandole » préparent en effet la sortie d'un livre magnifique de Pierre Paraf : « L'Homme de toutes les couleurs ».

On pourra s'étonner de ce nouvel ouvrage d'un auteur dont les précédentes études sur le sujet font désormais autorité.

Ecoutons ce qu'en dit le président du M.R.A.P. : « C'est le premier livre que l'on consacre au racisme dans une collection pour l'adolescence... Et, en quelque sorte c'est la raison fondamentale pour laquelle je l'ai écrit : dans la perspective de la jeunesse. C'est un peu émouvant de s'adresser à un tel public, un peu nouveau pour moi ».

Manifestement, cette émotion n'est pas feinte. Car sait-on combien il est difficile de s'adresser à des jeunes, sans tomber dans l'un de ces travers qui rendent exécrables certaines productions ? Dans « L'Homme de toutes les couleurs », il n'en est aucunement question. Pierre Paraf y parle de racisme à des êtres capables d'en saisir les données et les fondements. C'est-à-dire à des adultes en devenir, situation dont eux-mêmes sont parfaitement conscients. En quoi l'auteur s'est retrouvé, n'ayant pas à adapter son propos habituel, sa façon de penser, mais, en fait, à écrire comme d'habitude pour un public différent. Changement léger dans la forme, mais non dans le fond.

La preuve, on la trouve dans les sujets abordés :

« J'ai d'abord voulu montrer l'actualité du sujet, précise Pierre Paraf, la prise de conscience des jeunes en général. Puis, je pose aussitôt le problème de la notion de race. Vous savez qu'à l'heure actuelle, ce concept n'est plus valable. Evidemment, il y a des familles humaines différentes, mais il n'y a pas de races au sens figé du mot. Ces familles humaines évoluent en fonction des facteurs physiques, mais aussi culturels, politiques et économiques. »

Ayant donc éclairci ce problème, Pierre Paraf se propose ensuite d'étudier le racisme à travers l'Histoire. Les origines du racisme :

« A mon avis, sa source est dans l'agressivité de l'espèce humaine. Par exemple, l'homme de la préhistoire qui veut disputer sa proie à l'autre... Partant de là, j'examine l'élaboration, l'évolution du racisme à travers l'Histoire :

# PIERRE PARAF

## "L'HOMME DE TOUTES LES COULEURS"

aux éditions  
« la farandole »

de l'Antiquité biblique à Spartacus, en passant par l'intolérance religieuse, le fanatisme, celui aussi qui prend sa source dans une exacerbation du nationalisme, du chauvinisme. J'aborde naturellement l'esclavage et le rôle des facteurs économiques. »

Dans cette première partie, Pierre Paraf fait œuvre de chercheur...

Plus loin, il se mue en conteur : ses propres rencontres avec le racisme, avec ceux qui ont combattu le racisme dans la période contemporaine :

« Il y a en premier lieu, l'affaire Dreyfus, que j'ai prise en cours, au début du siècle... Puis l'antisémitisme qui baigna d'une certaine manière l'entre-deux-guerres. De mes prises de position de ce temps-là, je me suis servi lors du contact tragique avec l'hitlérisme. Dans ce livre, j'ai essayé de parler de l'Occupation de manière différente : puisque j'écrivais pour des jeunes, j'ai décidé de donner pour tous témoignages ceux d'enfants d'alors, martyrs du racisme : « Roméo, Juliette et les Ténèbres », un roman tchèque qui conte l'histoire d'une petite juive ; David Rabinovicz, un jeune boulanger polonais dont le M.R.A.P. a publié les « cahiers » bouleversants ; enfin Anne Frank, dont beaucoup connaissent le Journal... »

Un temps. Et Pierre Paraf poursuit :

« Dans la partie suivante, je jette un regard sur les civilisations, montrant leur universalité. Par exemple, les grandes civilisations : Egypte, Inde, Chine et Maya, que des éléments extérieurs — telle l'oppression — ont fait avorter dans leur évolution. »

Enfin le racisme aujourd'hui. Somme toute, il reste l'un des thèmes contemporains qui mobilisent, qui sensibilisent le plus les jeunes : le sous-développement, le Tiers Monde chez nous — les travailleurs immigrés —, les enfants de ces derniers, laissés pour compte comme s'ils devaient expier une tare congénitale...

La conclusion de ce livre remarquable se devine : la mission des jeunes, c'est bien de combattre le racisme, pour le faire reculer autant que possible, sinon le faire disparaître...

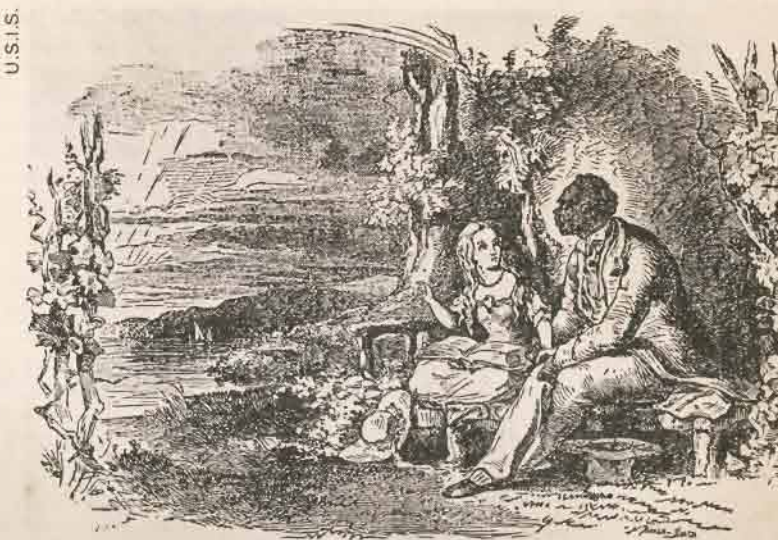
Que l'on ne se y trompe pas : cet album richement illustré, de 232 pages, n'est pas, absolument pas, un livre pes-

simiste. Il vibre d'espoir, à la mesure de l'engagement militant de son auteur, qui voudrait entraîner chacun de ses jeunes lecteurs lorsqu'il conclut :

« L'homme de toutes les couleurs est désormais l'homme total... Quand d'autres escaladent le ciel, il n'est pas moins beau d'apporter plus de lumière sur notre planète et de dire à cet étranger que le racisme a humilié, blessé, assassiné dans l'Histoire et qui nous ressemble tellement plus qu'il ne diffère de nous : « Reconnais-moi, je suis ton frère ! »

C'est un langage que chaque jeune comprendra, et la dernière page tournée, s'appropriera.

D.D.



Une illustration de la première édition de « La Case de l'oncle Tom ».



# LIONEL ROCHEMAN: FOLK-SONG ET ANTIRACISME

**P**ARALLELEMENT à la Pop-Music, le folk-song obtient un immense succès auprès de la jeunesse; il n'est que de constater le succès en France d'interprètes comme Joan Baez (1), Peter, Paul and Mary (2), Peter Seeger (3)...

Lionel Rocheman se situe dans ce même courant artistique. Mais lui, contrairement à ses amis qui, comme Alan Stivell, sont passés par le Club Hootnany dont il continue à être l'animateur (4), s'il souhaite devenir représentatif d'une culture (le yiddish), ne représente ni pays ni région. Cela n'est pas une raison suffisante pour ne pas faire connaître cette culture aujourd'hui presque disparue. Au contraire, il s'agit de la faire connaître à ceux-là même qui y sont sensibilisés. Les lecteurs habitués à écouter des chansons yiddish se rendront aisément compte pour ce qui concerne son dernier disque (5), qu'ils entendent là une interprétation inaccoutumée et pourtant fidèle à la culture qu'elles reflètent.

La chanson a commencé pour Lionel Rocheman, le jour où, rencontrant des beatniks sur les bords de la Seine, il s'aperçut qu'ils connaissaient un nombre prodigieux de chansons américaines, alors que lui, était à peine capable d'en chanter une en entier :

— Leur démarche était déjà antiraciste, universaliste; une démarche d'amour envers les autres hommes. C'était l'époque où Joan Baez commençait à peine à percer aux Etats-Unis... Ils représentaient une espèce d'appendice civique du mouvement noir américain. Ils n'avaient rien à faire avec ce mouvement, mais indirectement, ils étaient déjà d'une certaine façon un produit de ce phénomène.

Comme j'ai une double appartenance bien connue, cette rencontre m'a ému d'abord comme Français; et, pour affirmer mon identité, j'ai travaillé la chanson

populaire française. Repu de la chanson française, j'ai découvert que je pouvais aller plus loin, au plus profond. C'est là que je me suis mis au yiddish. Dans mon esprit, cette démarche est également une affirmation d'identité. Elle s'est révélée un lien, une façon positive et concrète de réaliser l'égalité dans la différence. Le droit à la différence, au fond, c'est la véritable et unique règle antiraciste.

— Peut-on dire que le folklore favorise l'antiracisme ?

— Pas nécessairement. Avant guerre, l'intérêt pour le folklore français était partagé par les pires réactionnaires. C'était la droite maurrassienne qui s'y intéressait le plus. Le plus curieux, c'est qu'il s'est fait alors, sur ce plan, un travail utile. De même, le mouvement qui a vu naître la Scola Cantorum n'était pas un mouvement de gauche, comme ce serait le cas aujourd'hui. M. Vincent d'Indy était loin d'avoir des opinions de gauche. C'était la vraie droite classique. De même, il faut se souvenir du rôle imparté au folklore français sous le régime de Pétain : l'exaltation de l'attachement au passé, à la terre, à ce qu'on appelle « les valeurs éternelles », en un mot, le conservatisme. Même actuellement, j'ai eu, après quelques tours de chants, et même après la parution de « Chansons et complaintes de soldats », disque édité par « Le Chant du monde », les compliments des Jeunesses royalistes, successeurs d'Action française. Je crois, par conséquent, qu'il n'y a pas de folklore de gauche ou de droite; il n'y a pas de folklore raciste ou antiraciste. Je crois que ce qui compte, c'est la valeur, le contenu. Le folklore, finalement, c'est un langage. Un langage musical, et il ne vaut que par ce qu'on lui fait dire.

...Par contre, l'expérience de travail entre musiciens d'un même groupe de cultures, religions, « races » diffé-



rentes, favorise l'antiracisme. Pourquoi ? Parce que la musique et le folk permettent de surmonter les difficultés qui se présentent sous la forme d'une certaine méfiance vis-à-vis de ce qui nous est différent (sujet très largement débattu dans « Droit & Liberté »).

Un exemple d'un tel travail fructueux et positif, du point de vue de cet échange : les rapports qui se sont noués avec mon ami vietnamien Trân Quang Hai (6), qui est un remarquable musicien jouant de tous les instruments possibles et inimaginables. Eh bien ! en travaillant ensemble, même sur la base d'un échange musical pas tellement élevé au plan musicologique, nous découvrons à quel point, d'étape en étape, et de maillon en maillon, il existe comme une chaîne ininterrompue entre la pointe de l'Asie du Sud-Est et la péninsule armoricaine, en passant par le folklore grec, arménien, irakien... alors que la première réaction d'un jeune Européen sans culture folklorique sera de dire, à propos d'un violon chinois et d'une cithare vietnamienne : « Ah ! comme c'est curieux ! comme ça grince ! »

Charles FUTERMAN

- (1) Disque Amadéo.  
(2) Warner Bros.  
(3) Le Chant du monde et C.B.S.  
(4) Club Hootnany, 15, rue Censier, Paris (5<sup>e</sup>) tous les mardis et vendredis soir.  
(5) Polydor.  
(6) Spécial Instrumental (C.D.M.).

**LE PAVILLON**  
ROGER MARIA EDEUR  
5, rue Rollin, Paris-5<sup>e</sup> - Tél. : 326-84-29  
C.C.P. Paris 10.865.02

- Julien TEPPE. — VOCABULAIRE DE LA VIE AMOUREUSE. (Avec un index analytique de 300 mots.) Préface de Cecil SAINT LAURENT. 24,00 F
- Alain GAUSSEL et Jeannine GRINBERG. — JE VEUX SAVOIR CE QUE JE MANGE. Préface de Hugues GOUNELLE de PONTANEL, de l'Académie de Médecine. 10,50 F
- Jérôme FAVARD. — COMMENT NE PAS LES MANQUER. (Un art de pêcher... et de vivre.) Préface de Pierre DAC. 7,50 F
- Fereydoun HOVEYDA. — HISTOIRE DU ROMAN POLICIER. Avant-propos de Jean COCTEAU. Préface dialoguée de Jean-Louis BORY et Cecil SAINT LAURENT. 15,00 F
- J.-L. JAZARIN, 5<sup>e</sup> Dan. — L'ESPRIT DU JUDO. (Entretiens avec mon Maître.) Deuxième édition. Avant-propos du Maître H. MICHIGAMI, 7<sup>e</sup> Dan. Préface du Dr Henri DESOILLE. 19,50 F
- Jérôme FAVARD et Jean ROCCHI. — SCANDALES A L'O.R.T.F. Préface de Marcel BLUWAL. 7,50 F
- Dr Bernard MULDWORF. — LIBERTÉ SEXUELLE ET NECESSITÉS PSYCHOLOGIQUES. 10,00 F

Pour MM. les libraires : ODÉON-DIFFUSION

## PAYOT

Les grands problèmes de notre temps

Pierre Paraf  
**LE RACISME  
DANS LE MONDE** 7,60 t.t.c.  
PBP n° 98

**LES GRANDES  
CONTESTATIONS DE  
L'HISTOIRE** 6,10 t.t.c.  
PBP n° 215

Michael Banton  
**SOCIOLOGIE DES  
RELATIONS RACIALES** 45,40 t.t.c.

François Masnata  
**POUVOIR BLANC,  
RÉVOLTE NOIRE** 6,10 t.t.c.  
PBP n° 115

## FABRICANTS de BONNETERIE !

Pour vos fils classiques et fantaisies,

Pour vos bobinages à façon,

Un seul spécialiste :

## VALMY-TEXTILES

93, quai de Valmy

75010 Paris

Tél. : 206-94-73  
607-32-80

Dépositaire des Etablissements Delmasure

(laine peignée N/m 2/28 - 1/28 - 1/40

Acrylique supérieur H.B. 2/28 - 2/32

1/30 - 1/42

Dépôt en permanence dans nos magasins



# Poèmes des îles et des prisons

« Saint-Domingue où je meurs », intitulé Robert Mallat. Et je reçois ce souffle. Sa puissance vient d'une profonde joie de vivre et d'assumer.

« J'ai soif, oh ! J'ai soif sur cette terre où tout meurt », s'écrie-t-il et il fait monter sur l'île qui commence avec le sang, finit avec le sang, une suite de très beaux poèmes. Poignants sont ceux qui chantent Pablo « mon enfant capital... mon enfant exemplaire ».

Sa main gauche était une rose fanée  
Sa main droite quatre doigts qui priaient

Il a été « conçu sous les bombes américaines »

Et ses mots crachaient la lumière au visage

Enfant, tous les enfants, mon enfant d'infortune, il a été tué, il est l'enfant, témoin et martyr de la liberté.

Anthony Phelps a connu les prisons de Papa-Doc. Exilé de son île, dans Mon

Pays que voici, il remonte le cours de l'histoire.

Un bruit de chaîne dans les oreilles  
Et sur mes lèvres un goût de sel et de soleil

Le dieu de l'Espagnol n'aimait pas les poètes... et le dieu vert des yankees est plus fort que les « loas ». Mais l'espoir garde ses couleurs indiennes.

Aborigènes des grandes chasses  
Et du pays des abricots  
Drapés dans la douceur  
Et la fierté de votre race  
Au paradis sur notre terre

Puis « l'homme noir est arrivé avec sa force et sa chanson. Sa peau tannée défia la trique et le supplice ».

Son corps n'était pas fait pour l'esclavage

Car il était couleur d'ébène  
C'est qu'il avait connu la grande plaine  
Brûlée de liberté

Au pays de l'Indien est-ce par cette

« Trouée Noire » que passera l'espoir ?  
« La vie pourtant est en veilleuse ». « Si triste est la saison qu'il est venu le temps de se parler par signes. » Mais à quoi serviraient les mots.

Si ce n'est à crier à haute voix  
Aux quatre points cardinaux des races  
Que je fais confiance à l'homme  
Comme à la fleur pour l'offrande du fruit

Le livre se termine sur un « Alleluia, ô Haïti »

Je suis le peuple  
Je suis l'anathème des traîtres  
Il parle, il « gueule » pour qu'ils cessent de s'humilier

Pourquoi trembler  
Quand on a tout le soleil  
Au centre de son miroir.

Il dénonce la coexistence pacifique « sur le massacre du Tiers Monde » et demande d'écouter

Cette voix de la Chine de Mao  
Cette voix qui perce l'horizon des choses.

De son séjour en Chine, Michelle Loi la rapporte passionnée, passionnante, fraternelle, bouleversante car elle est par les masses

L'Intelligence au pouvoir. « Il a pris la nuit à la gorge » mais sa tendresse d'homme est inquiète pour le bleuet. La haine, le chant, l'amour de Jean Dieu-donné Garçon dans *Poèmes pour Trois Continents* ne sont qu'un même amour. L'histoire que les hommes enfantent pour servir l'homme, « servir le peuple » (ce mot est un leitmotiv dans le reportage-témoignage de Michelle Loi).

L'histoire de demain sera une fille de l'aube

D'abord des vers légers de journaliste, perméables à la langue populaire, au jeu de mots et à l'humour c'est l'Argentin jusqu'à la mort, César Fernandez Moreno. Mais son besoin de parcourir le monde devient dans les Aéroports une solitude blessée. Et il rentre chez les siens car c'est « assez d'amuser les conquérants ».

La poésie en Amérique, c'est la mire : grâce à elle l'œil pourra placer sa balle.

Jean CUSSAT-BLANC

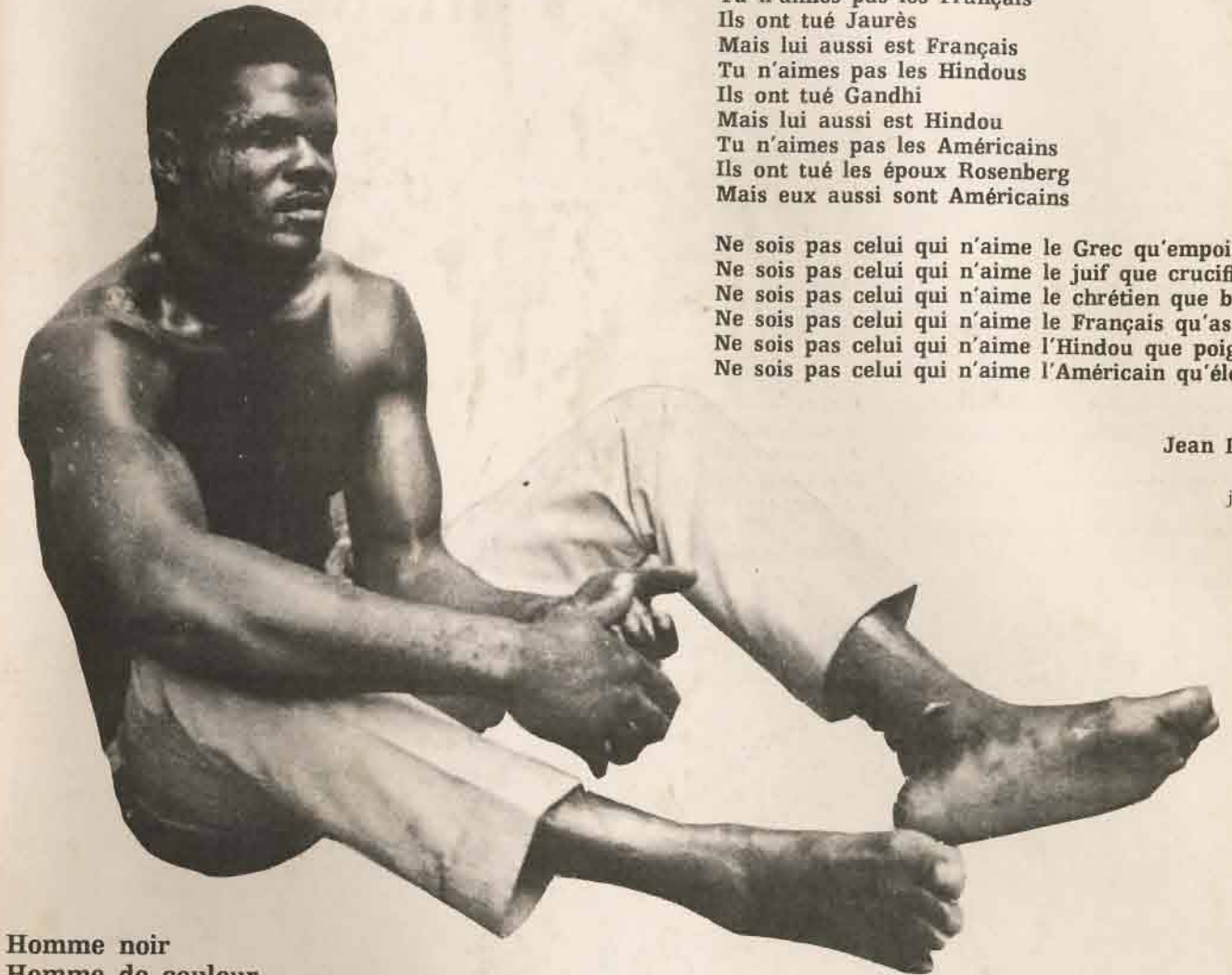
## Tu n'aimes pas...

Tu n'aimes pas les Grecs  
Ils ont tué Socrate  
Mais lui aussi est Grec  
Tu n'aimes pas les juifs  
Ils ont tué Jésus  
Mais lui aussi est juif  
Tu n'aimes pas les chrétiens  
Ils ont tué Jeanne d'Arc  
Mais elle aussi est chrétienne  
Tu n'aimes pas les Français  
Ils ont tué Jaurès  
Mais lui aussi est Français  
Tu n'aimes pas les Hindous  
Ils ont tué Gandhi  
Mais lui aussi est Hindou  
Tu n'aimes pas les Américains  
Ils ont tué les époux Rosenberg  
Mais eux aussi sont Américains

Ne sois pas celui qui n'aime le Grec qu'empoisonné  
Ne sois pas celui qui n'aime le juif que crucifié  
Ne sois pas celui qui n'aime le chrétien que brûlé  
Ne sois pas celui qui n'aime le Français qu'assassiné  
Ne sois pas celui qui n'aime l'Hindou que poignardé  
Ne sois pas celui qui n'aime l'Américain qu'électrocuté.

Jean DIDERAL,

Paris,  
janvier 1972



Homme noir  
Homme de couleur  
Homme dont le symbole est nuit  
Homme de tous les malheurs  
Homme des champs  
Homme du joug  
Je te salue.  
Homme noir  
Homme de couleur  
Homme des ghettos  
Homme du Jazz et des spirituals  
Homme de l'acculturation  
De la chicotte du maître  
Homme muet sans être muet  
Homme de la savane et des forêts  
Je te salue  
De ma libre voix.

Paul DAKEYO,  
extrait de *Barbelés du matin*  
Ed. Saint-Germain-des-Près.

## Homme noir

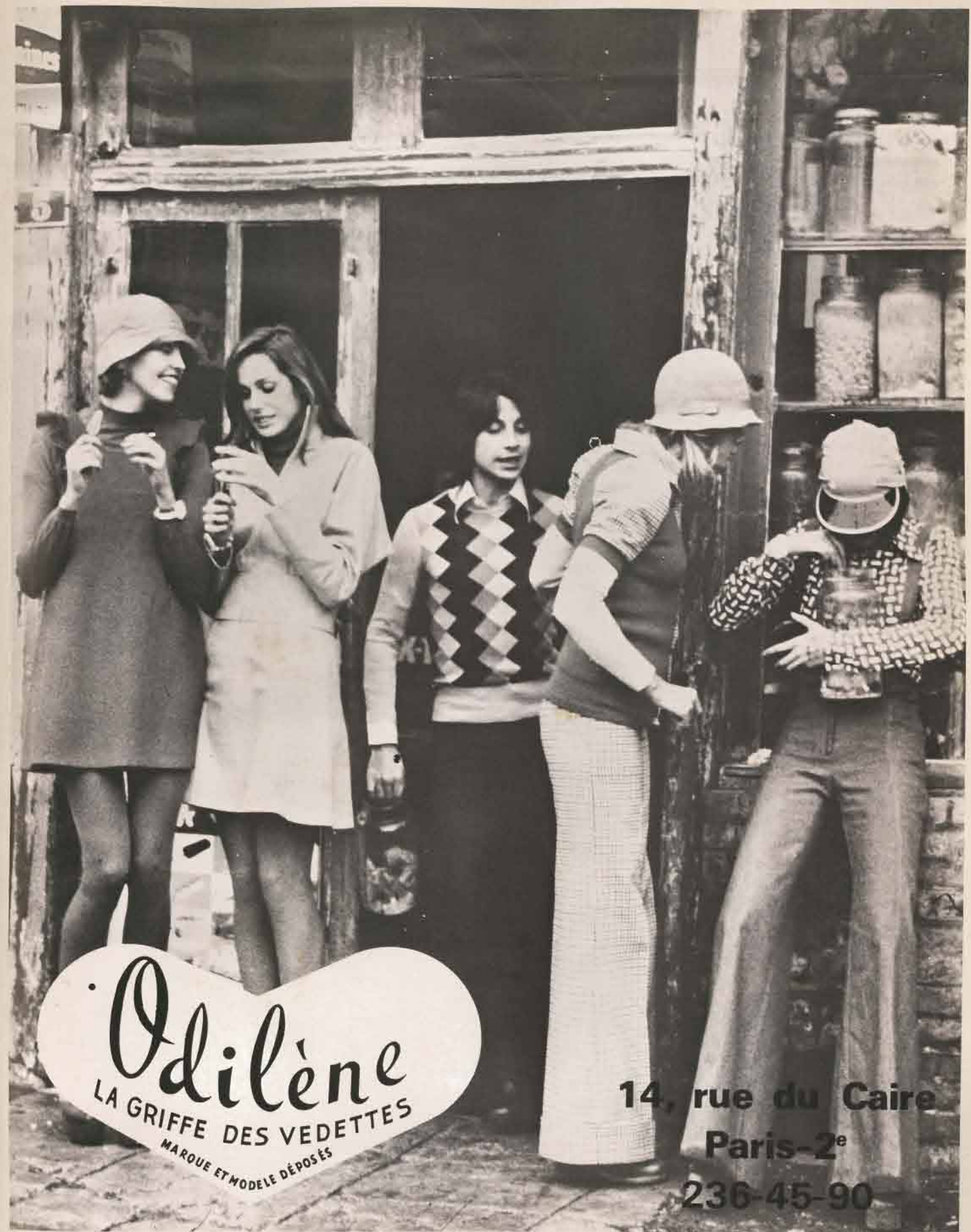


Contre l'esclavage : estampe  
de la Révolution française.



# SIEGES STEINER

63, bd Raspail  
Paris-6<sup>e</sup>







sportswear pour enfants

**RAINETT**

PARIS

catalogue et liste des dépositaires sur demande à Rainett : B.P. 233 75 063 Paris cedex 02